



Une ambition et un projet pour l'élevage français

Sommaire

Le mot du président : pourquoi cette réflexion professionnelle ?	1
1) L'élevage, un enjeu considérable	3
• Une question de souveraineté alimentaire et un atout pour notre économie	4
• Un problème de revenu et d'attractivité du métier	6
• Une compétitivité menacée	8
• Une vocation contrecarrée par les polémiques sociétales	12
2) Les perspectives de marché offrent de nouvelles opportunités	19
• Lait et produits laitiers : l'atout qualité	22
• Le marché des viandes bovines et ovines : un potentiel à préserver	28
3) Le défi majeur du renouvellement des générations	39
• L'enjeu des restructurations à venir : sa déclinaison en productions laitières (vaches et chèvres) et en productions de viandes (bovine et ovine)	40
• L'importance du capital à mobiliser : une difficulté spécifique à l'élevage	47
• Nos pistes de réflexion et d'actions pour permettre le renouvellement des générations	49
4) Les challenges de l'innovation technologique	55
• La marque de la loi sur l'élevage : mutualisation et excellence génétique	56
• Les axes majeurs d'innovation pour les prochaines années	59
• Renforcer le transfert et préserver un pilotage collectif	64
5) L'enjeu de la réforme de la pac et de l'organisation économique	67
• Une réforme de la PAC décisive pour l'avenir des éleveurs	68
• Renforcer le pouvoir des éleveurs au sein des filières	75
• L'impératif de la simplification administrative	81
Conclusion : notre ambition professionnelle	82



Pourquoi cette réflexion professionnelle ?



L'élevage de ruminants lait-viande est en danger et en quête de nouveaux repères.

Les crises des dernières années et le contexte général de volatilité des marchés, particulièrement déstabilisant pour toutes les activités à cycle long, ont aggravé les problèmes de revenu et d'attractivité du métier d'éleveur. La flambée actuelle du prix des céréales et des aliments du bétail est une menace pour l'avenir de l'élevage.

Cette situation est particulièrement préoccupante au moment où l'élevage est confronté à un défi de renouvellement des générations d'une ampleur sans précédent. Le contexte n'a pas manqué de susciter au cours des trois dernières années nombre de rapports et d'études prospectives, à l'initiative aussi bien des parlementaires, que des pouvoirs publics ou des responsables des filières.

Il nous est apparu indispensable, en nous appuyant sur ces travaux, de conduire une réflexion professionnelle, globale et transversale pour parvenir à une vision partagée du diagnostic, des enjeux et des stratégies à mettre en œuvre dans une perspective de moyen terme. Cette réflexion s'est voulue transversale parce que les interactions sont évidentes entre les différentes productions de ruminants. Elles portent sur l'occupation des territoires, la place de l'herbe et des cultures fourragères, la synergie entre productions, y compris avec les grandes cultures.

Je remercie tout particulièrement les membres du groupe de travail composé de représentants des organisations membres de la CNE (FNB-FNPL-FNEC-FNO, APCA, JA, Coop de France et FGE) qui ont permis d'aboutir aux analyses et aux propositions contenues dans ce rapport.

J'espère qu'elles seront utiles aux organisations professionnelles et aux décideurs à la veille de choix politiques qui seront décisifs pour l'avenir de l'élevage. L'enjeu est bien notre capacité collective à mobiliser les atouts considérables de l'élevage pour répondre aux besoins de notre société, qu'ils concernent notre alimentation, l'emploi en zone rurale, le commerce extérieur ou l'environnement.

Pierre Chevalier
Président de la CNE



Les chiffres clés du secteur herbivore en 2011

Sources Comptes de la nation et Agreste

17 Md€

C'est le chiffre d'affaire «Lait et viandes» issu des ruminants

Dont 9,2 mds en lait et 7,6 mds en viande

Contre 5 mds en blé et 10 mds toutes céréales, comme pour l'ensemble du vin

4,2 Md€

C'est l'excédent de la balance commerciale

Dont 3,5 mds pour les produits laitiers et 1,2 mds pour les bovins maigres

Mais un déficit de 0,4 md en ovins et de 0,1 md en viande bovine

50%

de la SAU française

Environ la moitié de la SAU française (qui est de 29 M d'ha) est mise en valeur par l'élevage ruminant

Dont 9,8 M d'ha de prairies permanentes et parcours et 3,2 M d'ha de prairies temporaires

500 000

C'est à la production, le nombre d'emplois concernés par ces orientations

1 exploitation sur 2 détient des ruminants

	Nombre de reproducteurs en 1000 têtes	Nombre d'exploitations détentrices en 2010 (1)	Chiffre d'affaires en millions d'euros	Tonnage produit/an en millions de tonnes	Balance du commerce extérieur en mds d'€ (2)
Lait de vaches	3 640	83 000	8 500	23,3	+ 3,5
Viande Bovine	4170	102 000	7 000	1,6	+ 1,2
<i>Dont veau de boucherie</i>	<i>1 430 têtes produites/an</i>	<i>2 900 têtes produites/an</i>	<i>1 400</i>	<i>0,2</i>	
Ovins viande	3 900	52 000	670	0,1	
Ovins lait	1 820	4 860 <i>dont 2 100 fermiers</i>	270	0,26	
Caprins	702	6 000	500	0,65	

(1) En tant qu'activité spécialisée ou principale, ces orientations liées aux ruminants concernent environ 72 000 éleveurs laitiers/60 000 éleveurs allaitants /20 000 producteurs ovins /4 000 producteurs ovins lait/ et 4 000 producteurs caprins, pour un total d'environ 300 000 emplois à la production.

(2) A titre de comparaison le secteur des céréales génère 7 milliards de solde et celui des vins 4 milliards.



Source : Agra n°3333- 01/2012

1

L'élevage, un enjeu considérable

Pour produire du lait et de la viande, l'élevage ruminant valorise la moitié de la surface agricole française, celle qui est soumise aux plus fortes contraintes naturelles mais aussi aux plus forts enjeux sociaux et environnementaux.

Son devenir est un enjeu majeur pour notre souveraineté alimentaire et pour l'emploi dans les territoires. Aujourd'hui encore, l'élevage ruminant est l'activité première d'une exploitation sur 2. Il est à la base de 500 000 emplois dans la production et de 3 fois plus d'emplois avec les activités d'amont et d'aval qui sont liées à ces filières. Il apporte aussi une contribution significative à un bilan du commerce extérieur de plus en plus déficitaire par ailleurs.

L'insuffisance du revenu dégagé depuis plusieurs décennies, et les effets d'une plus grande volatilité des prix consécutive au démantèlement des mécanismes de régulation des marchés, représentent les causes majeures de découragement et d'abandon de l'élevage au moment du changement des générations. S'y ajoute la stigmatisation dont cette activité est parfois victime. Cette situation peut conduire demain à la dépendance de la France et de l'Europe à l'égard des protéines d'origine animales. Ce qui serait une aberration économique, sociale et environnementale.

1.1 Une question de souveraineté alimentaire et un atout pour notre économie

Satisfaire les besoins alimentaires reste un objectif stratégique

La promotion d'une agriculture économiquement viable, capable de satisfaire les besoins alimentaires des 65 millions de consommateurs de l'Hexagone, de contribuer aux grands équilibres alimentaires des 500 millions d'européens et des habitants de la planète avec des produits de qualité, demeure le premier défi de nos filières et de nos politiques agricoles.

Ce défi a été clairement réaffirmé aussi bien dans l'exposé des motifs de la Loi d'Orientation Agricole Française du 27 juillet 2010 que par la Commission Européenne dans sa communication sur la « PAC à l'horizon 2020 ». En conclusion des avis exprimés lors du débat public organisé en 2010, la Commission a considéré que le premier objectif stratégique de la PAC est « d'assurer la sécurité alimentaire à long terme pour les Européens et de contribuer à répondre à la demande mondiale en denrées alimentaires ». La capacité de l'Europe de garantir la sécurité alimentaire constitue donc pour elle « un choix important à long terme et ne peut être considérée comme acquise ».

Une exigence de qualité et de sécurité

On sait que nos concitoyens sont toujours plus exigeants sur la sécurité et sur la qualité des produits. Qu'ils s'approvisionnent auprès d'une chaîne alimentaire devenue longue et complexe, ou qu'ils privilégient les circuits courts et un approvisionnement de proximité, tous ont besoin des mêmes sécurités. Leur demande se diversifie et ils sont aussi de plus en plus attentifs aux conditions de production. Maintenir la production française, dans sa diversité et ses garanties de qualité et de traçabilité, doit demeurer une préoccupation permanente pour nos politiques agricoles publiques et professionnelles. Particulièrement au moment où l'alimentation est au cœur des politiques de santé, car elle en est un déterminant essentiel. L'alimentation relève aussi de notre modèle culturel et de l'identité française.

L'élevage a un rôle à jouer dans les équilibres alimentaires mondiaux.

Au-delà des marchés de proximité, de l'Hexagone et de l'Union européenne, nos filières d'élevage françaises doivent aussi se positionner sur la question alimentaire mondiale ; un défi plus que jamais d'actualité.

Les besoins nouveaux sont considérables. Nous savons très bien que la réponse au défi alimentaire mondial, relève d'abord et pour l'essentiel, des politiques de développement local. Néanmoins, l'Union européenne et tout particulièrement les filières animales françaises ont une responsabilité et un rôle à jouer dans les équilibres alimentaires mondiaux. C'est en particulier le cas pour l'approvisionnement en produits de qualité sur les marchés qui s'ouvrent, avec le développement des classes moyennes dans les pays en croissance. C'est aussi le cas avec la fourniture de produits plus standard sur des marchés, extérieurs et particulièrement les marchés de proximité du pourtour de la Méditerranée.

Des emplois et de la valeur ajoutée ancrés dans les territoires.

Au dernier recensement, le secteur agricole impliquait encore 1 million de personnes dans ses activités de production, pour 750 000 UTA dont 600 000 chefs d'exploitations (sur 490 000 exploitations) et 155 000 salariés. Les 250 000 exploitations détenant des ruminants, soit une sur deux, emploient à elles seules 500 000 personnes environ.

Si la production agricole française n'emploie plus directement que 3 % des actifs et contribue pour 3% seulement au PIB, son poids est autrement plus fort dans les grandes régions d'élevage. Les emplois liés à la chaîne agroalimentaire sont alors de l'ordre du tiers des emplois régionaux.

De plus l'élevage fait valoir en particulier les 9,8 millions d'ha de prairies permanentes et de parcours, et globalement les 13 millions d'ha de surfaces herbagères. Si on y ajoute les surfaces en céréales consommées par les ruminants, c'est environ la moitié des 29 millions d'ha de SAU qui sont valorisés par les exploitations d'élevage.

Valoriser la diversité des pratiques d'élevage

Les gains de productivité réalisés en élevage, pour tenter de préserver un revenu malgré la baisse des prix des produits, ont été considérables (40 à 50% depuis 10 ans selon les orientations technico-économiques). Ils se sont traduits bien évidemment par une forte érosion du nombre d'actifs et de chefs d'exploitations.

Malgré la tendance à la spécialisation des exploitations et à l'allongement des circuits de transformation/distribution depuis cinq décennies, qui est allée de pair avec les gains de productivité, la diversité des pratiques des éleveurs et celle des circuits restent fortes.

“ L'élevage de ruminants est stratégique pour l'emploi en zone rurale et le commerce extérieur. ”

Ainsi, 20% des exploitations pratiquent de la vente directe et renforcent la valeur ajoutée apportée par le secteur. Dans nos secteurs d'élevage de ruminants, ces circuits courts, mais aussi les labels et les différents signes de qualité, sont particulièrement importants. Cette diversité qui s'appuie sur une grande variété de potentiels, de savoir-faire des éleveurs et d'attentes des consommateurs est une force. Elle répond à des enjeux et à de nouvelles attentes de nos concitoyens. Cette diversité est aussi source de valorisation du métier d'éleveur.

Le rôle de l'élevage dans les emplois en zone rurale : une question stratégique

L'évolution des productions et des systèmes peut largement contribuer au maintien de l'emploi dans les territoires. Elle peut à l'opposé continuer à le détruire. L'enjeu mérite l'attention des organisations professionnelles et de ceux qui ont en charge les politiques publiques. Le nombre d'exploitations et le nombre d'emplois à la production à l'horizon 2025 n'est pas d'abord, ou pas uniquement, une question économique : c'est aussi une question de choix et de volonté politique.

Une contribution positive à la balance commerciale.

L'élevage se distingue aussi par son apport positif à la balance commerciale de la France. Notre pays a affiché en 2011 un déficit commercial record de 70 milliards d'euros. Avec l'emploi, c'est l'autre préoccupation majeure pour notre économie. Notre pays ne peut se permettre de perdre la bataille des excédents agroalimentaires après avoir perdu celle de la plupart des secteurs industriels.

En 2011 le secteur agroalimentaire a enregistré un excédent record de 11,4 milliards d'euros, 2ème poste excédentaire après l'aéronautique. Les filières de ruminants participent pleinement à ce dynamisme avec un excédent de plus de 4 milliards d'euros. Les produits laitiers dégagent un excédent de 3,5 Mds d'euros et les animaux d'élevage près de 1 milliard. Les productions animales, produits laitiers et viandes, sont capables d'améliorer cette performance.

Une question de vitalité pour les territoires à forts handicaps naturels.

Les 250 000 élevages de ruminants se répartissent sur le territoire français selon différents systèmes de production, en fonction des caractéristiques géographiques et agronomiques.

Dans les zones à plus fort potentiel pédoclimatique et à forte activité économique, si l'élevage est menacé, c'est plutôt par les alternatives nombreuses offertes en matière d'utilisation des sols (grandes cultures ou artificialisation/urbanisation des sols). Alternatives qui peuvent être fâcheuses en termes d'emplois, d'équilibre écologique, de fertilité organique, et de capacité productive.

Mais l'élevage ruminant s'est historiquement développé et conserve une place particulièrement importante, dans les zones difficiles, telles que l'on en trouve dans toutes les régions, sur des terres mal adaptées à la mécanisation des cultures ou peu fertiles (pentues, humides, caillouteuses...) où pousse naturellement une végétation que seuls les ruminants sont capables de digérer efficacement. Il a ainsi permis le développement et le maintien d'une activité économique dans des régions défavorisées en générant des emplois, une vie sociale et des produits à forte typicité. Cet effet positif sur l'animation de la vie économique et sociale est essentiel dans des zones à faible densité de population tendant à la déprise. L'abandon de l'élevage dans ces zones les moins productives, déliterait le tissu social.

Toute une économie, une culture, des paysages et des traditions gastronomiques se sont développés autour de l'élevage

L'élevage contribue à l'identité des territoires, au maintien d'une vie sociale active, et donc à l'attrait touristique des campagnes. Les appellations d'origine contrôlées (AOC) et indications géographiques protégées (IGP), la communication autour des bassins de races sont le fruit de cette reconnaissance du lien entre facteurs naturels et humains au sein d'un territoire.

Au-delà de leur impact économique au sein du secteur agro-alimentaire, les produits de l'élevage, souvent emblématiques de leur région de production, créent une image positive qui bénéficie aux autres secteurs d'activité, tels que l'artisanat ou le tourisme. Rappelons que le tiers des français passent leurs vacances à la campagne qui est, en termes de séjours, le 1^{er} espace touristique fréquenté, pour peu précisément que l'activité élevage y soit bien présente. Le tourisme rural représente près de 180 000 emplois.

1.2 Un problème de revenus et d'attractivité du métier

De nombreux éléments interviennent dans le manque évident d'attractivité du métier d'éleveur. Les contraintes de travail, fortes et spécifiques, liées à la présence et à la conduite des animaux en font partie. L'insuffisance du revenu est néanmoins l'élément déterminant. Cette sous rémunération constante n'est plus acceptable, eu égard au temps de travail et aux astreintes attachées à cette activité, au professionnalisme requis et au capital engagé.

Ces 20 dernières années, le revenu disponible par UTA a stagné autour de 10 à 12 000 euros par UTA pour les éleveurs qui ont mis en œuvre une activité ovine, et à 15 000 à 20 000 euros par UTA pour les éleveurs bovins lait ou viande, avec un effondrement à 10 000 euros en 2008/2009, quand la chute des prix des produits animaux s'est doublée de l'envolée des coûts de production. C'est ce niveau de sous rémunération qui est le lot des producteurs de viande bovine depuis 5 ans maintenant, depuis plus longtemps pour les producteurs ovins et récemment, celui des producteurs caprins (*figure 1*).

C'est l'augmentation du coût des intrants qui renchérit les coûts de production et empêche toute augmentation des revenus.

L'IPAMPA, l'indicateur de suivi de l'évolution du prix des intrants en élevage (décliné par production en fonction de la structure de coût propre à chaque production) est passé de l'indice 100 à l'indice 125 entre 2005 et 2009, et depuis l'été 2012, il bat tous ses records (*figure 2*).

La hausse des coûts de production a repris fortement depuis 2010. Début 2012, sur la base d'un indice 100 en 2005, les niveaux de coût dépassent l'indice 140 pour les aliments achetés (20% des charges) et pour l'énergie (un poste qui pèse 8% dans la structure des charges). Il atteint même l'indice 160 pour les engrais et amendements (7% des charges).

Or, la rémunération dans les systèmes familiaux est le produit de la marge laissée par unité produite, multipliée par le nombre d'unités produites. Bien évidemment, comme dans tous les secteurs d'activité, il existe des écarts de productivité du travail considérables selon les systèmes de production et les éleveurs.

Un accroissement considérable de la productivité du travail.

L'élevage a néanmoins largement participé à ce qui est un record: la productivité du travail en agriculture a en effet connu ces dernières années comme depuis

un demi-siècle, l'accroissement le plus considérable de tous les secteurs d'activité ! (*figure 3*).

Cette évolution a été permise par le progrès génétique, l'utilisation croissante des intrants, par la mobilisation d'un capital toujours plus important (bâtiment et matériel) et par la réduction de la population active, qui est passée en 50 ans, de 31% à 3,4 % des emplois dans l'Hexagone. Entre 2000 et 2010, l'agriculture a encore perdu 22 % des actifs et 26 % de ses exploitations. Sur cette période, la taille des troupeaux a progressé de 38 % en vaches laitières et de 31% en vaches allaitantes, ce qui avec la réduction du nombre d'actifs dans ces secteurs, donne une idée des gains de productivité.

Des gains de productivité captés par l'amont et par l'aval.

Le problème est que cette hausse de la productivité du travail n'est pas allée de pair avec les résultats économiques et avec le revenu des producteurs. Les gains de productivité semblent avoir été captés par l'amont et l'aval au travers des baisses de prix. Pour l'essentiel ces gains de productivité se sont répercutés par une baisse des prix des produits agricoles. En termes réels, corrigés de l'inflation, les prix du lait et de la viande à la production ont été réduits de moitié en 40 ans. C'est ainsi que la part de l'alimentation dans le budget des ménages est passée de 21 % en 1970 à 13,6 % en 2009. Sur cette période le budget alimentaire a certes progressé en euros constants mais il est devenu une variable d'ajustement au profit du logement, du transport et des loisirs.

Plus de capitaux et plus d'intrants pour accroître la productivité du travail et au final accroître le revenu : telle était l'ambition affichée des politiques agricoles et rurales développées ces dernières décennies. Tel était aussi l'objectif des éleveurs, acteurs de cette modernisation. Que manque-t-il pour que le résultat soit là ? Ce qui était un espoir va-t-il se transformer en désespoir ? Pourquoi le seul impact tangible est-il la réduction des emplois en élevage ?

Un impératif, une juste rémunération par les prix

La PAC a changé de cap en 1992 en abandonnant la politique de soutien des marchés et en lui substituant le soutien des revenus par les aides directes. C'est particulièrement vrai en productions animales. Au cours des deux dernières années, les aides directes ont représenté en moyenne 80 % des revenus laitiers et 200 % des revenus allaitants bovins et ovins.

L'importance de ces aides n'est pas toujours comprise. Si l'idée d'une rémunération de la production de biens publics assurée par l'agriculture semble désormais plébiscitée, les aides de la PAC représentent aussi un fort subventionnement de la

“ La sous rémunération constante des éleveurs n’est plus acceptable ”

consommation. Ces soutiens publics ont en effet contribué à couvrir une partie des charges de production. Et tout ceci n’a pas fait progresser les revenus agricoles, ni conduit à leur équité.

La sous rémunération du travail de l'éleveur reflète l'insuffisance des prix agricoles.

Les gains de productivité doivent être poursuivis, mais ils n’ont de sens pour les éleveurs, que s’ils se traduisent par une amélioration de la qualité de vie et du revenu. Or, si les observations faites dans les Réseaux d'élevage permettent de souligner le lien fort entre l’investissement, la productivité et le produit brut, il n’en est pas de même, tout au moins pas systématiquement, entre la productivité du travail et le revenu agricole.

Si le lien peut être trouvé en période de prix favorable, ce n’est plus le cas en période de crise : les systèmes investisseurs sont alors beaucoup plus vulnérables et impactés par les effondrements de prix. La volatilité des prix qui caractérise cette phase d’après démantèlement des mécanismes de régulation, rend donc encore plus incertaine la rentabilité des investissements de productivité et d’amélioration des conditions de travail. Ce constat est préoccupant pour le renouvellement des générations d'éleveurs et souligne l’impératif de politiques de régulation des marchés.

Figure 1

REVENU COURANT AVANT IMPÔT MOYEN PAR ACTIF NON SALARIÉ (1 000 EUROS)
source : SSP, RICA et comptes nationaux par catégorie d'exploitation

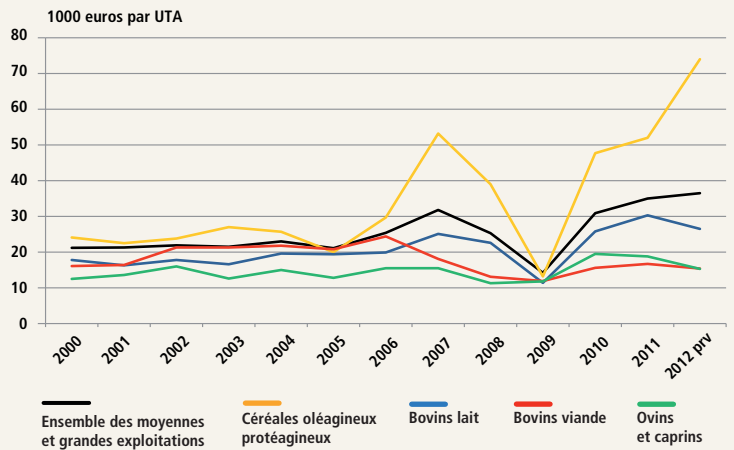


Figure 3

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ APPARENTE BRUTE DU TRAVAIL PAR BRANCHE (VA BRUTE EN VOLUME PAR ACTIF)
Source : INSEE Comptes de la nation en indice 100 en 1980.

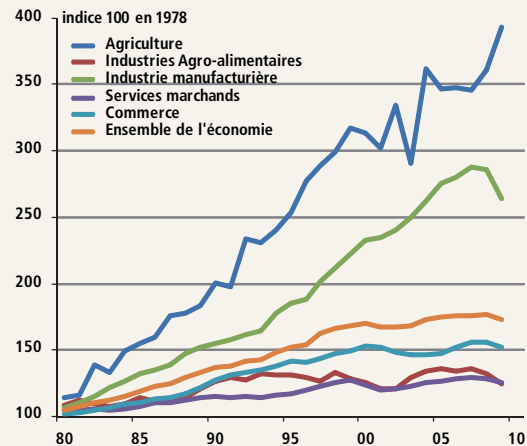
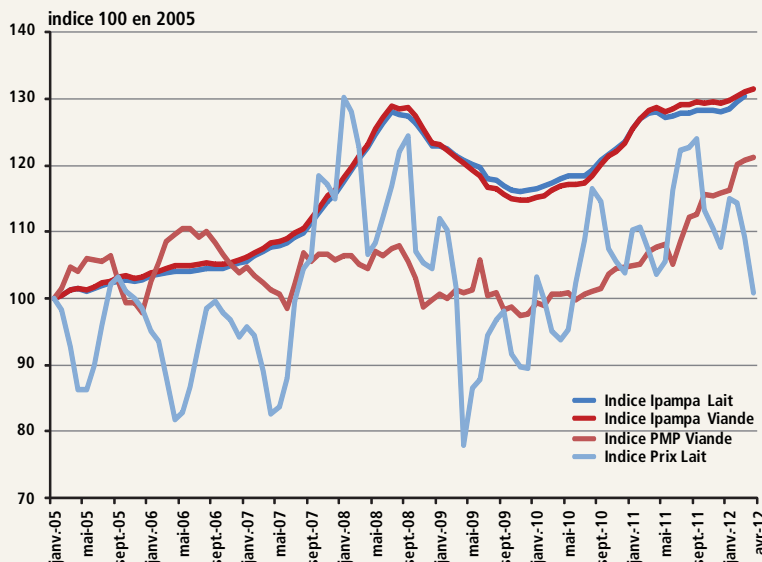


Figure 2

ÉVOLUTION COMPARÉE DES INDICES DE PRIX ET DES INDICES IPAMPA LAIT ET VIANDE
Source Institut de l'Élevage et FranceAgriMer



ZOOM :

Ipampa en forte hausse

La hausse des prix des moyens nécessaires à l'agriculture, mesurée par les IPAMPA élevage, a été particulièrement prononcée depuis 2008.

De nombreux postes de coût sont liés aux prix du pétrole : énergie, engrais, aliments du bétail, céréales...

La tendance haussière du prix des céréales et des tourteaux en cet été 2012 laisse présager un IPAMPA en forte hausse à partir de l'automne.

1.3 Une compétitivité menacée

Qu'en est-il de la compétitivité de l'élevage des ruminants ?

La perte de compétitivité de l'économie française, notamment par rapport à l'Allemagne, constitue un sujet de préoccupation majeur. La désindustrialisation, les difficultés de notre commerce extérieur sont évidentes. Nos pertes de marché sont particulièrement marquées dans la zone euro depuis le début des années 2000, observe le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Le CESE, dont l'avis fait autorité, insiste sur la complexité du sujet, pour conclure que « améliorer la compétitivité de la France est bien un objectif structurel ». Les préconisations et pistes de réflexion du CESE « soulignent qu'aucune mesure à elle seule ne saurait constituer une solution miracle. C'est bien un ensemble de dispositions cohérentes entre elles qui est nécessaire ».

Le secteur agricole est confronté aux mêmes contraintes que le reste de l'économie et aux mêmes enjeux de compétitivité. La plupart des études réalisées sur l'économie des filières de ruminants au cours des dernières années, ont conclu à une perte de compétitivité. Si ce diagnostic est dans l'air du temps, il apparaît aussi un peu rapide et discutable. La France n'a certes pas renforcé sa position en matière d'élevage, mais son affaiblissement n'est pas pour autant manifeste.

On s'est particulièrement interrogé sur la compétitivité de la France laitière qui a fait le choix, pendant la crise, de la maîtrise des volumes pour préserver les prix. Durant cette période la France et le Royaume Uni ont fait 30 à 50 % des sous-réalisations de l'Europe, alors que l'Allemagne, le Danemark, les Pays Bas et l'Autriche produisaient leur quota ou davantage.

Mais la France, contrairement à d'autres pays, n'a pas eu à brader une partie de sa production. Le potentiel de production est resté intact et les volumes produits ont de nouveau augmenté quand le marché l'a permis. Après une année de repli en 2009, le solde français des échanges commerciaux s'est fortement redressé en 2010 et 2011 pour atteindre le record de 3,5 milliards d'euros.

En production de viande bovine, le troupeau allaitant s'est maintenu au cours de la dernière décennie, alors que son recul est de l'ordre de 7 % au Royaume Uni comme en Irlande. Les volumes importés et exportés se sont globalement maintenus.

Depuis les années 2000, les filières de ruminants françaises ont globalement maintenu leurs volumes

d'activité et leurs parts de marché. Il n'y a pas eu de décrochement comme on a pu l'observer dans certains pays, mais il n'y a pas eu non plus de reconquête de parts de marché, alors que l'Allemagne a gagné en compétitivité.

Même si tous les secteurs ont été fragilisés par la crise et si de nouveaux clignotants s'allument dans le contexte 2012 : baisse du troupeau allaitant en 2011, fin de la période de croissance dans la filière ovins lait, et crise en production caprine en 2012, les filières animales de l'Hexagone conservent un poids déterminant dans les échanges européens. Tous les secteurs de production s'interrogent sur leur capacité à renouveler les exploitants, mais il n'y a rien d'irréversible, et c'est le moment d'agir pour valoriser les atouts exceptionnels dont nous disposons pour ces productions.

Les comparaisons avec l'Europe du Nord : ce que nous avons appris

L'Allemagne a renforcé ses filières animales et, comme dans d'autres secteurs économiques, creuse l'écart avec la France. Premier producteur européen de lait, deuxième de viande bovine, parmi les premiers partenaires traditionnels de la France en matière d'échanges de produits laitiers et viande bovine, l'Allemagne a ces dernières années, tout à la fois, rémunéré autant ses producteurs de lait, produit son quota et amélioré sa position à l'export, quand elle n'a pas ravi le leadership à la France.

A quoi attribuer cette compétitivité renforcée ?

Cette question a été particulièrement approfondie par les travaux de l'Institut de l'Élevage réalisés à la demande des pouvoirs publics et des filières lait et viande. On retirera 3 grands enseignements :

- **Une vraie distorsion de concurrence sur le coût de la main d'œuvre dans la filière aval viande**, qui se traduit par un avantage chiffré à 9 cts/kgéc pour la filière bovine allemande. C'est sur la filière porcine que les conséquences ont été les plus fortes.
- **Les avantages d'une politique énergétique beaucoup plus favorable en Allemagne qu'en France.** Le développement spectaculaire de la production de biogaz et d'énergie renouvelable outre Rhin a permis de conforter les revenus en élevage lait-viande, d'atténuer considérablement l'impact des crises sectorielles sur les produits, et d'offrir de nouvelles alternatives pour les exploitations, même si, à terme, cette arme peut être à double tranchant pour les producteurs de lait et de viande.

“ L’Allemagne a renforcé ses filières animales et comme dans d’autres secteurs économiques, creusé l’écart avec la France. ”

• Et surtout une somme de petites différences qui, prises isolément, ne sont en rien décisives, mais ajoutées les unes aux autres, créent une dynamique et un avantage comparatif. On les trouve dans la fiscalité agricole, l’application des normes communautaires et les contraintes administratives, le ciblage des aides à l’investissement ou bien encore

dans l’ampleur de certaines politiques d’accompagnement régional. Elles favorisent le dynamisme et la croissance des exploitations de grande taille (exploitations laitières du Nord), tout en encourageant ailleurs le maintien d’exploitations plus petites qui reposent sur le modèle d’une agriculture multifonctionnelle soutenue par les aides publiques (Bavière). Il existe bien une différence de ciblage des politiques agricoles et environnementales entre l’Allemagne et la France, où ce sont davantage les exploitations de taille moyenne qui sont visées, alors que nous avons une forte diversité territoriale. Et c’est ce qui explique que d’un côté du Rhin, on ne doute pas de sa vocation ni de sa stratégie, alors que de l’autre, le doute et le pessimisme se sont installés.



3 éléments d’explication du renforcement de la compétitivité allemande

(D’après l’Institut de l’Élevage)

1 LA QUESTION DU COÛT DU TRAVAIL DANS L’INDUSTRIE D’ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION

En l’absence de salaire minimum et d’accord de branche dans ce secteur, mais aussi par dérogation à la libre circulation des travailleurs de l’Est vers l’Allemagne, négociée lors de l’adhésion des PECO en 2004, cette industrie a massivement recouru à la main d’œuvre de l’Est (Pologne, Roumanie, Ukraine...) sous payée par le biais de l’intérim. Le coût moyen de cette main d’œuvre est de l’ordre de 7,5 euros/h contre 15 €/h pour un travailleur allemand et 15 à 20 euros en France selon la qualification. Le gain pour la filière bovine allemande a été chiffré à 9 cts par kec.

2 LA PRODUCTION DE BIOGAZ ET D’ÉNERGIES RENOUVELABLES

Avec un tarif de rachat de l’électricité le plus élevé d’Europe et un prix garanti par l’Etat pour 20 ans, on a assisté à l’explosion :

- du nombre d’unités de production de biogaz (environ 7 000 en 2012) particulièrement dans les zones d’élevage laitier,
- des installations photovoltaïques qui couvrent désormais la quasi-totalité des bâtiments d’élevage.

Cette politique a permis de consolider les revenus en élevage, de les diversifier, et d’atténuer l’impact des crises. Le développement de la production de biogaz à partir du maïs instaure en revanche une concurrence dans l’utilisation du maïs et des surfaces fourragères. Elle peut au final représenter une menace pour les filières lait et viande. Ce recours massif aux à l’usage direct de maïs dans les digesteurs est d’ailleurs aujourd’hui contesté en Allemagne (explosion des surfaces en maïs : + 42 % en 10 ans).

3 UNE POLITIQUE D’ACCOMPAGNEMENT PRAGMATIQUE ET FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT

- un régime fiscal forfaitaire qui permet de pratiquer à la vente un taux de TVA supérieur (10,7 %) à celui appliqué aux achats (7 ou 19% selon les produits) et de conserver la différence. L’impact positif a été chiffré entre 7 et 12 € par tonne de lait hors investissement, mais à 4 euros maximum pour ceux qui investissent.

- des normes et des réglementations moins contraignantes sur l’environnement, les seuils des installations classées, ou bien encore pour les programmes de lutte contre les EST. L’Allemagne applique les normes UE sans en rajouter dans les contraintes, ce que l’on aimerait observer en France, où il est de bon ton au contraire, de renforcer ces contraintes.

- les aides à l’investissement agricole : un encouragement à l’agrandissement.

Le montant global des aides à l’investissement outre-Rhin est comparable à celui de la France, mais son utilisation est différente. En Allemagne les aides peuvent aller jusqu’à 35 % et pour des investissements pouvant s’élever à 2 millions d’euros, contre 90 000 euros avec transparence fiscale pour les GAEC en France (avec un plafond de subvention de 400 000 euros contre 18 000 avec transparence fiscale en France, avec le PMBE).

Ce dispositif favorise l’agrandissement des structures et leur compétitivité, particulièrement dans le nord du pays.

- Un coût d’équarrissage en majorité pris en charge par les pouvoirs publics, et beaucoup moins élevé pour la filière allemande que pour la filière française (l’écart peut aller de 1 à 10 dans certains länders).

- Les usages dans la succession agricole sont plus favorables aux repreneurs en Allemagne qu’en France.

La productivité du travail, une faiblesse de l'agriculture française.

Tous les travaux sur la compétitivité ont mis l'accent sur la moindre productivité du travail en France, par rapport à nos principaux concurrents européens. C'est le cas de l'étude de Cabinet McKinsey sur le secteur laitier en 2010 qui, reprenant les travaux réalisés par l'Institut de l'Élevage, souligne que le nombre de litres de lait par UTA donne l'avantage aux pays d'Europe du Nord et au Royaume-Uni. La productivité du travail est plus faible en France, du fait de la dimension plus modeste des étables. Elle se traduit par des coûts opérationnels plus élevés. En revanche le prix du foncier, celui des quotas, et la meilleure valorisation du coproduit viande sont des atouts de la filière française.

Les travaux du Cabinet Ernst & Young sur les filières bovines et ovines mettent également l'accent sur les structures plus modestes en France et les conséquences qui en découlent sur la productivité du travail et les coûts de collecte des animaux. Les rapports du CGAAER et du Sénateur Bailly partagent le même diagnostic sur la question des restructurations, aussi bien pour l'amont que pour l'aval des filières. Conséquence de la politique des structures, des choix en matière d'installation et de gestion des quotas laitiers, les restructurations dans les productions de ruminants ont été ces dernières années moins fortes que chez nos principaux concurrents de l'Europe du Nord. Les écarts de dimension moyenne des structures laitières se sont ainsi creusés en Europe.

Figure 4
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL EN SYSTÈMES LAITIERS DANS LES GRANDS PAYS LAITIERS DE L'UE (LAIT PRODUITS PAR UTA TOTALE)
Source : DG AGRI RICA UE & Sources nationales - traitement Institut de l'Élevage

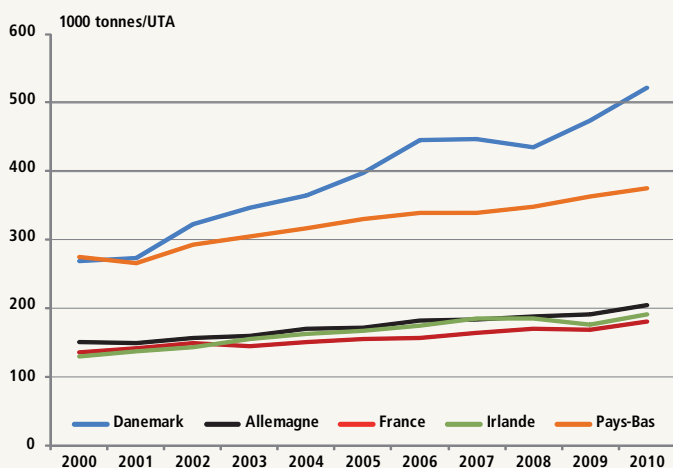
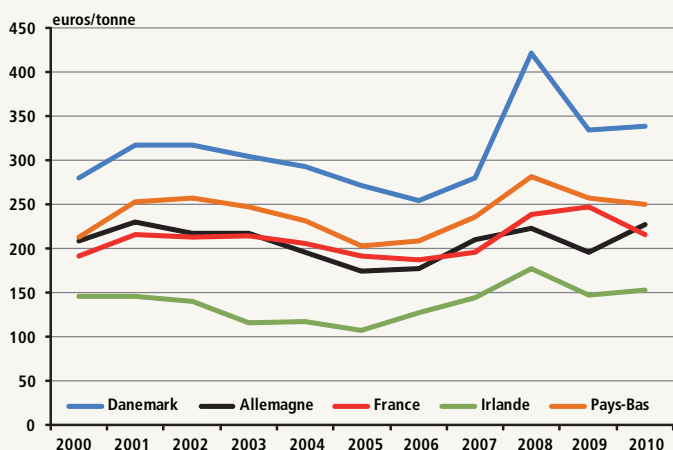


Figure 5
" POINT MORT " : UN COÛT DE PRODUCTION SANS RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL NON SALARIÉ, RÉVÉLATEUR DE LA DIVERSITÉ DES " MODÈLES " EUROPÉENS
Source : DG AGRI RICA UE & Sources nationales - traitement Institut de l'Élevage



ZOOM :

La question de la compétitivité comparée des systèmes entre pays et de leur capacité à dégager du revenu en conjoncture extrêmement variable, et au final leur résilience, est à la fois fonction de la productivité du travail et du niveau et de la structure du coût de production.

A ce titre les systèmes danois, hyper concentrés, capitalistiques et à forte productivité du travail, sont aussi des systèmes à coût de production élevé, en particulier dans un contexte de flambée des prix des intrants. Ils sont à l'opposé des systèmes low cost irlandais. Les systèmes français en situation intermédiaire, ont une grande capacité d'adaptation ».

Travaux Institut de l'Élevage : voir article 3R 2011 (Perrot christophe, Mottet Anne, You Gérard, Institut de l'Élevage Département Economie) et Dossier Economie de l'Élevage à paraître à l'automne 2012



Quelques idées développées par Jean Lossouarn

Professeur à AgroParisTech
à l'AG FNB du 9 février 2012

“ Nos systèmes de production
ont la capacité à se déployer
pour répondre de manière
compétitive aux marchés à venir ”

La France dispose de réserves de productivité qui ne demandent qu'à être libérées.

L'ensemble de ces travaux sur les forces et faiblesses comparées des filières animales lait et viande souligne le dynamisme des productions et des filières françaises au sein de l'Europe du Nord, mais aussi la capacité de nos systèmes de production à se déployer pour répondre de manière compétitive aux marchés à venir.

Les travaux de l'Institut de l'Élevage sur la compétitivité comparée des systèmes laitiers français, allemands et du nord de l'UE montrent tout particulièrement combien le coût de production des systèmes français permet d'envisager l'avenir avec confiance, avec une croissance maîtrisée de la taille des exploitations permettant de diluer un certain nombre de charges fixes (*figures 4 et 5*).

Par ailleurs, ces travaux démontrent une fois de plus l'importance de 3 axes d'actions pour un élevage français qui gagne en compétitivité :

- La lutte pour l'harmonisation des politiques sociales, fiscales et environnementales,
- L'impératif de desserrer la contrainte administrative et de simplifier les procédures,
- Le choix à faire en matière de restructuration et d'accompagnement par les politiques publiques.

Le plus grand enjeu des prochaines années : le renouvellement des générations.

La restructuration des exploitations d'élevage s'accélérera inévitablement, d'abord pour des raisons démographiques. A nous de faire le bon choix pour saisir les opportunités des marchés et faire en sorte qu'elle s'accompagne d'une amélioration de la compétitivité des filières lait-viande et de leur contribution au redressement économique du pays. Encore faut-il que cette stratégie qui devrait renforcer la vocation élevage de la France, ne soit pas contrecarrée par des polémiques et des attaques outrancières.



En France, en Europe, et plus généralement dans les pays développés, les viandes focalisent l'attention des médias, et plutôt rarement à leur avantage, de façon quasiment ininterrompue depuis la première crise de l'ESB

Mais ce ne sont pas seulement les crises de sécurité sanitaire qui font que l'élevage, et les viandes, resteront sous le regard attentif, souvent critique, des médias. Des effets globaux, particulièrement en relation avec le réchauffement climatique, sont aussi visés de façon récurrente...

Une affirmation du « résumé » de l'ouvrage de la FAO « Livestock's long shadow » a enflammé les salles de rédaction des médias du monde entier, et a été depuis reprise à l'envi : « Le secteur de l'élevage est un acteur majeur, responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre mesurées en équivalent CO2. C'est une part plus importante que le transport ». Cette affirmation, qui ne se trouve nulle part dans l'ouvrage lui-même, a été vivement contestée. Les auteurs de la FAO ont ensuite reconnu leur précipitation et leur erreur : ils avaient, d'un côté, utilisé pour l'élevage une démarche de type ACV (analyse de cycle de vie), et de l'autre une analyse limitée à l'impact direct des activités non agricoles.

Et puis, il y a des aspects éthiques. Il ne faut jamais perdre de vue que, pour qu'il y ait viande, il faut qu'il y ait eu mise à mort d'animaux, ce qui n'est jamais anodin, a fortiori dans nos sociétés occidentales modernes où la mort est en permanence dissimulée.

L'agriculture, l'élevage, les activités de la filière viande bovine, comme l'ensemble des activités humaines, vont devoir s'adapter. Elles vont devoir inventer des fonctionnements permettant à l'espèce humaine de vivre, de gérer ses espaces et ses styles de vie, en respectant et en ménageant les ressources d'une planète saturée.

Cela amènera à regarder différemment les performances et les critères d'efficacité des systèmes. On peut évoquer deux aspects, qui auront nécessairement des répercussions importantes sur l'élevage ruminant: le réchauffement climatique, et le paiement des services écologiques...

Depuis l'adoption de la Convention sur la diversité biologique, lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro (1992), le débat sur la recherche de compatibilité entre le développement économique et la protection des écosystèmes est vif. Il a conduit à une prise de conscience de plus en plus nette des enjeux liés, et convaincu progressivement de la nécessité de leur prise en charge par les politiques publiques. Dans ce contexte, la question du paiement des services écologiques a pris place dans l'agenda international, tant des débats scientifiques que des discussions politiques...

Il est tout à fait évident pour moi qu'il y a plein de choses à faire en matière d'élevage bovin et de production de viande bovine, en France, dans un jeu qui s'annonce serré. Nous avons pour cela des atouts incontestables, des savoir-faire et des compétences remarquables. Mais il y faut une condition préalable : il faut sortir résolument de ce pessimisme français que soulignent à l'envi des sondages récents !

Ce pessimisme, largement irrationnel au regard des atouts du pays, désarme les volontés d'initiative et les capacités d'innovation.



1-4 Une vocation menacée aussi par les polémiques sociétales

De puissants lobbies conduisent l'élevage au banc des accusés

L'agriculture est de nouveau considérée comme un sujet hautement stratégique. Toutes les grandes instances internationales ont en effet pris conscience que l'équilibre alimentaire mondial est fragile et que la sécurité alimentaire n'est acquise pour personne. Nourrir les 9 milliards d'habitants de la planète en 2050, préserver les ressources naturelles dans un contexte de réchauffement climatique : toutes ces questions sont devenues politiques, médiatiques et interrogent le monde scientifique sous un angle nouveau. L'agriculture est invitée à produire plus et mieux.

Faire face aux polémiques

Dans ces débats, l'élevage est le plus souvent en première ligne et paradoxalement sous le feu de la critique. Depuis la crise de l'ESB en 1996, il se retrouve périodiquement au centre d'attaques et de vives polémiques qui focalisent l'attention des médias.

Ces polémiques ont commencé sur le thème de la sécurité alimentaire et de la qualité nutritionnelle des produits. Puis elles se sont étendues au traitement de l'animal et amplifiées depuis une décennie avec la problématique environnementale.

Dans la polémique, l'outrance l'emporte aisément sur le propos mesuré et le questionnement sincère. Le bœuf devient « bouc émissaire ». Déformation de la réalité, exploitation de données sorties de leur contexte, confusion entretenue entre ruminants et

monogastriques, amalgame entre élevage industriel américain et modèles européens... alimentent la caricature.

Un bilan remarquable en terme de durabilité

Comme toute activité économique, l'élevage herbivore est confronté au défi de la « production durable » et à son prolongement « l'alimentation durable » dont on commence seulement à prendre la mesure de la complexité. Pareil défi ne s'accommode pas du facile raisonnement binaire ni de la segmentation à outrance des problématiques.

Les systèmes de production avec herbivores, dont les avantages sont nombreux et prouvés de façon incontestable sur le plan de l'environnement, présentent certes aussi des inconvénients. L'enjeu est de les maîtriser et d'améliorer un bilan déjà remarquable au plan de la durabilité, pas de les stigmatiser.

Rétablir la vérité sur quelques exemples édifiants : gaz à effet de serre, préservation des ressources en eau, alimentation des bovins

Ruminants et gaz à effet de serre : impostures et réalité

La FAO a lancé une véritable « imposture » en 2006 avec son rapport incontrôlé « Livestock's long shadow » affirmant que « le secteur de l'élevage est responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre, soit une part plus importante que le transport ».

Evidemment la FAO l'a ensuite reconnu : c'était une « erreur de calcul... ». Mais le mal était fait : lobbies et médias s'en étaient emparés pour en faire « leur vérité ». Or, en réalité, l'élevage herbivore, dans nos systèmes français contribue environ à 11 % des émissions de gaz à effet de serre (cf. travaux INRA,



ZOOM :

Repris par les lobbies du welfarisme, du végétalisme, de certains mouvements écologiques, relayés par les « people » pour alimenter l'audimat et les pétitions sur le net, ces propos outranciers peuvent avoir des effets dévastateurs. Pour les éleveurs, ces attaques sont ressenties comme une condamnation de leur métier et de leur activité.



Quand les prédateurs menacent l'élevage

“ La prairie est un précieux puits de carbone ”

inventaire national du CITEPA (Centre de références des émissions dans l'air pour le ministère en charge de l'environnement). Il vient donc loin derrière les principaux secteurs émetteurs que sont les transports (27 %), l'industrie (21 %) et le logement (20 %).

De plus, en Europe la réduction du nombre d'animaux (le cheptel bovin a diminué de 12 % depuis 1990) et des quantités d'engrais utilisées induit une baisse continue de la part de l'élevage herbivore dans les émissions.

Si l'on parle d'émissions nettes, la contribution réelle des ruminants est de l'ordre de 7 %.

Les ruminants ont la capacité unique de valoriser l'herbe par le processus de rumination, lequel entraîne les émissions de méthane entérique. Mais la prairie est aussi un précieux puits de carbone. Les expertises de l'INRA concluent à un stockage moyen minimum de la prairie permanente de 0,5 tC/ha/an (soit 1 830 équ. CO₂).

En appliquant cette hypothèse aux systèmes d'élevage français, l'Institut de l'Élevage considère que ce stockage sous prairies neutralise 50 % à 100 % des émissions de gaz entérique et de 15 % à 100 % des émissions totales de GES (Gaz à effet de serre), selon la part de l'herbe dans les systèmes. Cette compensation peut ainsi aller jusqu'à 100 % dans certains systèmes entièrement à l'herbe.

La recherche et la profession sont mobilisées depuis plusieurs années pour développer les travaux et méthodes permettant de réduire ces émissions à travers les bonnes pratiques, l'alimentation et l'amélioration génétique. Il faut poursuivre ces travaux dans l'espoir d'aboutir à des recommandations qui améliorent encore ce bilan, d'autant que de nouvelles perspectives se précisent à travers la génomique notamment.

Qui mieux que les éleveurs ovins, en particulier dans le cadre de systèmes pastoraux, réussit à allier aussi intelligemment économie agricole et préoccupations environnementales ? Et pourtant face aux attaques des grands prédateurs, en particulier du loup, les éleveurs n'en peuvent plus de voir leur travail saccagé.

Le loup est en effet désormais installé sur tout l'arc alpin, dans le Jura, dans les Vosges et même dans les Pyrénées et le Massif Central. Et loin d'être menacé, c'est lui qui désormais menace l'élevage !

En 2011, les loups, les lynx et les ours ont fait 5350 victimes dans les troupeaux, auxquelles il faut ajouter plus de 1000 disparitions reconnues (les indemnités ont concerné 4 910 animaux). Tous les efforts déployés par les éleveurs pour protéger leurs animaux (parcage de nuit, chiens de protection...) restent vains. Les animaux tués par les loups, principalement des brebis et des agneaux, sont en nombre croissant d'année en année, du fait d'une évolution incontrôlée de la population des prédateurs. Ces attaques provoquent un stress important pour tous les animaux des cheptels attaqués, avec des avortements et des baisses de croissance des agneaux. Elles entraînent une surcharge de travail et un surcoût pour les éleveurs de ces zones.

« Notre objectif n'est pas d'éradiquer les prédateurs. Ce n'est ni notre métier, ni notre envie, mais nous ne pouvons accepter plus longtemps que les éleveurs assistent les bras croisés au massacre de leur troupeaux » rappelaient récemment la FNO et la FNSEA. Le maintien d'une agriculture et donc de l'élevage, dans les massifs des Alpes, du Jura, des Vosges, du Massif Central et des Pyrénées est absolument prioritaire, tout le monde le reconnaît. Il passe par le respect du travail des éleveurs, de leur rôle économique, social et sociétal et par conséquent par la poursuite de l'objectif « zéro prédation ».

Certaines mesures de protection imposées contre la prédation peuvent avoir des conséquences négatives. Ainsi le regroupement nocturne, non seulement gêne la croissance des animaux et accroît considérablement le travail de l'éleveur, mais perturbe gravement le fonctionnement du système pastoral et occasionne des piétinements nuisibles à la biodiversité, ainsi qu'un risque d'abandon et d'embroussaillage des secteurs les plus éloignés. La disparition des élevages dans ces zones entraînerait la fermeture des paysages et des risques accrus d'incendies, rendant le territoire inaccessible aux touristes.

Les éleveurs demandent :

- La fin de la prédation en agissant sur les populations de loup, de lynx et d'ours : la régulation du loup notamment est, compte tenu de sa dynamique de population, totalement compatible avec l'obligation de ne pas mettre l'espèce en danger. Le loup est aujourd'hui moins menacé que les éleveurs et les cheptels ovins de ces zones difficiles !
- Le droit de pouvoir protéger leurs troupeaux par des tirs immédiats. La possibilité de réaliser des tirs doit en permanence, être adaptée à l'évolution des attaques et des dégâts causés par le loup, sans que soit fixé un nombre maximum de spécimens à prélever. À l'Etat de procéder à des prélèvements en temps voulu et en nombre suffisant.
- L'interdiction immédiate et totale d'introduction de grands prédateurs.
- Une indemnisation équitable et complète des pertes occasionnées. La prédation entraîne des pertes directes (animaux morts ou blessés), indirectes (animaux non retrouvés, stress des animaux, avortements...) et induites (temps de travail supplémentaire, dégradation, voire abandon de pâturages...) dont la totalité n'est pas prise en compte dans les indemnités actuelles.

Il devient urgent d'inverser les règles de protection afin qu'elles bénéficient aussi, d'abord devrait-on dire, aux éleveurs et à leurs animaux !

La protection de la ressource en eau : l'élevage concurrent de l'homme ou contributeur à l'élaboration de la ressource ?

Combien faut-il de litres d'eau pour produire 1 kg de viande de bœuf ou 1 litre de lait ? Voilà une question simple qui suscite les réponses les plus extrêmes. Dans les publications, elles vont de 42 kg à 70 000 kg, selon la méthode.

• L'eau virtuelle de l'*International water management Institute*

Ses récentes publications pointent du doigt l'élevage de ruminants : il faudrait près de 15 000 litres d'eau pour produire 1 kg de viande de bœuf et 1 000 litres pour obtenir 1 litre de lait. Ces chiffres extravagants résultent pour 94 % de l'eau virtuelle qui consiste à comptabiliser l'eau de pluie stockée dans le sol, qui est filtrée ou qui s'évapore via les surfaces alimentant les troupeaux ! Dans d'autres publications le même institut va même jusqu'à affirmer qu'il faudrait 70 000 litres d'eau pour produire 1 kg de viande !

Là encore l'utilisation de ces chiffres les plus extrêmes, sans explication et en laissant croire qu'il s'agit de consommation d'eau, en concurrence avec l'homme, relève de la manipulation.

Même les meilleurs auteurs s'y laissent prendre. Ainsi dans « *L'avenir de l'eau, petit précis de mondialisation 2* » Erik Orsenna, parle de 13 500 litres d'équivalent eau pour produire 1 kg de bœuf contre 1 160 litres pour produire un kg de blé. Et la conséquence coule de source : « un habitant des Etats-Unis au régime alimentaire riche en viande consomme 5 400 litres d'eau virtuelle par jour, alors qu'un végétarien n'en utilise que 2 600 ». Le rapport annuel du Conseil économique et social de 2011, sous la signature de MM. A.J. Guérin et Y. Zehr reprend ce chiffre de 13 000 litres d'eau par kg de viande bovine.

• Parlons d'eau réelle !

Selon ses dernières évaluations, l'Institut de l'Élevage estime que la consommation d'eau est en réalité de

l'ordre de 200 litres par kg de viande nette commercialisable. Cette valeur correspond à l'eau d'abreuvement (140 l/kg de viande), à l'irrigation du maïs (8 % des surfaces de maïs fourrage, soit 60 l par kg de viande) et à l'eau utilisée en abattoir (7 l/kg de viande). Ces valeurs sont susceptibles d'évoluer avec l'harmonisation en cours des méthodes et des données collectées mais elles donnent un bon ordre de grandeur.

En réalité les élevages herbivores jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la ressource en eau et la maîtrise de sa qualité. De par leur situation géographique les prairies sont les plus importants récupérateurs d'eau de pluie. L'herbe et les haies jouent un rôle de filtre, limitent l'érosion et les pertes de nitrates par ruissellement.

Ainsi l'eau de pluie qui tombe sur la prairie n'est pas un dommage pour l'environnement, mais une ressource que gère l'activité d'élevage herbivore. Ce rôle protecteur de la prairie vis-à-vis de la ressource en eau est reconnu au niveau européen et à l'origine de l'obligation d'implanter « des bandes enherbées en bordure de cultures le long des cours d'eau ».

Dans toutes les zones herbagères les teneurs en nitrates sont faibles et dans les régions de polyculture élevage des processus d'optimisation de l'azote sont mis en place. Le programme national de mise aux normes des bâtiments d'élevage a permis une avancée décisive dans la gestion des effluents.

Le bovin : mauvais transformateur de céréales et concurrent de l'homme ?

Là encore, la FAO fait état de 7 kg de céréales pour faire 1 kg de bœuf, et ce chiffre est abondamment repris par tous ceux qui voudraient démontrer que le ruminant est le concurrent de l'homme. Le rapport du Sénat 2011 cité, prend même comme référence 10 kg.

Mais à quoi correspondent ces chiffres extrêmes ? Peut-être à des systèmes très intensifs de type *feed lot* américain, certainement pas à des exploitations d'élevage en France.



“ En réalité, les élevages herbivores jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la ressource et dans la qualité de l'eau.”

En France, le lait et la viande sont essentiellement produits dans des exploitations herbagères et de polyculture élevage, où bovins et ovins consomment en majorité de l'herbe et des fourrages produits sur l'exploitation.

En partant de cette ration moyenne, l'Institut de l'Élevage démontre que le « bovin moyen français » consomme 3,8 kgs équivalent céréales par kg de carcasse ou 2,1 kgs équivalent céréales par kg de viande vive.

L'élevage herbivore français est toujours caractérisé par son lien au sol, garant des équilibres écologiques. Il permet de valoriser nos 13 millions d'hectares de prairies et de parcours pour l'essentiel non labourables. On oublie que l'herbivore est un ruminant dont le système digestif remarquable et unique lui permet de dégrader la cellulose des plantes et de la transformer en lait et en viande.

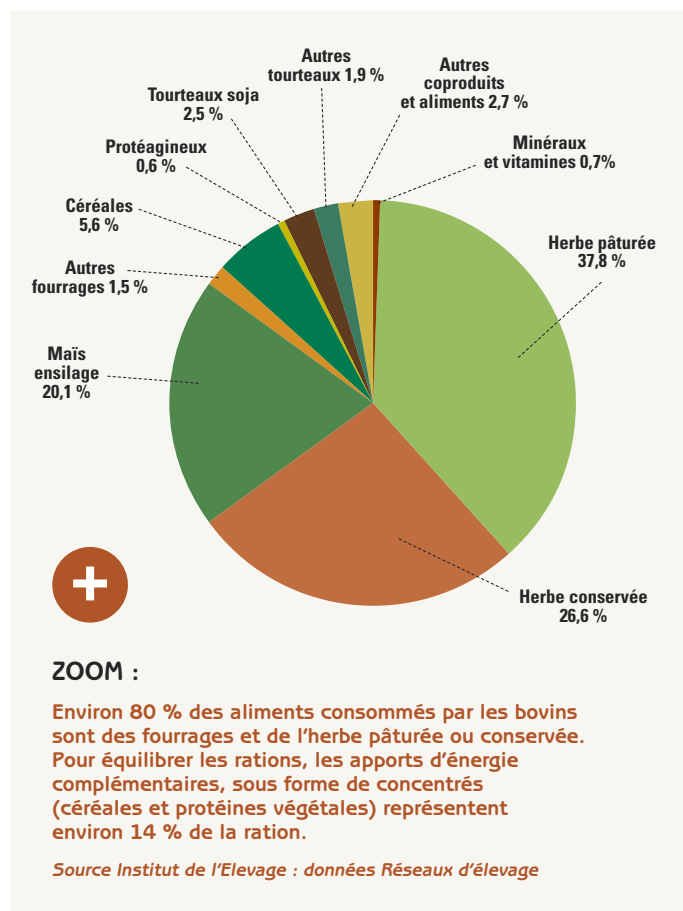
Les systèmes herbivores français présentent ainsi en moyenne une autonomie alimentaire de 90 % (Source : Institut de l'Élevage - données Réseaux 2012). L'herbe et les fourrages sont produits quasi entièrement sur l'exploitation et les aliments concentrés le sont en moyenne à 28 %. Seuls les tourteaux de soja qui représentent 2,5 % de la ration sont pour l'essentiel importés du continent américain.

Cet élevage ne peut donc être tenu responsable de la déforestation amazonienne ou du retournement de la pampa argentine. D'autant que l'élevage français développe les solutions alternatives au soja par l'incorporation dans les rations, de légumineuses fourragères (trèfle, luzerne), de protéagineux (pois, fèves, fèves) et de plus en plus de tourteaux de colza produits dans l'Hexagone.

Un exemple de scénario de l'extrême

A partir des données à charge évoquées, se construisent des scénarios « à charge », qui mobilisent cabinets d'études, chercheurs et financeurs. Le modèle « ATERRE 2050 » développé par SOLAGRO en est un exemple. Il s'est donné pour objectif de « baliser les chemins du possible vers une agriculture viable et désirable, en construisant un scénario agricole et alimentaire durable, crédible, compréhensible et quantifié physiquement pour la France à l'horizon 2050 » en partant d'un objectif de « réduction par un facteur 4 de nos émissions de gaz à effet de serre ». Pour y parvenir, les préconisations sont les suivantes :

- **Un changement radical de notre alimentation à l'horizon 2050**, avec une réduction « de 50 % » de la consommation de l'ensemble des productions animales. Pour les auteurs, « *il paraît tout à fait possible de diviser par 2 nos consommations de viande*



et de lait sans aucun problème de santé publique et d'inverser ainsi la proportion entre protéines animales et protéines végétales ». Le seul problème sera sans doute de l'imposer !

- **Une forte réduction, par voie de conséquence, des troupeaux bovins et caprins.** Le cheptel laitier serait divisé par 2 et celui du troupeau allaitant par 7 (soit 1,6 million de vaches laitières et 0,6 million de vaches allaitantes en 2050). Le scénario privilégie le maintien du cheptel ovin et caprin.
- **Ces bouleversements permettraient, malgré une extensification des systèmes, de libérer 5 à 8 millions d'hectares dont 3 millions d'ha de surfaces en prairie permanente.** Ces surfaces pourraient être consacrées à la production de biomasse pour l'énergie, aux productions végétales, à la chimie verte et aux matériaux de construction. Les auteurs admettent que ces résultats « suscitent débats et réflexion ». Ils admettent aussi que le modèle ne tient aucun compte, ni des souhaits des consommateurs, ni du marché, ni de la concurrence aux frontières ! Pas plus qu'ils ne s'interrogent sur les impacts socio-économiques et particulièrement sur l'impact en termes d'emploi rural.

Notre volonté : renforcer le dialogue entre la société civile et les éleveurs

La profession agricole et les filières se sont organisées pour participer au dialogue avec la société civile. C'est l'une des missions des interprofessions lait-viande et l'objectif central du Centre d'Information des Viandes. Depuis la fin des années 90 des initiatives communes ont été développées par la CNE, le CNIEL et INTERBEV.

C'est ainsi, la distance entre le monde agricole et une société de plus en plus citadine s'accroît continuellement. Elle entraîne, fort logiquement, des perceptions très diverses de la réalité, parfois confuses et ambiguës.

C'est encore plus vrai en élevage, ainsi que le montrent les enquêtes d'opinion. L'élevage et particulièrement les productions de viandes sont devenues « le miroir des contradictions et des interrogations du monde » explique J. Lossouarn.



ZOOM

L'agriculture doit concilier performance économique et environnementale

L'ÉLEVAGE HERBIVORE S'INSCRIT NATURELLEMENT DANS CE MOUVEMENT ET C'EST UN AXE ESSENTIEL D'INNOVATION.

Performance économique et environnementale : ces deux impératifs doivent aussi se conjuguer au travers d'une politique agricole qui encourage la production de « biens publics environnementaux » et la rémunère à sa juste valeur.

Dans son rapport 2009, réalisé sans le cadre du Centre d'Analyse Stratégique auprès du Premier Ministre, le groupe de travail présidé par B. CHEVASSUS-AULOUIS sur l'approche économique de la biodiversité et de services liés aux écosystèmes concluait : « en se limitant aux services de fixation et de stockage du carbone, de production d'une eau de qualité et d'entretien des populations d'insectes auxiliaires, on peut estimer à l'ordre de 600 euros/ha et par an, la valeur totale des services non marchands pour des prairies présentant une bonne biodiversité dont, comme pour les forêts, plus de la moitié serait liée au stockage et à la fixation de carbone ». Voici une justification du soutien spécifique aux surfaces en herbe.

“ Nos systèmes d'élevage liés au sol, et conduits selon les bonnes pratiques en valorisant la prairie et les fourrages présentent un bilan environnemental satisfaisant.”

Recomposer une image positive de l'élevage

L'opinion publique a le plus souvent une image décalée de l'élevage et doute de ses « pratiques modernes ». Il nous faut donc agir en permanence pour recomposer une image positive de l'élevage et de ses pratiques.

Ce qui implique d'agir dans 3 directions complémentaires :

- **Donner toute sa place à la connaissance scientifique et technique**, sur des sujets de plus en plus complexes, en mobilisant la recherche fondamentale et appliquée, mais aussi en s'appropriant les résultats.

Les instances professionnelles et interprofessionnelles doivent nécessairement s'investir dans les débats sur les normes et les méthodes, ce qui suppose une participation active, avec leurs experts, dans toutes les instances nationales, européennes et internationales qui prennent part à leur élaboration.

Les travaux de l'INRA et de l'Institut de l'Élevage ont montré que nos systèmes d'élevage liés au sol, conduits selon les bonnes pratiques en valorisant la prairie et les fourrages, présentent un bilan environnemental satisfaisant.

Les atouts de la prairie ont aussi été démontrés. Elles stockent en moyenne autant de carbone que les forêts. Filtres naturels, elles contribuent à la qualité de l'eau et protègent les sols contre l'érosion, limitant les risques d'inondations et avalanches. Ce sont aussi des espaces très riches en biodiversité animale et végétale.

- **Démontrer la réalité des pratiques et des adaptations en cours pour un élevage plus « durable »**
La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage s'inscrit dans cet objectif : « Bien faire et le faire savoir ». Démarche professionnelle née des crises alimentaires de la fin des années 90, gérée par la CNE avec le soutien du CNIEL et d'INTERBEV, elle rassemble aujourd'hui 110 000 éleveurs de bovins lait et viande.



La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage

Depuis sa création elle a su constamment évoluer pour prendre en compte les nouvelles attentes. Pour l'éleveur la charte est un outil de progrès et d'auto-évaluation de ses pratiques. Pour le grand public c'est un remarquable outil d'information. L'avons-nous suffisamment utilisée pour accompagner le dialogue sociétal ?

• Développer la communication grand public, en multipliant les occasions d'échange

Pour y contribuer, CNE, CNIEL et INTERBEV ont mis en place depuis 2003 un véritable « laboratoire de réflexion », rassemblant des éleveurs bovins lait, viande et caprins sur les métiers de l'élevage, les pratiques et les postures de dialogue. Ils participent à de multiples initiatives d'échanges « éleveurs- grand public » à travers les salons, fermes ouvertes, fermes en ville, balades Elevage et Paysage, rencontres avec les ONG...

La tâche est essentielle, et elle n'est pas seulement l'affaire de spécialistes de la communication. C'est aussi celle des éleveurs « fiers de leur métier », désireux et capables de l'expliquer.

L'enjeu est extrêmement important et nos concitoyens n'aspirent d'ailleurs qu'à avoir une image positive de l'élevage, pour peu qu'on sache les convaincre. Pour eux, il s'agit d'une « activité à taille humaine et rassurante, incarnant des territoires vivants avec des impacts positifs sur l'environnement ».

Les dernières enquêtes d'opinion de l'IFOP pour le CIV témoignent d'un fort soutien du grand public à l'égard de l'élevage français.



charte des bonnes pratiques d'élevage

LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES D'ELEVAGE UNE DÉMARCHE PROFESSIONNELLE ET VOLONTAIRE

Née de la crise alimentaire de l'ESB, la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est une démarche professionnelle et volontaire pour engager un maximum d'éleveurs de bovins lait-viande dans l'amélioration de leurs pratiques.

Lancée en 1999, elle a été revue en 2003, 2007 et 2012, pour s'adapter en permanence aux évolutions du métier et aux attentes citoyennes.

En signant son adhésion à la Charte, l'éleveur prend 6 engagements essentiels détaillés dans 52 points :

- Assurer la traçabilité des animaux de l'exploitation,
- Leur fournir une alimentation saine, équilibrée et suivie,
- Assurer leur bien-être et leur santé,
- Veiller à la sécurité des personnes intervenant sur l'exploitation,
- Protéger la qualité des produits par une hygiène rigoureuse,
- Participer à la protection de l'environnement.

Outil de développement et de progrès, la Charte mobilise plus de 2 500 techniciens des entreprises des filières lait-viande et des organismes de développement pour accompagner les éleveurs dans l'amélioration continue de leurs pratiques.

Démarche fédérative, elle est le socle commun des cahiers des charges qualité des filières lait et viande.

Pour le grand public, la Charte est un outil d'information en toute transparence sur la façon dont l'éleveur pratique son métier.

« En 2011, la Charte fédère 110 000 éleveurs, fiers de leur métier, de leur savoir-faire, et désireux de le faire savoir ».



TÉMOIGNAGE D'ÉLEVEUR Le bœuf ou la charrue

Par Denis Sibille, éleveur en Moselle
Le Monde.fr / 02.05.2012



Dans une récente étude du ministère de l'écologie, on peut lire une fois de plus que la viande "plombe" le panier de la ménagère en carbone. Dénonçons cette vision réductrice de notre métier et de nos produits ; derrière, il y a des éleveurs, toute une filière riche en emplois

J'exploite avec mon épouse une ferme de polyculture-élevage de 160 hectares en Moselle. Nous y produisons du lait, de la viande, de l'herbe, du maïs, du colza et des céréales ; le lait est l'activité principale.

Les animaux pâturent en été sur 60 hectares de prairies permanentes ; la ration hivernale est assurée par du foin, du maïs (15 ha), du trèfle violet (7 ha) et aussi par des céréales et tourteaux de colza. Comme dans tous les élevages, l'autonomie fourragère est un objectif permanent.

En trente ans de vie professionnelle, la sélection génétique de mon troupeau a permis de doubler la production laitière par vache ; cela a eu pour conséquence de réduire le nombre de vaches de moitié pour produire le même volume de lait... Quel secteur d'activité a réduit de moitié ses émissions de carbone ? La solution ne semble pas suffisamment radicale pour certains ; ils préfèrent probablement la charrue et la disparition des vaches... Qu'ils patientent, cela se passe sournoisement tous les jours dans le silence. Ainsi, dans mon beau village de 150 habitants, je suis le dernier éleveur, les deux autres agriculteurs ont cessé l'élevage il y a deux ans... La charrue a eu raison des prairies.

Mes amis éleveurs qui ont des vaches de races à viande (charolaises, limousines,...) ne produisent pas de lait. Ils sont producteurs de viande à titre principal. Leurs animaux offrent de grandes qualités bouchères et font honneur à la gastronomie française.

Leurs pratiques d'exploitation sont extensives, herbagères et dans la quasi-totalité des systèmes il y a moins d'une vache à l'hectare. Ces hectares d'herbe sont toujours des espaces de formidable biodiversité et des capteurs de carbone avérés au même titre que les forêts.

Ces territoires sont souvent des zones difficilement cultivables, que seul l'élevage peut valoriser et cet élevage est souvent le seul garant de la vie dans ces régions. Mais là encore, ces atouts semblent avoir échappé à ceux qui ne considèrent la viande qu'en équivalent carbone.

Où est le problème ? Le secteur de l'élevage bovin a besoin d'encouragements et non de ce lapidage permanent à propos de son bilan carbone, de l'eau, du bien-être animal,...
Le niveau de la production française de viande bovine est raisonnable au regard de la consommation, qui elle-même est raisonnable au regard des recommandations de santé admises par tous.

Ancien président d'INTERBEV, j'ai eu l'occasion de voir le gigantisme des systèmes agricoles des autres continents ; il y a matière à plébisciter nos systèmes français.

Je me souviendrai toute ma vie du choc que j'ai eu à découvrir la Pampa des Gauchos en Argentine qui est devenue la Pampa du soja pour répondre à la demande mondiale en huile notamment (et cela n'a aucun rapport avec la production et la consommation bovines françaises qui ne cessent de baisser depuis des années). Là-bas, 18 millions d'hectares de prairies permanentes ont été victimes de la charrue en dix ans, c'est impressionnant.

L'élevage est ouvert aux marges de progrès mais il revendique un affichage environnemental multicritère et pas sur le seul critère du carbone. Ce n'est pas une esquivance, c'est un plaidoyer pour cesser les raccourcis et les théories fumeuses, qui finiront bien par inventer chez nous des cimetières pour vaches et nous faire retourner les prairies pour faire des céréales et les exporter en Chine.

L'intérêt général a besoin d'objectivité, de bon sens et d'une vue d'ensemble ; c'est à ces conditions que l'on remettra la charrue derrière les bœufs et non l'inverse.





2

Les perspectives de marché offrent de nouvelles opportunités

Les opportunités commencent à notre porte. L'UE, qui a connu cette dernière décennie une augmentation de sa population de 18 millions d'habitants, dont plus de 4 millions en France, devrait encore enregistrer 14 millions d'habitants en plus d'ici 2025, sans compter les futurs élargissements. Ce sera alors un marché de plus de 515 millions d'habitants. Nous sommes 7 milliards d'habitants sur la planète et nous serons potentiellement 9 milliards en 2050. Cette croissance de population se réalisera pour plus de 20% dans notre proche voisinage de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

En moyenne sur la planète nous consommons, par habitant et par an, 100 litres de lait ou équivalents, et 42 kg de viande, dont 9 kg de viande bovine. Cette consommation est très inégalement répartie. Les français par exemple consomment 300 litres équivalent lait et 80 kg équivalent carcasses de viande, dont 24 kg de viande bovine. Sans imaginer que le niveau de consommation de protéines animales atteint en France et dans les pays développés soit généralisable, **tous les experts misent sur une forte croissance de la demande mondiale et sur le maintien d'un haut niveau d'exigence qualitative dans notre Europe.**

La progression de la consommation des protéines d'origine animale sur la planète a été forte cette dernière décennie : entre 2 et 3% par an, en lait comme en viande. Selon la FAO et l'OCDE, la croissance devrait être du même ordre, voire supérieure, à l'horizon 2020. Dans les pays en développement, à faible diversification alimentaire, l'augmentation de consommation de produits laitiers et de viande va de pair, en effet, avec l'augmentation du pouvoir d'achat et l'émergence des classes moyennes.

La France souhaite à tous les pays et à leur agriculture, de connaître une période aussi faste que celle des «30 glorieuses», qui lui a si bien réussi, et qui leur permettrait de s'approcher d'une certaine indépendance alimentaires.

Et pourtant, en dépit des volontés politiques, il est évident, compte tenu en particulier des potentiels pédoclimatiques, que l'autonomie alimentaire sera inaccessible à un certain nombre de pays, et que la qualité reconnue des productions issues du modèle européen en fait des produits exportables.

Produire pour notre marché intérieur, nos marchés de proximité, et se positionner sur les marchés extérieurs solvables est une force.

Cette stratégie répond à l'intérêt des éleveurs français, et pour notre pays à celui des équilibres économiques, sociaux et territoriaux.

Dans l'Hexagone, l'orientation lait et viande et le devenir de ces systèmes de production sont étroitement liés. Ces marchés présentent néanmoins un certain nombre de caractéristiques qui leur sont propres. Nous les analyserons donc successivement dans leur contexte national, européen et mondial.

En Europe, la situation s'est caractérisée ces dernières années par un léger déficit en viande bovine (de l'ordre de 1 à 5%, soit 100 000 à 400 000 tonnes équivalent carcasses (tec) pour 8 millions de tec produites), et par un déficit structurel de 20% en viande ovine, soit l'équivalent de la consommation française.

Le bilan laitier est tout autre, avec un excédent commercial ramené aujourd'hui autour de 6%, du fait de la politique des quotas et de la légère progression de la consommation.



ZOOM :

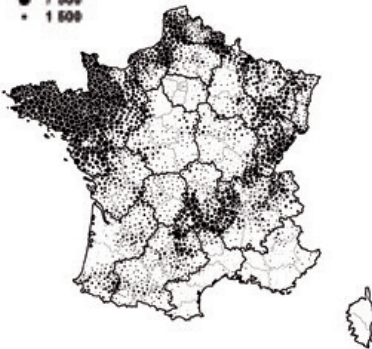
Densité de cheptel par canton

Sources : Donnée RA 2010.
Traitement GEB/ Institut de l'Élevage

NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES PAR CANTON

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Cartographie Institut de l'Élevage

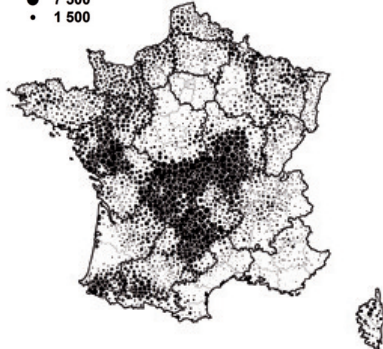
- 15 000
- 7 500
- 1 500



NOMBRE DE VACHES ALLAITANTES PAR CANTON

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Cartographie Institut de l'Élevage

- 15 000
- 7 500
- 1 500



NOMBRE DE CHÈVRES PAR CANTON

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Cartographie Institut de l'Élevage

- 15 000
- 7 500
- 1 500



NOMBRE DE BREBIS LAITIÈRES PAR CANTON

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Cartographie Institut de l'Élevage

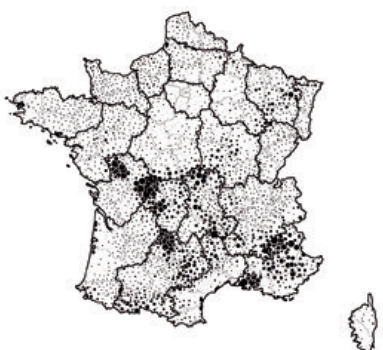
- 70 000
- 35 000
- 7 000



NOMBRE DE BREBIS ALLAITANTES PAR CANTON

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Cartographie Institut de l'Élevage

- 40 000
- 20 000
- 4 000



Au sein de l'Union, la France se caractérise tout particulièrement par sa vocation élevage.

Sa surface toujours en herbe reste importante (1/3 de la SAU) et son cheptel reproducteur est prépondérant : premier cheptel allaitant, deuxième cheptel laitier derrière l'Allemagne, troisième cheptel caprin et quatrième cheptel ovin.

La grande particularité est sans conteste l'importance de son troupeau allaitant, composé de vaches de races spécialisées (environ 4 millions de têtes) qui produisent des carcasses bien conformées, dont les produits sont largement exportés vers le sud de l'Union, en particulier vers l'Italie. Au total plus du tiers des vaches allaitantes de l'Union à 27 se trouvent en France, mais aussi 16% des vaches laitières.

Ces productions sont largement réparties sur les territoires.

Le lait fortement fixé au sol par la gestion française des quotas depuis 1984, est à la fois présent dans les zones de plaine aux petites et moyennes structures, et dans les zones de montagne. La croissance du cheptel allaitant au cours de cette période de quotas laitiers s'est elle-même largement effectuée au travers d'un développement sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, le cheptel ovin a eu tendance à se concentrer dans les zones sèches à faible potentiel, et dans quelques zones herbagères spécialisées.



ZOOM

Marchés mondiaux : des fondamentaux inchangés mais une nouvelle donne

La production mondiale de biens alimentaires progresse légèrement, proportionnellement cette dernière décennie au nombre d'habitants pour ce qui est de la production laitière, un peu plus pour la production de viande. La progression est alors essentiellement liée aux viandes blanches : volaille et porc.

Les échanges sur la planète sont en croissance, mais la progression est sans commune mesure avec la progression des échanges de produits industriels : il n'y a pas eu en production de biens alimentaires, de délocalisations ni de spécialisations massives des continents. La progression des échanges est plus sensible en produits laitiers qu'en viande rouge, en particulier sous formes de poudres maigre et grasse, avec, exprimée en valeur, une progression significative des fromages.

- Les échanges mondiaux de produits animaux sont largement le fait des pays développés, soit entre eux, soit vers les pays en développement : la consommation de produits animaux, et en particulier celle des produits laitiers et viandes issues des ruminants, va de pair avec l'émergence de nouvelles classes moyennes dans les pays en développement.
- La répartition des cheptels de ruminants et celle de leurs productions présentent sur la planète de fortes divergences. Les cheptels bovins et ovins, lait et viande, sont très productifs en Europe, Amérique du Nord et Océanie, et beaucoup moins ailleurs. Dans le monde, pâturages et cheptels vont de pair. Ils sont essentiellement localisés en Afrique, en Asie, et en Amérique latine, alors que l'essentiel de la viande et du lait est produit en Europe, en Océanie et en Amérique du Nord. Des potentiels génétiques améliorés, des conditions d'élevage favorables et la distribution de fourrages de qualité complétés par des apports énergétiques et protéiques, permettent dans les pays développés des rendements laitiers élevés et des gains de croissance bien supérieurs.
- Au niveau planétaire, selon la FAO, la consommation des viandes devrait encore progresser de 200 millions de tonnes entre 2000 et 2050 (soit +70% pour une population qui passera de 7 à 9 milliards d'habitants (+28%). Les pré-

conisations de l'OMS (Organisation Mondiale pour la Santé) en matière de nutrition, recommandent aussi des niveaux de consommation par habitant bien supérieurs aux niveaux actuels en produits laitiers. La FAO fait ainsi état d'une production en hausse de 80% entre 2000 et 2050 : elle passerait de 580 millions de tonnes à 1043 millions de tonnes. On peut donc s'attendre à une forte progression de la demande mondiale de protéines animales. Les études contestant ces perspectives de croissance de la demande de protéines animales reposent en particulier sur des recommandations de baisse volontaire des niveaux de consommation dans les pays développés.

- A cette croissance des consommations et des productions animales correspondra une croissance des besoins en surfaces. Le potentiel de terres non exploitées est estimé à 120 millions d'ha (12%) notamment en Afrique et en Amérique latine. En revanche le développement de l'artificialisation de nombreuses surfaces dans les pays développés réduit ce potentiel, en gelant des surfaces à fort potentiel agricole. Ainsi en France, la SAU s'est de nouveau réduite de 3% depuis 10 ans.

La satisfaction des besoins alimentaires devra donc reposer aussi très vraisemblablement sur une progression des rendements. En productions animales, un certain nombre de moyens techniques (génétique, santé animale, alimentation) pourraient être mis en jeu, qui permettraient une croissance de production, à cheptel identique, particulièrement en lait.

La meilleure valorisation de surfaces herbagères reste un enjeu, les ruminants ayant une aptitude à valoriser des surfaces non utilisables directement pour l'alimentation humaine et à haut potentiel environnemental.

2.1 Lait et produits laitiers : l'atout qualité

Avec la crise économique, la consommation plafonne

La consommation française de lait et produits laitiers se situe aux environs de 300 kg équivalent par habitant. Elle semble se stabiliser à ce niveau depuis les années 1990 et l'évolution vers plus de produits élaborés du type produits frais et fromage marque le pas au cours de la période récente.



Les français, de grands consommateurs de fromages

Rédaction CNIEL - Année économique laitière 2011 GEB - Institut de l'Élevage

LA CONSOMMATION DE FROMAGE PAR HABITANT EST L'UNE DES PLUS ÉLEVÉES AU MONDE :

- 27 kg en y incluant les fromages frais
- 18 kg en se limitant aux seuls fromages «affinés»

Une grande majorité de ces fromages affinés sont consommés à domicile (12 à 13 kg). Cette consommation à domicile est demeurée relativement stable au cours des quinze dernières années, mais des arbitrages se sont opérés au sein des catégories.

La famille des pâtes molles a ainsi cédé sa première place à la famille des pâtes pressées cuites, tirées par les emmentals, notamment leur déclinaison râpé, celui-ci étant désormais le fromage le plus consommé en France.

La part des fromages d'appellation d'origine contrôlée est loin d'être négligeable. Ces fromages AOC constituent 13% des ventes de fromages en volume, et 20% des ventes en valeur. Une part qui demeure assez stable année après année.

Mais les fromages de «tradition» ne sont pas tout : les industriels, en phase avec les nouvelles façons de consommer, proposent une large gamme de fromages à usage culinaire chaud (fromages râpés, tartiflette, fondues prêtes à l'emploi) ou froid (dés pour salades, tranches de fromages pour les en-cas), des segments très porteurs.

En 2011 on estime que le marché des fromages «hors plateau» constitue un quart des ventes de fromages.

En volume, en 2010, la consommation laitière se réalise à hauteur de 40% en fromages, de 22% sous forme de lait liquide et de 16% sous forme de produits frais. En valeur, la hiérarchie est bien différente, avec respectivement 44%, 13%, et 32% du budget des ménages pour ces produits laitiers. L'évolution au cours des 20 dernières années a été particulièrement nette : plus de fromages et plus de produits frais consommés par habitant ont permis d'apporter une valeur ajoutée bien supérieure au lait, le tout dans le cadre d'une distribution réalisée à hauteur de 98% par la GMS pour ce qui concerne la consommation des ménages.

La France exporte

En 2011, les exportations de la France vers l'UE et le reste du monde se sont élevées à 10,2 milliards de litres équivalents lait, soit 42,5 % de la collecte, alors que les importations ont été de 5,2 milliards de litres. Le solde de 5 milliards de litres équivaut à 21 % de la collecte.

En valeur, ce sont les fromages qui avec 1,5 milliard d'euros assurent l'essentiel du bilan positif du commerce extérieur (plus de 3 milliards d'euros). Les produits frais représentent le deuxième poste positif (près de 450 millions d'euros), suivis de près par les laits écrémés. L'Allemagne, la Pologne, l'Espagne, le Royaume Uni et l'Italie c'est-à-dire essentiellement des pays de l'UE, sont les principaux partenaires commerciaux de la France.

3 à 4 produits laitiers par jour

C'est la recommandation du PNNS (Programme National Nutrition Santé) pour une alimentation équilibrée : « 3 produits laitiers par jour chez les adultes et jusqu'à 4 chez les adolescents et seniors ».

Le CNIEL en a fait un axe majeur de sa communication tout en mettant en avant les atouts modernité, plaisir et naturalité.

Dans leur communication commune (en avril 2008) les Académies de Médecine et de l'Agriculture soulignent que les produits laitiers sont incontournables : « Le lait et les produits laitiers restent la principale source de calcium dans l'alimentation humaine (2/3 des apports) car sans eux il est impossible d'assurer les apports recommandés selon l'âge. Ils assurent de plus un apport protéique très important de bonne valeur biologique, ainsi que des peptides bioactifs : ils sont sources de phosphore, de potassium, d'oligo-éléments (zinc, iode, sélénium...) et de vitamines (A, B12, B1, B6...) ». Dans le même communiqué, les Académies « mettent en garde contre des rumeurs alarmistes proposées par quelques livres récents qui attribuent aux produits laitiers (et donc au calcium) une longue liste de maladies. »



ZOOM

Les spécificités des filières laitières ovines et caprines

LAIT DE BREBIS : UN MARCHÉ QUI PLAFONNE

Avec environ 240 millions de litres ces dernières années, la **collecte française de lait de brebis est relativement stable** et principalement organisée autour de 3 bassins de production : le rayon de Roquefort de Midi-Pyrénées pour 176 millions de litres de lait, les Pyrénées Atlantiques pour 54 millions de litres, et la Corse pour 7 millions de litres. Si on y ajoute la production hors bassins et la production fermière, ce sont environ 290 millions de litres de lait de brebis qui sont produits en France, par **4 860 exploitations**.

Le lait de brebis est essentiellement valorisé sous forme de fromages dont la production a atteint **56 000 tonnes en 2010** : la moitié a été exportée. La consommation intérieure de ces produits haut de gamme plafonne.

En Europe, le dernier élargissement de l'UE s'est traduit par une augmentation de 25% du cheptel ovin laitier, mais par une progression beaucoup plus modeste de la production et surtout de la transformation industrielle.

Le lait de brebis y est principalement utilisé pour la transformation fermière en fromages, et l'autoconsommation est encore très importante dans les pays où les structures restent atomisées. Globalement, pour l'ensemble de l'UE, ce sont environ les 2/3 de la production de lait de brebis qui sont collectés et transformés industriellement, le reste étant directement valorisé à la ferme. Si la part de l'UE dans la production mondiale régresse, puisqu'elle est passée de 35 à 30% en 10 ans, et si la progression de la production est insignifiante, il n'en demeure pas moins que la part de l'UE dans les échanges mondiaux est prépondérante et que la France y joue un rôle essentiel.

LAIT DE CHÈVRE : MALGRÉ LA CRISE, DES ATOUTS RÉELS !

La production de lait de chèvres estimée en 2010 à 645 millions de litres correspond à une production dite fermière (circuit vente directe sans passer par l'industrie laitière) pour aujourd'hui 20% des volumes, et à une collecte dite industrielle pour 80% des volumes produits. Ces deux filières génèrent des chiffres d'affaires à la production tout à fait comparables. La collecte de 510 millions de litres, à laquelle il convient d'ajouter des importations de lait ou de caillé en provenance d'Espagne et des Pays-Bas (10% des volumes transformés en 2011, contre 20% voici deux ans), a permis en 2010 de produire 93 000 tonnes de fromages.

Alors que la production laitière « fermière » conserve ses volumes, sa valeur ajoutée et ses emplois, la production française de lait collecté a été en forte croissance cette dernière décennie (+56 % en 10 ans de 2000 à 2010). Contrairement à cette production fermière qui est assez bien répartie sur le territoire, la production collectée est très concentrée dans la région Poitou-Charentes (54%) et les zones limitrophes des Pays de la Loire (17%) et du Centre (9%).

La croissance de la collecte et des fabrications industrielles de fromages a correspondu à une forte utilisation de ces produits par l'industrie alimentaire, notamment dans les pizzas. Le ralentissement de la demande, l'absence d'anticipation de la part des entreprises, et le manque de stratégie en termes qualitatifs, conduisent, malgré la réduction des importations en provenance d'Espagne, aux baisses actuelles de prix du lait payé aux producteurs et à l'insuffisance de valeur ajoutée par la filière.

La France, 3ème détenteur européen avec 12% des effectifs caprins seulement, assure 30% de la production européenne de produits laitiers caprins. La France se situe en première place devant l'Espagne (25%) et la Grèce (19%). Les conduites de cheptel sont en effet très différentes selon les pays. Ainsi en Grèce, le cheptel caprin est d'abord conduit pour la viande, c'est aussi parfois le cas en Espagne, alors qu'en France il s'agit de conduites laitières spécialisées, mettant en œuvre des races et des systèmes de production très productifs à l'animal. On retrouve cette orientation dans une partie du cheptel espagnol et surtout aux Pays-Bas. Ce dernier pays, avec un petit cheptel, assure une collecte de 190 000 tonnes, en nette progression ces dernières années et fortement concurrentielle sur le marché européen.

En conclusion :

Malgré la crise actuelle du secteur des produits caprins, le potentiel et les atouts de la France sont réels en production laitière ovine et caprine. La France détient la capacité à produire et les outils industriels qui lui permettront de répondre aux besoins des marchés. Ces filières ont en revanche à la fois, l'obligation de maîtriser leur offre et impérativement celle de mieux se différencier qualitativement du marché des produits laitiers en général en créant de la valeur. La crise économique, et la perte de pouvoir d'achat qui en résulte pour certaines catégories sociales, est à l'évidence, une difficulté supplémentaire pour les produits laitiers ovins et caprins, aux prix souvent plus élevés que les produits laitiers bovins. Parallèlement la capacité de certains producteurs fermiers à préserver leur revenu et à faire passer des augmentations de prix à la GMS, sans diminuer leurs volumes de production, grâce à la fois à leur maîtrise technique, à la qualité des produits et à la tendance chez certains consommateurs, à privilégier un approvisionnement de proximité (les « locavores »), mérite d'être soulignée.

Au sein de l'UE, la France dispose de solides atouts

L'Union Européenne a contenu sa production laitière depuis 1984, avec la politique des quotas. Elle a ramené sa collecte à 137,6 millions de tonnes en 2011, alors que son quota est de 146 millions de tonnes, de nombreux pays dont la France étant en sous réalisation chronique. Elle s'apprête, à partir de 2015, à confier la maîtrise de cette production aux entreprises et aux politiques contractuelles présentées comme une alternative.

Du fait de cette politique de maîtrise de l'offre, l'UE a réduit sa capacité à exporter. Elle participe néanmoins encore aux échanges mondiaux pour 10% de sa production, qui elle-même représente encore 30% de la production mondiale de lait.

La politique des quotas appliquée depuis 25 ans a eu comme effet de sauvegarder la répartition géographique de la production au sein de l'Union, alors que l'évolution antérieure avait tendance à déplacer les capacités de production vers le Nord de l'Europe, et plus largement vers le littoral de la mer du Nord et de la Manche. Ces régions présentaient en effet des éléments de compétitivité déterminants avec une hiérarchie différente des facteurs selon les zones : la présence des grands ports d'importations de céréales et de soja, le potentiel herbager et fourrager, le potentiel industriel, le potentiel éleveur, et des contraintes élevage qui rendaient difficiles les conversions vers d'autres productions.

Le lait était en revanche menacé dans les régions de montagne à plus fortes contraintes qui n'avaient pas su se démarquer suffisamment en termes de valorisation du prix du lait. Les quotas, en répartissant les droits à produire entre les pays, et en les fixant au sol, notamment en France compte tenu du lien fort entre quota et foncier, ont en quelque sorte un peu figé cette localisation, donc sauvegardé cette répartition géographique de la production.

Les politiques spécifiques appliquées aux zones de montagne ont en particulier permis le maintien de cette activité dans certaines zones à fortes contraintes.

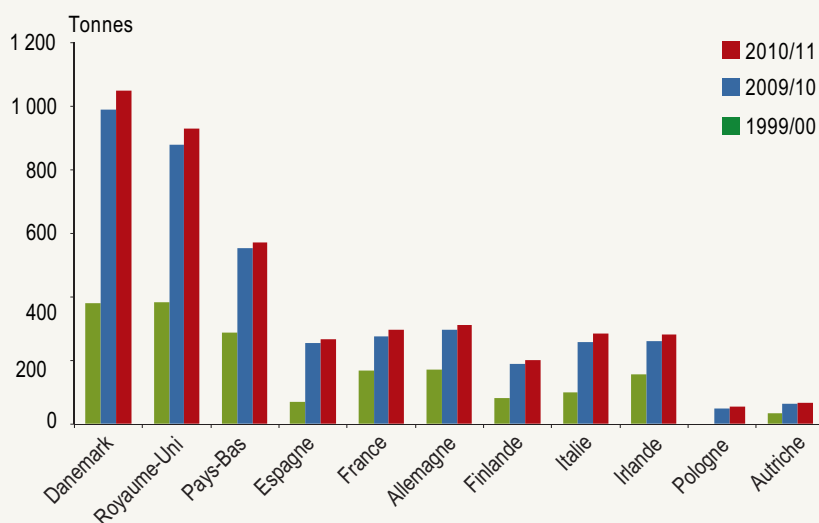
Cette stabilisation des productions ne s'est pas traduite pour autant par une homogénéisation des structures ni des systèmes de production. Parallèlement, la restructuration ne s'est pas ralentie, bien au contraire. Les divergences n'ont fait que croître en fonction des politiques nationales de gestion des quotas, et plus globalement des politiques spécifiques d'installation, de fiscalité, de financement etc (figure 6).

Aujourd'hui les divergences sont énormes dans la dimension moyenne des exploitations et les conduites d'élevage entre l'Europe du Nord et celle du Sud, entre le Danemark ou les Pays-Bas d'un côté, et l'Autriche ou l'Europe du Sud de l'autre. **La France, en position médiane dispose elle-même d'une grande diversité de situations et de perspectives**, entre les régions de plaine et de montagne notamment. On peut en dire autant de l'Allemagne.

Figure 6

ÉVOLUTION DU QUOTA MOYEN PAR LIVREUR

Source : GEB-Institut de l'élevage d'après Commission européenne



ZOOM :

Les écarts se creusent dans la dimension moyenne des étables laitières dans l'UE.

La diversité est également grande à l'intérieur de chaque pays.

“ En terme de compétitivité, la France laitière est toujours dans la course ”

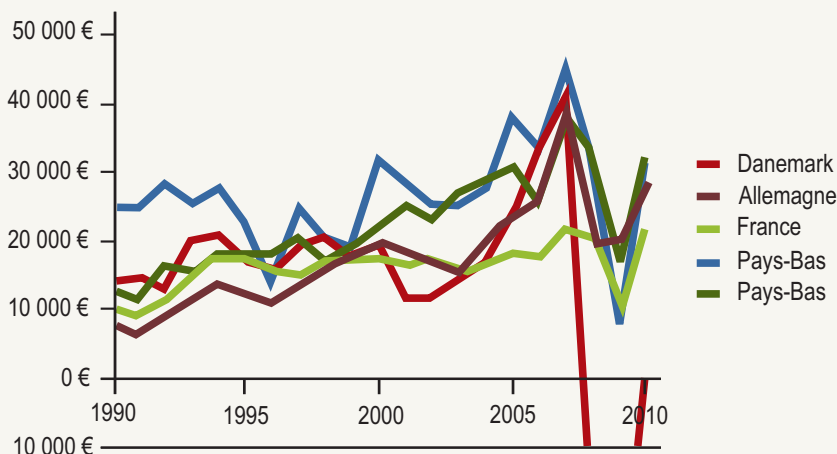
La « supériorité » de tel ou tel système de production, structure ou pays, n'est absolument pas avérée. La seule démonstration faite tourne autour d'un avantage coût, lié à la productivité du travail pour un prix du lait donné, et ceci jusqu'à un certain seuil : autour des 300 000 litres de lait par travailleur et par an, dans les systèmes de plaine. En deçà les exploitations peuvent être confrontées à de lourdes charges fixes à l'unité produite (travail et capital). Au-delà, les charges liées à la capitalisation et l'endettement qui s'en suit, peuvent rendre les systèmes extrêmement sensibles et vulnérables aux variations de prix et au coût des intrants, comme le montrent les résultats économiques particulièrement désastreux des exploitations danoises en période d'effondrement des prix du lait (figure 7).

La performance des systèmes de production est, et va être, de plus en plus liée, dans le cadre des politiques d'après quotas, à la valorisation des produits et par conséquent au « positionnement produits » des entreprises, ainsi qu'à leur efficacité technique et commerciale.

Le paradoxe français est d'avoir des entreprises nationales puissantes sur le plan mondial, très implantées industriellement sur les différents continents, innovantes en termes de produits nouveaux qui dégagent de la valeur ajoutée, mais de ne pas être parmi les entreprises les plus performantes dans les produits dits industriels. Ceux des poudres et des fromages standards qui correspondent le mieux aux produits que l'Europe exporte et qui s'échangent le plus sur le marché mondial. Surtout, cette performance d'entreprises françaises mondialement implantées a bien peu de retombées sur le revenu des producteurs et sur la production française, contrairement aux grandes coopératives du Nord de l'Europe ou de Nouvelle-Zélande.

L'Europe du Nord et particulièrement la France, disposent des meilleurs atouts pour l'après quotas. Ces pays ont pour points forts, leur savoir-faire, les potentiels humains et pédoclimatiques, les territoires et les outils industriels. Dans le cadre d'une nouvelle maîtrise de l'offre, celle d'une politique contractuelle associant les partenaires des filières, ces éléments resteront les atouts essentiels de la production laitière bovine. Les conditions de la compétitivité sont à portée de main. L'avenir dépend d'un certain nombre de choix en matière d'installation et d'accompagnements techniques et financiers, et bien évidemment à des politiques de régulation à retrouver.

Figure 7
VOLATILITÉ DES REVENUS DES SYSTÈMES LAITIERS EN EUROPE (PAR UTA FAMILIALE)
Source : DG AGRI RICA UE & Sources nationales



ZOOM :

La volatilité des revenus est extrêmement forte depuis 2000. Les exploitations à forte productivité du travail et à forte capitalisation, sont particulièrement sensibles aux variations des prix du lait.

L'Europe doit rester leader dans la production et les échanges mondiaux des produits laitiers

La production mondiale, de l'ordre de 440 millions de tonnes en 2010, progresse régulièrement, approximativement à la même vitesse que la population mondiale (1,5% /an). L'UE à 27 est le leader avec 135 millions de tonnes, les USA produisent 88 millions de tonnes, l'Inde 50 millions, la Russie/Ukraine 42 millions, et l'Océanie 20 millions.

Les échanges, qui ne portent que sur environ 10% de la production mondiale, sont en croissance en volume et en valeur. Ils sont réalisés essentiellement sous la forme de 4 types de produits :

- Les fromages et les poudres grasses, pour à la fois la matière grasse et la matière protéique du lait
- Le beurre pour la matière grasse
- La poudre de lait écrémé pour la protéine

Les poudres grasses ou écrémées sont largement produites pour les échanges internationaux, puisque pour ces produits les échanges portent sur une très forte proportion de la production mondiale (respectivement 50 et 40%). En revanche, en beurre et fromages, le commerce international ne porte que sur 10% des volumes produits. L'Europe et les USA, grands producteurs de fromages (11 millions de tonnes sur 15 millions au niveau mondial), produisent d'abord pour leur marché intérieur. De même pour ce qui concerne la production de beurre de l'Europe et de l'Inde. Il n'en demeure pas moins que l'Europe

a pu exporter des volumes plus importants de fromages ces dernières années, en répondant à une demande de nouveaux consommateurs à bon pouvoir d'achat dans des pays en croissance. De nouveaux marchés s'ouvrent, y compris sur des produits industriels de qualité porteurs de valeur ajoutée : ainsi du marché des poudres infantiles vers la Chine.

Une opportunité dont l'Europe serait exclue ?

L'alignement du prix du lait dans les différents bassins de production, sur les prix européens qui étaient parmi les plus élevés, représente bien sur un puissant dopant pour les éleveurs des autres bassins de la planète, mais il représente aussi pour nous, européens, une opportunité pour vendre notre savoir-faire et la qualité de nos produits. La qualité sanitaire et la sécurité des produits laitiers n'ont effectivement pas progressé aussi vite que les prix dans un certain nombre de pays au monde.

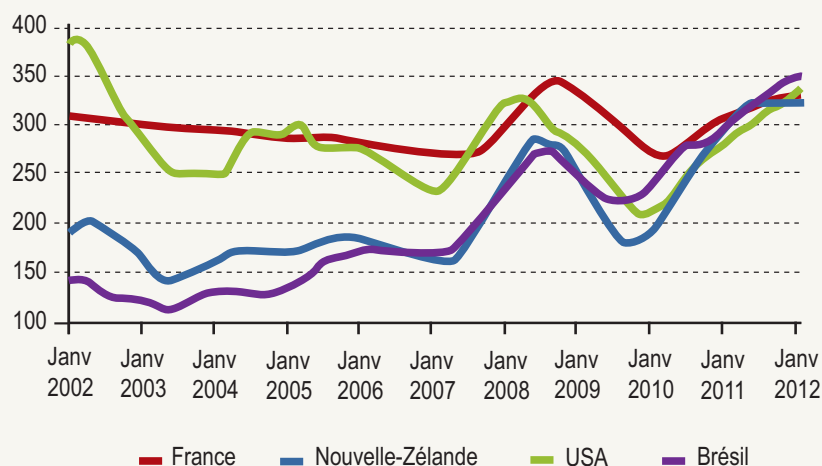
L'OCDE, la FAO, le FAPRI, toutes ces organisations internationales reconnues pour leurs travaux en matière de prévisions convergent dans leurs diagnostics : la demande des consommateurs sur la planète continuera de progresser, surtout dans les pays émergents. Une progression de la production s'en suivra. Elle sera d'abord le fait des grands pays consommateurs, Inde et Chine.

Ces prévisions font également état d'une croissance significative de la production et d'une nette progression des exportations par les USA, l'Amérique du Sud et l'Océanie. Aucune de ces prévisions ne parie sur une capacité de production et d'exportation de l'Europe !

Figure 8

UNE CONVERGENCE MONDIALE DU PRIX DU LAIT À LA PRODUCTION

Source : GEB-Institut de l'élevage d'après Commission européenne



ZOOM :

La convergence mondiale des prix à la production rassure les filières européennes. Elle représente néanmoins un atout supplémentaire pour les pays de la planète à faible coût de production.

“ Les performances et les atouts des systèmes français, permettent d’envisager l’avenir avec optimisme ”

Ce diagnostic ne repose sur aucune analyse sérieuse. Aux producteurs et aux filières françaises et européenne d’apporter un démenti à ces prévisions d’une Europe qui ne serait même pas capable, selon ces sources de produire en 2020 le quota qu’elle s’était fixé pour 2015 !

Pour la CNE, la quasi-stagnation de la production européenne pour les productions fromagères et les poudres de lait, au profit des USA, n’est justifiée par aucun argument technique ni économique.

En conclusion, le secteur laitier français quitte, avec la fin des quotas et le démantèlement de l’essentiel des mécanismes de régulation, une période de relative sécurité, pour aller vers des marchés plus aléatoires, avec plus de volatilité des prix. On peut le regretter.

Mais les performances et les atouts des systèmes de production français, comme les perspectives d’évolution de la demande, en commençant par le marché national et communautaire, permettent d’envisager l’avenir avec optimisme. Ce qui milite en faveur d’une stratégie capable d’assurer le maintien de la capacité à produire des exploitations laitières françaises.



La Chine, usine et table du monde

« 20 % de la population du globe, 9,3% du PIB mondial et une croissance qui devrait encore dépasser les 8% en 2012 : la Chine n’est pas seulement l’atelier du monde, elle devient aussi un importateur de premier plan pour les denrées alimentaires »*

L’objectif du Gouvernement Chinois reste l’autosuffisance en produits animaux, mais pour des raisons quantitatives et qualitatives, le pays est néanmoins devenu en peu de temps le premier importateur mondial de produits laitiers, et un acheteur important de génétique animale (lait et viande). Si la Chine est aussi devenue, et de loin, le premier importateur de soja (60% des échanges mondiaux pour un montant de près de 30 milliards de dollars) pour assurer sa production de viande blanche, que penser de son ouverture possible sur le marché des produits liés aux ruminants ?

• PRODUCTION ET DEMANDE DE PRODUITS LAITIERS

Avec 32 millions de tonnes en 2011, la production laitière chinoise est supérieure d’un tiers à la production française. Elle a été multipliée par 5 depuis 15 ans. Pour l’essentiel répartie dans des micro exploitations, cette production semble actuellement plafonner. Depuis l’affaire du lait frelaté à la mélamine, la filière nationale semble en effet avoir du mal à répondre aux exigences qualitatives et sécuritaires des nouveaux consommateurs urbains issus des classes moyennes.

Les 26 kg équivalent lait par habitant n’ont pu être atteints qu’avec des importations en forte hausse, en particulier de poudre de lait : de 100 000 tonnes en 2008 à 450 000 tonnes en 2011. La Nouvelle-Zélande est le premier fournisseur avec 82% des volumes, l’Union européenne ne représente que 6%. Les poudres de lait importées représentent ¼ du marché chinois.

Ce marché connaîtra des hauts et des bas. Néanmoins grâce à la qualité et à la sécurité que peuvent garantir nos productions françaises et européennes, en particulier sur les marchés des poudres infantiles (50% du lait pour nourrisson consommé en Chine est assuré par du lait importé), le marché chinois peut constituer un débouché significatif pour quelques entreprises et nos filières.

Pour les mêmes raisons, à savoir des attentes quantitatives et des exigences qualitatives, le marché des animaux reproducteurs peut représenter un débouché. Les prix du lait à la production au même niveau en Chine qu’en France, représentent un formidable encouragement au développement de la production dans ce pays, même si les coûts de production eux aussi en hausse modèrent l’intérêt des producteurs, et peuvent expliquer le tassement actuel du développement.

• UNE DIFFICILE RELANCE EN VIANDE BOVINE

En progression elle aussi, la consommation de viande bovine en Chine demeure marginale : 7% de la consommation de viande dans le pays, avec 5 kg équivalent carcasse. Les échanges commerciaux sont particulièrement faibles : 37 000 tonnes en 2011, peut-être 100 000 tonnes si on prend en compte des transits par Hong-Kong et le Viêt-Nam : ils ne représentent tout au plus que 2% de la consommation.

L’enjeu pour la Chine est là encore le développement de sa production. Même si le pays y parvient assez mal pour l’instant, la recherche de cet objectif à atteindre pourrait entraîner en particulier une demande de génétique animale.



ZOOM :

La question du développement de l’élevage lait et viande en Chine est une question importante pour les autorités chinoises. La demande de protéines animales encore modeste est en croissance et si le souhait du Gouvernement Chinois est de la satisfaire par le développement de la production nationale, les produits d’origine étrangère sont plébiscités par les consommateurs citadins et une plus large place pourra leur être accordée. Sans représenter des volumes considérables pour nos filières ces marchés constituent une opportunité. Cette demande contribuera en toute hypothèse à favoriser la hausse des prix sur le marché mondial.

**D’après l’Institut de l’Elevage*

2.2 Le marché des viandes bovines et ovines : un potentiel à préserver

Une demande intérieure qui ne progressera plus

Là encore, en France, nous ne sommes plus dans les années 70-80, une période où la consommation de l'ensemble des viandes progressait. Cette progression était plus le fait des viandes blanches que des viandes rouges, mais les viandes bovines et ovines participaient aussi à cette croissance. Depuis maintenant plus de 20 ans, l'augmentation du nombre de consommateurs liée à la croissance démographique dans l'Hexagone compense difficilement la lente érosion de la consommation par habitant. Compte tenu des niveaux de consommation par habitant, (25,8 kg équivalent carcasses de viande bovine et 3,4 kg de viande ovine en 2010), des tendances

de la consommation et de l'évolution attendue de l'offre, le retour de la progression de la consommation individuelle n'est pas envisageable.

Son repli n'est pas pour autant inéluctable. Les consommateurs français restent attachés à ces produits, mais leur comportement montre combien leur confiance reste liée à une assurance sur la qualité, sur l'origine et sur la façon dont sont obtenues ces productions. La question du pouvoir d'achat est tout aussi déterminante.

Des attentes de consommateurs multiples et souvent contradictoires

Pour maintenir la part du « bœuf » dans l'assiette du consommateur, il faudra en tout état de cause une stratégie offensive de la filière. Elle devra répondre aux attentes sur l'ensemble « prix-qualité-praticité-naturalité » et développer une politique active de communication.

La consommation de viande de boucherie (bœuf, veau, agneau, viande de porc hors charcuterie, viande chevaline) a significativement diminué depuis plusieurs années. Selon le CREDOC, cette consommation est désormais en moyenne de 3 fois par semaine et cache de fortes disparités⁽¹⁾. Près d'un français sur deux sont considérés comme des petits consommateurs.

Les spécialistes de la nutrition considèrent qu'il importe de veiller à ce que les petits consommateurs de viande et tout particulièrement les femmes et les personnes âgées ne s'exposent pas à une insuffisance d'apports en fer héminique, en protéines, vitamine B, zinc et sélénium »⁽²⁾.

⁽¹⁾ CREDOC – enquête CCAF 2010

⁽²⁾ Colloque CIV – Février 2012

LE POINT DE VUE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

« Les Académies tiennent surtout à se porter en faux contre une affirmation largement répandue selon laquelle la consommation française de viande bovine serait excessive. Elle reste même en moyenne notablement inférieure aux limites de consommation préconisées dans le cadre de la prévention de certaines pathologies chroniques, de la couverture des besoins nutritionnels pour les personnes les plus à risque, telles les adolescentes, certains sportifs, les sujets âgés, les femmes en âge de procréer, enceintes, et surtout avant la ménopause, du fait d'une carence en fer qui un véritable problème de santé publique ».

Pierre JOLY, Président de l'Académie nationale de Médecine - Séance de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie d'agriculture de France sur la « viande bovine » du 15 novembre 2001.

Consomme-t-on trop de viande en France ?



Tableau 1
CONSOMMATION DE VIANDE EN FRANCE
Source SCEES Ministère de l'Agriculture

	En milliers de tec		En kg équivalent carcasse par habitant	
	1991	2010	1991	2010
Bovins	1 708	1 675	30	25,8
dont bœuf	1 391	1 431	24,4	22
dont veau	317	244	5,6	3,8
Porc	2 023	2 155	35,5	33,1
Volaille	1 243	1 595	21,8	24,5
Ovin	315	214	5,5	3,3
Caprin	5,4	5,3	0,1	0,1
Equidé	53	19	0,9	0,3
TOTAL	5 347	5 663	93,7	87,1

Le positionnement spécifique de la France est lié à l'importance du troupeau allaitant

Bien qu'elle détienne le plus gros cheptel reproducteur bovin de l'Union (avec 4 100 000 vaches allaitantes et 3 600 000 vaches laitières, 34% des vaches allaitantes et 22% des vaches de l'Union), la France est devenue déficitaire en viande bovine depuis les années 2000 (*figures 9 et 10*). Répondant aux signaux du marché (particulièrement la demande italienne) et aux impacts des politiques agricoles, elle a renforcé son potentiel et sa spécificité qui consiste à faire naître des animaux.

Cette difficulté à assurer notre autosuffisance en viande bovine tient aussi à notre dynamisme démographique. C'est ainsi qu'en dehors de crises sanitaires très médiatisées, l'augmentation du nombre d'habitants compense depuis 20 ans la lente érosion de la consommation par habitant. Au final, notre consommation s'est mieux maintenue que notre production.

Soulignons aussi la place spécifique et essentielle de la production de veau de boucherie qui avec près de 1,5 million de têtes, valorise annuellement environ la moitié des veaux issus du cheptel laitier français et contient ainsi la production de viande rouge.

Cette importance du troupeau allaitant entraîne 2 particularités nationales :

- Dans le bilan du commerce extérieur du secteur viande et animaux d'élevage, le solde net de près de 1 million de têtes d'animaux maigres (brouards), compense le déficit de viande finie et permet de dégager un excédent de 1,2 milliards d'euros en 2011.
- Malgré l'exportation d'un grand nombre de brouards, 65% des tonnages de viande produits en France correspondent à des produits du troupeau allaitant, et donc à des viandes dites de haut de gamme, issues de carcasses bien conformées. Un ensemble de caractéristiques pas nécessairement en harmonie, en termes de prix, avec les attentes exprimées par la grande distribution qui elle-même assure 62% de la consommation totale (voir zoom ci-après).

Les caractéristiques de ces viandes issues du troupeau allaitant ont également de grandes difficultés à correspondre aux exigences de prix exprimées par la restauration collective de type scolaire et institutionnelle, elle-même préoccupée avant tout par le coût matière première de ses repas.



ZOOM

La filière veau de boucherie en France et en Europe

En 2011, en Europe, la production de veau de boucherie a concerné 4,8 millions de têtes pour 670 000 tonnes soit 8% de la production globale de viande bovine. Elle a utilisé 25% des veaux issus du cheptel laitier.

En utilisant la poudre de lait (15% de la poudre de lait écrémé produite et 50% de la poudre de lactosérum), et en valorisant les petits veaux d'origine laitière, cette filière joue un rôle régulateur important pour les filières lait et viande.

La France reste le premier producteur, talonnée par les Pays-Bas. Cette orientation qui concerne 2 900 producteurs, assure une production annuelle de 208 000 tec. Alors que la production dans l'Hexagone est en baisse régulière depuis les quotas laitiers, elle se maintient ou même progresse aux Pays-Bas.

Le déclin de la production est aussi intervenu fortement mais plus tardivement en Italie, le 3ème pays grand producteur. Ces 3 pays assurent 76% de la production européenne en volume en 2011. Si les exportations des Pays-Bas vers l'Italie, la France et l'Allemagne, sont très importantes puisque ce pays ne consomme pratiquement pas de viande de veau, cette filière européenne n'échange quasiment pas avec le reste du monde.

En France, près de 3 000 éleveurs produisent plus de 50 veaux par an. Leur nombre se réduit de 3% par an, essentiellement par abandon d'éleveurs qui produisent annuellement moins de 200 veaux, tandis que la production se développe dans les ateliers qui en sortent 300 à 400 par an. Très présente dans le Grand Ouest et le Sud-Ouest (50% de la production), cette production correspond principalement à une activité complément de revenu de systèmes laitiers, allaitants ou de cultures. La création d'ateliers spécialisés a néanmoins tendance à se renforcer (25% en 2011) avec les risques de fragilité technique et économique liés à la spécialisation.

La perspective d'avenir pour cette filière, le plus souvent intégrée par les firmes d'aliments du bétail ou les abatteurs, est très liée aux futurs rapports de prix entre la viande, le lait et les céréales. La question du prix de l'énergie jouera aussi sur le niveau d'activité de cette filière, sans compter les contraintes environnementales et de bien-être animal.

Coté demande on retrouve la tendance baissière enregistrée pour la viande bovine en général, mais l'image du produit a été bien redressée : la viande de veau bénéficie d'une bonne notoriété, même si la consommation par habitant n'est plus en France que de 3,9 kg par habitant en 2010. La capacité à produire doit donc être préservée par une politique d'installation et le maintien de structures et de systèmes acceptables par les consommateurs. La politique de rénovation des outils, la maîtrise des coûts de production et l'innovation doivent conduire au renforcement d'une filière qui depuis de nombreuses années n'assure plus que 80% des besoins nationaux.

La production de veaux sous la mère qui correspond à une valorisation de veaux du cheptel allaitant, implantée essentiellement dans le Limousin et le Sud-Ouest, concerne 4 200 éleveurs. Cette « petite filière » contribue à l'image positive du produit et à l'installation sur des exploitations de petites ou moyennes dimensions. Sa contribution à l'emploi en zone rurale justifie qu'elle bénéficie de soutiens publics particuliers et couplés dans le cadre de la PAC rénovée.

La production de viande bovine française se trouve ainsi prise en tenaille entre une réponse à des attentes qualitatives citoyennes (produits et systèmes de production à haute valeur qualitative) et des exigences de prix imposées par les politiques commerciales des distributeurs. Les éleveurs exigent la reconnaissance de leur coût de production par la GMS.

Le commerce extérieur de la France autrefois caractérisé par un déséquilibre quartiers avant/quartiers arrière, est désormais plus équilibré. Le développement de la production et de la consommation de steak haché au cours des dernières décennies en est la raison. **Aujourd'hui, le 1/3 de la consommation française de viande bovine est réalisé sous forme de steak haché.** Un autre déséquilibre s'est renforcé avec le recul de la disponibilité en vaches laitières de réforme et le maintien d'une forte demande pour ces carcasses par la filière française : les achats de vaches de réforme en provenance

des grands pays laitiers du reste de l'Union n'ont ainsi fait que progresser (Allemagne, Pays-Bas, Italie, Irlande).

Notre production de jeunes bovins est à l'inverse largement exportée (à plus de 50%) vers le sud de l'Europe. Issue du cheptel allaitant pour les 3/4, elle correspond mieux, par la couleur et la texture de la viande, aux attentes exprimées par les consommateurs du sud de l'Union et demain plus qu'aujourd'hui, on peut l'espérer, par les consommateurs du pourtour de la Méditerranée.

Au final si la France n'est que légèrement déficitaire en termes de bilan viande bovine finie (de l'ordre de 1 à 5% ces dernières années), il n'en demeure pas moins qu'elle importe 1/4 de sa consommation (350000 tec, des vaches laitières pour l'essentiel) et qu'elle exporte presque 300 000 tec, essentiellement des jeunes bovins d'origine allaitante. Le tout pour l'essentiel avec ses partenaires européens, notamment l'Italie, la Grèce et l'Allemagne.



ZOOM :

Structurellement excédentaire jusqu'aux années 2000, en particulier avec la décapitalisation laitière consécutive à la mise en place des quotas en 1984, la production française est devenue déficitaire de 2004 à 2010. L'année 2011 étant selon les analystes du secteur, une parenthèse.

Figure 9
PRODUCTION/CONSOMMATION EN FRANCE
Source : GEB selon SSP et Douanes françaises

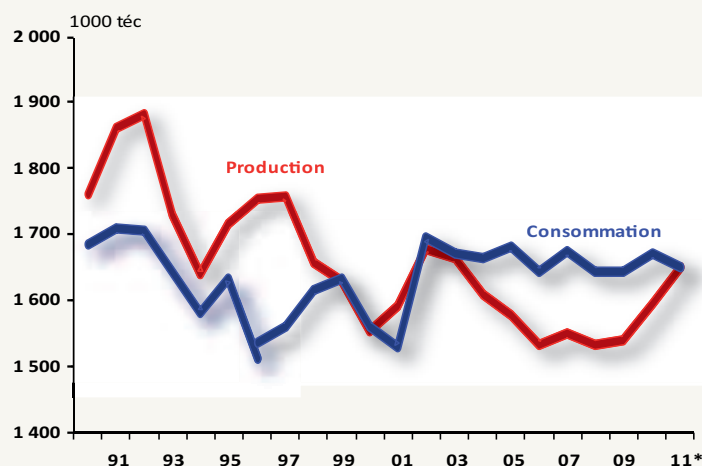


Tableau 2
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE DANS L'UE À 27
Source : GEB SSP et Douanes françaises

	2000	2002	2004	2006	2008	2011
CONSOMMATION TOTALE EN 100TEC	8 170	8 170	8 460	8 570	8 300	7 870
CONSOMMATION PAR HAB EN KG	16,9	16,9	17,5	17,4	16,7	16,7



ZOOM

Inadéquation qualitative de la production de viande bovine, ou pression sur les prix ?

« Vous ne faites pas ce qui correspond aux besoins du marché », voilà une bien curieuse critique récurrente à l'égard de la production, de la part d'un aval qui a toute légitimité et capacité à orienter la production !

« Vous ne faites pas assez de vaches laitières de réforme », « vous faites des animaux trop lourds pour les besoins du marché », voici d'autres critiques émises par l'aval. De manière plus explicite ne doit-on pas entendre : « on vous paie trop cher le kilo de viande issu des races allaitantes ».

Soyons sérieux !

- La vache de réforme est un coproduit de la production laitière. On ne peut en faire plus, ni en France ni ailleurs, sous le prétexte qu'on aurait là une matière première de qualité « suffisante et satisfaisante » pour répondre aux besoins d'un marché qui s'est beaucoup développé depuis 10 ans et qui est celui du steak haché.
- Les tonnages de viande issus des vaches de réforme, aux prix si appréciés par la chaîne de transformation/distribution, et au final évidemment par le consommateur, se réduisent depuis 20 ans et la fin de la grande décapitalisation laitière qui a caractérisé le début du régime des quotas laitiers (1984/1990). La fin prochaine de ces quotas et le nouveau contexte de marché des produits laitiers a peu de chance de stabiliser cette offre : la lente érosion de l'offre de viande issue des vaches laitières de réforme reste de loin la plus certaine.
- Parallèlement, encouragés par le développement du modèle GMS/industrie de la viande, les français se sont orientés vers la consommation de produits de plus en plus élaborés et « bon marché », issus des quartiers avants des vaches laitières réformées. Ceci aux dépens des pièces à griller et à rôtir, issues tant du cheptel laitier que du cheptel allaitant. En 2010, 30% des tonnages de bovins abattus étaient consommés sous forme de viande hachée : les avants des vaches laitières françaises et européennes n'y suffisant plus, les avants

d'animaux du troupeau allaitant contribuent à l'approvisionnement.

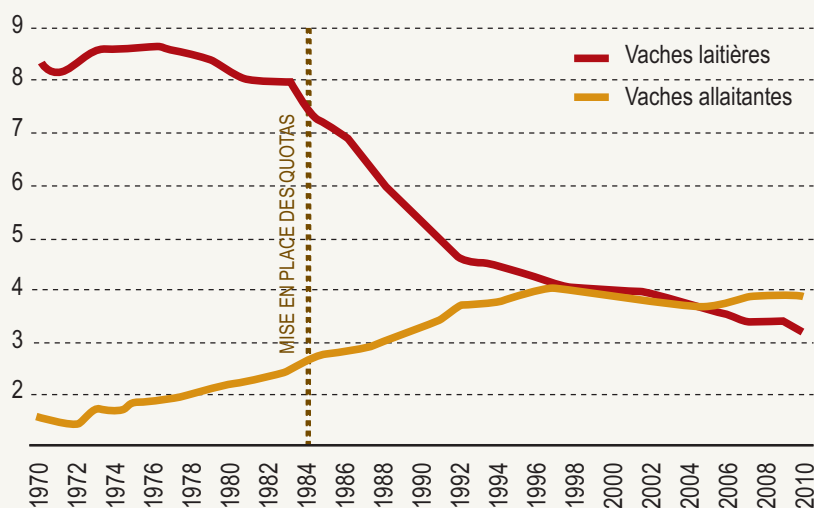
La GMS, le consommateur, l'industriel, toute la filière et la société ont bénéficié ces dernières années, et « à bon marché » d'un « minerai », selon l'expression bien malheureuse utilisée par les acteurs de cette filière. Et bien ce puits de « pétrole rouge » ne suffit pas et ne suffira plus pour répondre aux besoins du marché ! Mais la France a la chance de disposer de ressources alternatives avec les produits de son cheptel allaitant. « Ces productions alternatives et renouvelables » ont certes un coût, mais n'ont-elles pas aussi « des qualités » propres à faire accepter un prix plus élevé pour un produit positionné sur une gamme de qualité supérieure ?

Les produits du troupeau allaitant ne doivent-ils pas eux-mêmes évoluer? Sans doute et la filière en est tout à fait capable. Encore faut-il que les signaux du marché soient déployés de manière suffisamment claire. Ainsi de la question du poids de carcasse souvent évoquée, mais jamais explicitée de manière cohérente. Si l'objectif était défini et les prix en cohérence, aurait-on là une question plus difficile à résoudre que celle qui a été abordée et traitée en matière de taux et de saisonnalité dans le domaine laitier ?

Figure 10

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES ET ALLAITANTES EN FRANCE EN MILLIONS DE TÊTES

Source : FranceAgrimer d'après SSP



ZOOM :

La mise en place des quotas a correspondu à une rupture forte dans l'évolution du cheptel laitier français. Il est passé de 7 millions de têtes en 1983, à 3,6 millions en 2010. La compensation par la croissance du cheptel allaitant n'a été que partielle et ce cheptel plafonne désormais à 4 millions de têtes environ.

Dans l'UE, l'érosion de la consommation va de pair avec celle de la production.

L'Europe est devenue déficitaire en viande bovine depuis 2003, toutefois en 2011, répondant à la demande pressante du marché mondial et profitant d'une compétitivité retrouvée, l'UE est redevenue exportatrice nette de 87 000 tec soit environ 1% de sa production, situation que l'on ne retrouvera pas ces prochaines années selon les prévisionnistes. A ce boom des exportations a correspondu un repli de 2% de la consommation européenne.

Les prévisions de marché s'établissent le plus souvent sur l'hypothèse d'une stabilité du volume de consommation, la tendance à l'érosion de la consommation individuelle étant compensée par la croissance démographique.

Au sein de l'UE, la France reste le pays au niveau de consommation le plus élevé par habitant. Elle est suivie de près par l'Italie, (23,4 kg par habitant, contre 25,8 en 2010). Dans ces pays, et aussi en Suède et au Danemark, autres pays gros consommateurs proportionnellement au nombre d'habitants, le niveau de consommation individuelle recule légèrement. La consommation est plus erratique et semble plus

déclinante dans les PECO, déjà très faibles consommateurs, et dans les pays touchés par la crise économique depuis déjà plusieurs années, comme l'Irlande et l'Espagne. Elle est structurellement faible en Allemagne, où on consomme surtout de la viande porcine. C'est bien l'aggravation de la crise économique qui aujourd'hui fait redouter des effondrements de consommation dans l'Europe du Sud, en particulier en Grèce et en Italie, débouchés très importants pour la production française et notamment celle du troupeau allaitant, qu'il s'agisse des brouards ou des jeunes bovins.

La production européenne de viande bovine, est d'abord assurée par la France (1 770 000 tec : 24%) et par l'Allemagne (1 220 000 tec). L'Italie se trouve en grand déficit dans ce domaine (500 000 tec), et l'Irlande en grand excédent (450 000 tec). Cette production européenne est à la fois le fruit du troupeau laitier de 23,7 millions de vaches, et du troupeau allaitant, de 12,3 millions de vaches (2/3 -1/3), le troupeau laitier s'est réduit de 30% ces 10 dernières années et le troupeau allaitant s'est stabilisé (figures 11 et 12). Avec un niveau de production de près de 8 millions de tec en 2010, 60% d'origine laitière et 40% d'origine allaitante, la production est en recul tendanciel de l'ordre de 1% par an. Le repli es-



ZOOM :

7 états membres détiennent les 3/4 du cheptel reproducteur de l'UE

Figure 11
RÉPARTITION DES VACHES LAITIÈRES DANS L'UE-27
Source : GEB selon Eurostat

UE = 23,7 millions de têtes

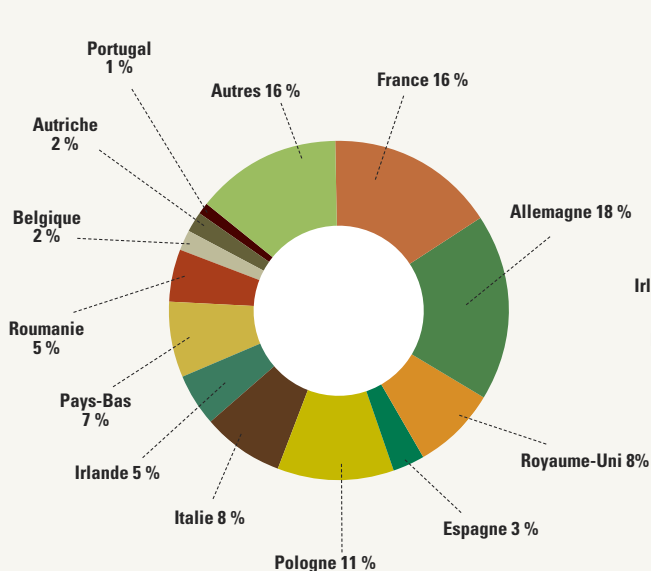
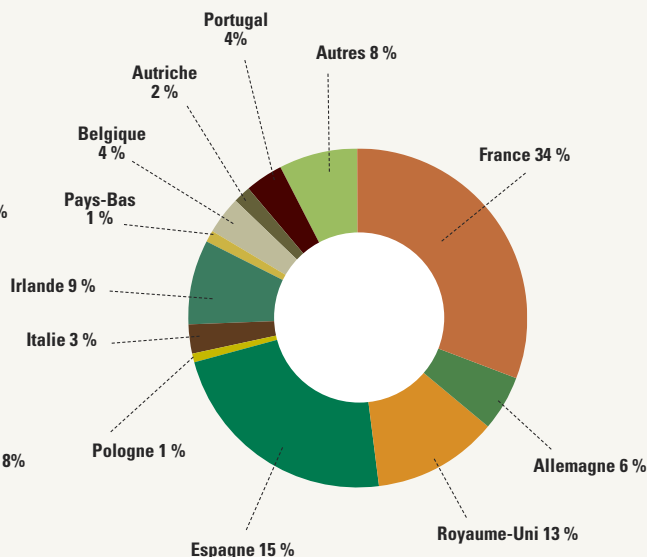


Figure 12
RÉPARTITION DES VACHES ALLAITANTES DANS L'UE-27
Source : GEB selon Eurostat

UE = 12,3 millions de têtes



sensible tant en viande rouge de gros bovins qu'en viande de veaux de boucherie, laquelle représente encore près de 10% des tonnages de viande bovine produits. On retrouve donc au plan européen, ce que nous avons déjà décrit comme étant le mouvement de fond en matière de production et de consommation en France.

Ces dernières années, les échanges de l'Europe avec le reste du monde, se sont caractérisés aussi par un certain repli. C'est le cas des exportations, faute de disponibilités (sauf au 1er semestre 2011, où elles ont été multipliées par 3 pour répondre à la demande de la Russie et de la Turquie). L'Europe a exporté 350 000 tonnes en 2011. Parallèlement, elle a importé 310 000 tonnes en 2011, contre 500 000 tonnes les 5 premières années de la décennie précédente.

Les échanges intracommunautaires qui avaient été largement freinés par la crise médiatique liée à la maladie de l'ESB dans les années 1996-2000, ont largement repris et ils ont porté en 2010 sur près de 2 000 000 tec, soit sur le 1/4 de la production de l'UE. La France participe très largement à ces échanges en présentant la caractéristique d'être largement exportatrice des jeunes bovins qu'elle produit, et importatrice de vaches de réforme qu'elle consomme. Ainsi, elle importe le 1/4 des viandes qu'elle consomme (essentiellement de la viande de vaches laitières) et elle exporte le 1/5 des viandes qu'elle produit.

“ Forte de son troupeau allaitant, la France est sans doute le pays le mieux placé en Europe pour saisir les opportunités du marché ”



Source : Agra n°3325- 11/02011

Tirer parti de la dynamique du marché mondial

Au cours de la dernière décennie, la consommation mondiale globale de viandes (toutes espèces confondues) a progressé au rythme de 2,3% l'an pour atteindre 286 millions de tonnes en 2010. Elle correspond à une consommation de 42 kg équivalent carcasse par habitant.

L'OCDE et la FAO prévoient pour la décennie à venir que la « consommation mondiale de viande continuera d'enregistrer l'un des taux les plus élevés de croissance parmi les principales denrées agricoles ». Il est estimé à + 1,9 % par an pour l'ensemble des viandes et à + 1,5 % pour la viande bovine (figures 13, 14 et 15).

Ainsi de 2010 à 2020, on prévoit une croissance de la consommation de + 20% dans les PED (+7,6 millions de tonnes) et + 5% dans la zone OCDE. L'OCDE et la FAO prévoient également la poursuite de la tendance à la hausse des prix de la viande bovine sur le marché mondial (+22%). Les échanges mondiaux devraient également progresser, de l'ordre de 15% d'ici 2020

Cette dynamique se traduit par un resserrement des prix mondiaux, ce qui constitue une véritable rupture.

Ce mouvement est enclenché depuis 2009 avec une forte hausse des prix chez les 3 principaux exportateurs mondiaux : Brésil, Australie, Etats-Unis. En 2 ans les prix brésiliens ont doublé pour se rapprocher des prix européens fin 2010.

La hausse des prix en France et dans l'Europe intervenue depuis fin 2010 résulte bel et bien de ce contexte de forte demande mondiale. Elle a été plus directement influencée par l'ouverture du marché turc et la demande très ferme dans le pourtour méditerranéen.

Dans son rapport sur l'analyse stratégique de la filière viande bovine, le CGAAER souligne que « les pays du Moyen Orient et du Maghreb, constituent des cibles privilégiées, compte tenu de leur proximité et de leur appartenance à la zone de chalandise « naturelle de l'Europe ». Ces pays vont sensiblement augmenter leurs importations dans les années à venir, selon les experts, offrant une véritable opportunité pour la filière française. Globalement l'UE ne devrait guère développer sa capacité exportatrice au cours de cette décennie, mais la France, forte de son troupeau allaitant, est sans doute l'un des pays européens les mieux placés pour bénéficier des opportunités offertes par le marché mondial.



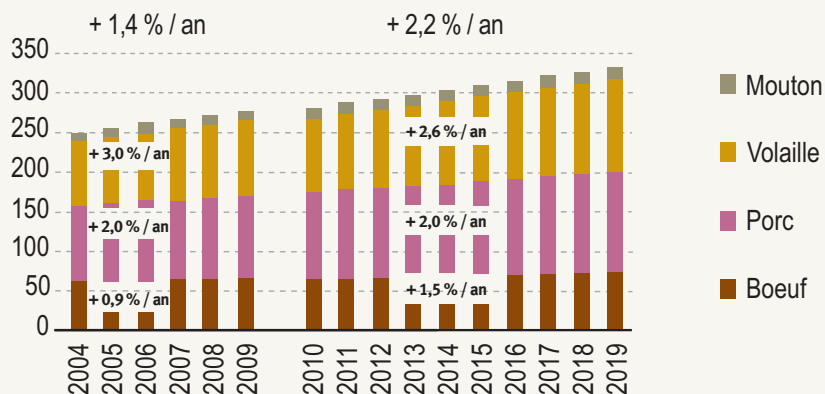
ZOOM

La demande mondiale va continuer de croître

Figure 13

CONSOMMATION MONDIALE DE VIANDES

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après FAO-OCDE Outlook



ZOOM

Une consommation de boeuf très culturelle

Figure 14

POPULATION MONDIALE EN 2010

Source : GEB selon FAO

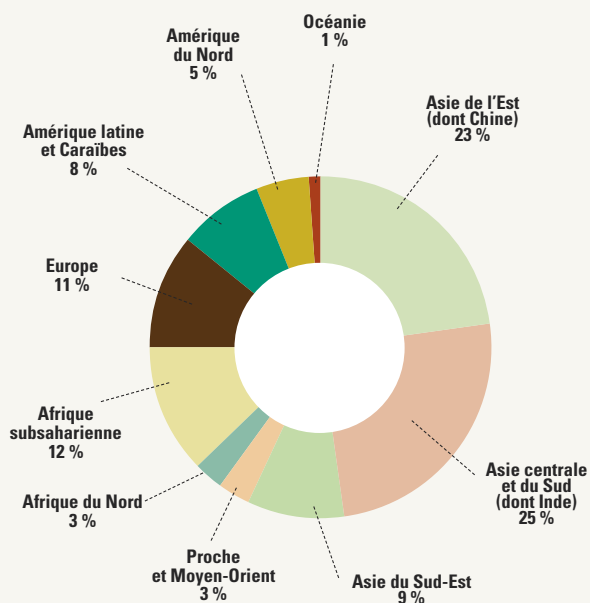
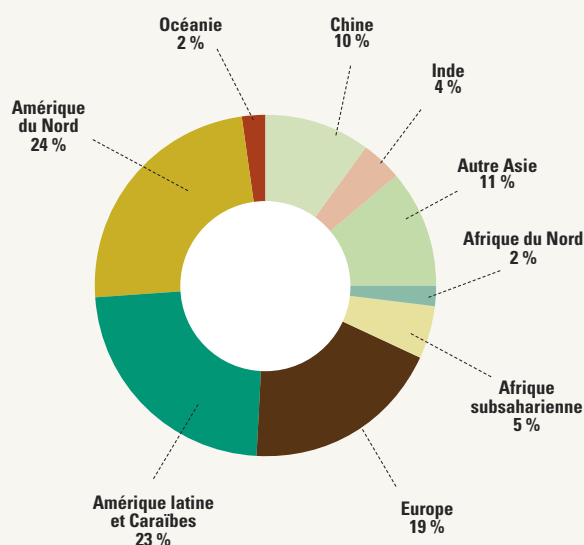


Figure 15

CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE EN 2010

Source : GEB selon FAO



L'ensemble, Europe + Amérique (du Nord et du Sud) + Océanie, qui ne représente que le ¼ de la population mondiale, consomme 68% de la viande bovine de la planète.



Brésil : L'élevage garde un fort potentiel même si le « Zébu se fait moins conquérant »

La production mondiale de viande bovine, estimée à 61 millions de tec en 2010, est tendanciellement en légère croissance. Cette production est inégalement répartie : USA + Brésil + UE en assurent 50%. La croissance de la dernière décennie a été essentiellement le fait du Brésil.

Comme en lait, pour l'essentiel, les pays qui produisent sont aussi ceux qui consomment : les échanges mondiaux ne portent que sur 8 millions de tec, ce qui représente tout de même plus de 10% de la production mondiale.

Les tendances fortes de la dernière décennie correspondent à la progression de l'offre en provenance du Brésil et de l'Inde, et à une croissance des importations de la zone Asie et Moyen- Orient. C'est également dans ces zones que se situent les potentiels de production et de consommation des prochaines années, le Brésil semblant toutefois ne plus avoir ce potentiel qu'on lui prêtait voici quelques années, en tous les cas, pas cette capacité à écraser la production européenne, pour peu qu'on ne démantèle pas toute nos protections aux frontières.

Avec presque autant de bovins que d'habitants (183 millions pour 193 millions d'habitants) dont 54 millions de vaches allaitantes et 22 millions de vaches laitières ou mixtes, une superficie grande comme 15 fois la France, le plus grand réservoir d'eau de la planète et un nombre considérable d'éleveurs, le Brésil est un grand pays agricole et son potentiel élevage ne s'est pas encore totalement exprimé.

A ce potentiel bovin brésilien on peut ajouter celui de l'Argentine et de l'Uruguay, ses voisins et partenaires du Mercosur.

L'Europe n'en a donc pas fini avec la rude concurrence de cette zone à fort potentiel. Et pourtant de nombreux éléments sont venus ces dernières années contenir la stratégie du « zébu conquérant ». Les exportations brésiliennes de viande bovine qui étaient passées de 700 000 tec à plus de 2 millions de tec en 2007 ont ainsi été ramenées à 1.300 000 tec en 2011. Vers l'Europe, eldorado des prix pour un exportateur brésilien, les expéditions ont été ramenées à 124 000 tec en 2011. Elles avaient été de plus de 600 000 tec en 2006. La production a aussi marqué le pas.

De nombreuses raisons ont conduit à cette réduction de l'offre brésilienne et à une concurrence atténuée à l'égard du marché européen :

- des sécheresses qui ont poussé à une certaine décapitalisation,
- la double concurrence des hausses de prix des cultures de vente et des prix de l'aliment du bétail, c'est-à-dire des coûts de production en hausse pour les productions animales, et des opportunités de revenus pour les passages à la culture,
- le renforcement des contrôles concernant le respect de la forêt amazonienne,
- une réévaluation du réal par rapport au dollar et à l'euro,
- une diversification des débouchés vers l'ensemble des pays importateurs,
- une relance de la consommation interne avec le grand plan social « contre la faim ».

Il n'en demeure pas moins que la filière bovine brésilienne et plus globalement celle du Mercosur, représentent toujours un potentiel de production et d'exportation considérable. Avec des coûts de production faibles bien qu'ils soient en forte hausse, une capacité d'abattage/transformation performante et à la recherche de matière première, cette zone fortement compétitive représente toujours une « menace » pour la filière viande bovine européenne.

La réduction de l'offre disponible des 3 dernières années a correspondu au moins partiellement à une phase de recapitalisation qui pourrait se transformer en une nouvelle force de frappe très prochainement. A plus long terme, la puissance exportatrice brésilienne dépendra du rapport de prix à venir entre productions végétales et productions animales, du renforcement ou non des contraintes environnementales en Amazonie, et de l'évolution de la consommation intérieure et des équilibres monétaires.

Vers l'UE, l'ampleur des flux sera tributaire du maintien ou non du niveau de protection assuré actuellement par le système de contingents et de droits de douane. Des protections dont on débat dans les négociations actuelles, qu'elles soient dans le cadre OMC ou dans un cadre bilatéral.

Il y a fort à parier que les exportateurs sud-américains tireraient largement profit d'une amélioration de l'accès au marché européen, les contingents à droits de douane réduits leur offrant une rémunération sans égale pour les pièces d'arrière de haute qualité.

Tableau 3

PRINCIPAUX ÉCHANGES MONDIAUX DE VIANDE BOVINE (Source : GEB selon sources nationales)

	EXPORT : MOYENNE 2008/2010 EN MILLIONS DE TEC	IMPORT : MOYENNE 2008/2010 EN MILLIONS DE TEC
Brésil - Argentine - Uruguay	1,8	USA
Australie - Nouvelle-Zélande	1,8	Moyen-orient - Egypte
USA	0,9	Japon
Inde	0,8	Asie du Sud-Est - Corée
		Russie

Produire plus, l'enjeu de la filière ovine

En ovins, la France se caractérise par le plus grand déficit production/consommation en Europe. Depuis plusieurs années, moins de 1 agneau sur 2 consommés en France est issu de la production française.

Les importations portent sur 140 000 tec dont environ 35 000 en provenance de Nouvelle-Zélande. Les achats en provenance de l'Union viennent surtout du Royaume-Uni (plus de 60 000 tec) et d'Irlande (20 000 tec). La particularité de la production française a été de renforcer son positionnement haut de gamme en adhérant bien souvent aux signes officiels de qualité et en recherchant une certaine dessaisonnalisation de la production. La contrepartie a été un renchérissement des coûts de production, mais aussi fort heureusement une certaine démarcation en termes de prix à la production. La consommation française de viande ovine reste elle-même très marquée par de fortes variations saisonnières, avec un gros pic de consommation pour les fêtes de Pâques, et dans une moindre mesure pour les fêtes de fin d'année : ce sont les besoins de ces périodes qui sont tout particulièrement couverts par les importations en provenance de Nouvelle-Zélande et des îles britanniques. D'autres pics de consommation se font sentir au moment des fêtes religieuses musulmanes, (Aïd en particulier) mais ils font en partie appel à des circuits d'approvisionnement moins connus.

L'Europe est elle-même déficitaire. Ce déficit est stabilisé ces dernières années aux alentours de 20% de la consommation. La production, qui était stabilisée autour de 1 million de tec, connaît un nouveau repli (900 000 tec en 2011), alors que les importations plafonnent autour de 250 000 tec, en provenance de Nouvelle-Zélande essentiellement. Le Royaume-Uni est le premier réceptacle de ces importations de l'Hémisphère Sud, bien que le pays soit quasi autosuffisant. Les échanges intra-communautaires, de l'ordre de 250 000 tec ces dernières années, portent sur 20 % de la production de l'Union : c'est en particulier le fait des exportations du Royaume-Uni vers la France (64 000 tec en 2009).

La consommation qui en moyenne en Europe n'est plus que de 2,4 kg par hab. et par an, varie beaucoup selon les pays. Elle est élevée en Grèce (10 kg par habitant), au Royaume Uni (avec 5 kg par hab.) et en Bulgarie (4,5 kg). Elle est encore significative en France, avec un peu plus de 3 kg par hab et par an.

Les importations ne compensent plus le déclin de la production

La production mondiale de viande ovine et caprine, estimée à 13 millions de tec, est assez stable : environ 8 millions de tec de viandes ovines et 5 millions de tec de viandes caprines, mais à cette échelle il est bien difficile de séparer les deux productions, tant elles sont souvent confondues dans les statistiques et dans les systèmes de production.

Ces productions sont très majoritairement situées en Asie : en Chine (4 millions de tec), en Inde (0,7 millions de tec), au Pakistan (0,4 millions de tec) et en Iran (0,5 millions de tec). L'Australie et la Nouvelle Zélande avec 0,6 et 0,5 millions de tec représentent l'autre bassin de production de viande ovine et le grand bassin excédentaire.

Les échanges mondiaux portent sur 1 millions de tec seulement (8% de la production mondiale avec un rôle déterminant de l'Océanie dans les exportations et de l'Europe dans les importations).

Les volumes produits et échangés ces 10 dernières années ne traduisent aucune évolution significative, si ce n'est la hausse de la production et de la consommation en Chine, pays qui avec le 1/3 de la production mondiale est proche de son autosuffisance, mais qui néanmoins commence à intéresser beaucoup la Nouvelle-Zélande. L'Océanie, leader à l'exportation et pourvoyeuse de l'UE, connaît de grosses variations annuelles de production, liées aux accidents climatiques et à la concurrence de plus en plus forte entre les orientations lait de vaches et production ovine.

Relancer la production et retrouver un meilleur taux d'autosuffisance pour l'Europe et surtout pour la France est une ardente obligation : il en va de la survie de la filière.

Tableau 4
PRINCIPAUX ÉCHANGES MONDIAUX DE VIANDE OVINE
Source : GEB SSP et Douanes françaises

	Export : moyenne 2008/2010 en millions de tec		Import moyenne 2008/2010 en millions de tec
Nouvelle Zélande et Australie	0,7	UE	0,5
UE	0,2	Moyen-orient	0,150
		Caraïbes	0,150



ZOOM

Répondre à une grande diversité de besoins

La CNE s'inscrit dans la perspective d'une évolution positive de la demande alimentaire, y compris pour les productions issues des ruminants (lait et viande), et ceci tant en provenance des marchés de « proximité », avec ses exigences qualitatives et sa diversité (signes de qualité, circuits courts, marchés de l'Hexagone et demande de l'UE), qu'en ce qui concerne certains débouchés à l'international, qu'il s'agisse du pourtour de la méditerranée, de l'est de l'Europe ou de l'Asie du Sud Est. Des débouchés qui pourront porter sur une large gamme qualitative, c'est-à-dire aussi bien sur des produits standards que sur des produits haut de gamme.

De même, la CNE entend œuvrer pour que les élevages français dans leur diversité de systèmes, en partie liée aux contraintes et potentiels des territoires, répondent à l'ensemble de ces besoins en apportant un revenu décent aux éleveurs.

Elle considère qu'il n'y a aucune incompatibilité, mais au contraire une opportunité en termes de revenus et d'emplois, à vouloir répondre à ces deux types d'attentes :

- d'un côté, celles d'une demande de proximité, de plus en plus diversifiée, qui porte tant sur des produits de qualité standard, que, et de plus en plus, sur des produits de qualité.
- et d'un autre, celles d'un marché international solvable : les éleveurs de notre Hexagone ont en effet tout à fait la capacité de répondre à une partie de ces besoins, dans

des conditions de compétitivité économique et de respect de l'environnement, à partir de modèles de productions qui portent des valeurs sociales et sociétales par ailleurs souhaitées.

Cette stratégie d'avenir, fondée sur un positionnement diversifié de l'élevage ruminant, repose à la fois :

- sur la réalité économique et commerciale de la demande aujourd'hui et sur la diversité des dynamiques en œuvre,
- sur la capacité de l'élevage ruminant français de répondre à ce large éventail de préoccupations,
- et sur l'intérêt national, qu'il faut prendre en compte sous les angles particulièrement préoccupants de l'emploi, de l'équilibre du commerce extérieur et de l'occupation des territoires.

Au final, un formidable potentiel pour l'élevage français

Si les besoins alimentaires dans les pays développés tendent à plafonner, ceux de la planète sont loin d'être couverts. On le sait, pour l'essentiel, ils le seront par le développement agricole de chaque pays. Néanmoins les échanges mondiaux correspondant à des besoins solvables progresseront au cours des prochaines années. La France et l'Europe peuvent et doivent participer à cette croissance qui bien évidemment sera tributaire de la croissance économique générale. Il en ira de l'activité de nombreuses régions d'élevage et globalement de notre propre souveraineté alimentaire.

Ces 20 dernières années, la part de l'UE et celle de la France dans la production mondiale et les échanges mondiaux tendent à se réduire. Des déficits nets sont même apparus ou se sont creusés, dans les productions de viande bovine et ovine par exemple. Cette évolution est préoccupante, elle doit être contrecarrée. En deçà de la dimension planétaire, la sauvegarde, parfois la conquête ou la reconquête de notre propre marché intérieur français, européen ou de proximité (Méditerranée), doit être une ambition pour notre élevage.

Ce marché français et européen, le plus souvent mature en volume, est en revanche évolutif en

termes qualitatifs et d'exigences de proximité. La satisfaction de ces marchés et la réponse aux exigences de sécurité alimentaire, peuvent et doivent se conjuguer avec la recherche des débouchés à l'international, en commençant par la bordure méditerranéenne, pour des produits de qualité standard. La conquête des marchés extérieurs doit aussi être un objectif pour des produits de haute qualité, permettant d'espérer des niveaux de prix plus rémunérateurs pour les producteurs, et mieux en relation avec les coûts de production liés aux contraintes sociétales et environnementales que s'impose à l'Europe.

L'élevage français, avec ses potentiels et ses atouts spécifiques liés aux cheptels, aux structures, aux savoirs faire des producteurs et des filières, peut répondre à la diversité des besoins qui s'exprimeront. Ce défi de la production est un atout pour notre élevage ruminants dont les performances globales. Ceci dans la diversité de systèmes de production liée à la diversité des potentiels et des contraintes et par conséquent, fonction des contextes régionaux.

C'est parce que le potentiel et les besoins en laits comme en viandes sont de véritables atouts pour notre élevage, notre environnement, nos territoires, notre emploi dans l'Hexagone, que la CNE milite pour une politique nouvelle d'installation et de renouvellement des générations.



Uniformisation ou diversité des modèles de consommation :

Intervention de J.L. Rastoin - Professeur émérite à Montpellier SupAgro
devant le groupe CNE et devant l'Académie d'Agriculture le 7 décembre 2011



L'analyse des cinquante dernières années par grands groupes de produits et nutriments montre clairement que le monde, dans son ensemble, a amorcé une transition alimentaire qui se traduit par une stagnation de la consommation apparente de céréales en kg par tête entre 1961 et 2007 (+15%), accompagnée d'une hausse importante des fruits et légumes (85%), des viandes (+72 %), des huiles et graisses (+53%), des boissons alcoolisées (+41%) plus modérée du sucre (+24%) et plus des produits laitiers.

Le lien entre alimentation et revenu est établi de longue date par la loi d'Engel : dans tous les pays du monde, lorsque le revenu des ménages augmente, la part du budget des ménages consacrée aux dépenses alimentaires diminue, cependant les dépenses alimentaires augmentent en valeur absolue. En revanche, dans la valeur finale des produits, la valeur des matières premières agricoles, donc ce qui revient au producteur chute considérablement (en 2005 en France 13% pour la matière première, 42% pour l'industrie et 45% pour les services)

Le modèle agro-industriel « tertiarisé » s'est renforcé depuis les années 50...

Et Jean-Louis Rastoin de conclure, « on peut avancer que de nombreuses forces sont à l'œuvre pour orienter le système alimentaire mondial sur le chemin de la production et de la consommation de masse d'aliments standardisés et globalisés, de bonne qualité sanitaire et à bas prix. Déjà plus de la moitié de l'humanité vit avec un tel système agroindustriel tertiarisé, piloté par la grande distribution, le marché et la technologie. Toutefois, il semble que l'on se situe à un point critique où de nouvelles orientations peuvent être prises. En effet, un premier choc a été enregistré en 1996 avec l'ESB qui a frappé le troupeau bovin en Europe, suivi d'autres épisodes de toxicité microbiologique ou chimique, jusqu'à la récente crise de l'E. Coli durant l'été 2011. A ces accidents sanitaires s'ajoutent en toile de fond la montée rapide et alarmante de l'obésité dans de nombreux pays et une critique sur les impacts négatifs du modèle agroindustriel en termes nutritionnels et environnementaux. Enfin le modèle économique est remis en cause de façon insistante depuis la crise économique et financière mondiale qui a débuté en 2007 et dont on ne voit pas une issue rapide : hausse violente des prix alimentaires, impact défavorable sur l'emploi, mode de gouvernance actionnarial hégémonique et souvent prédateur.

... mais des systèmes alternatifs de proximité se mettent en place.

Ces événements sont propices à des changements, voire à une rupture de la trajectoire empruntée par le système alimentaire depuis les années 1950, comme le montre l'engouement des consommateurs pour les produits biologiques, les indications géographiques, les labels de commerce équitable, etc. Un système alimentaire alternatif de proximité, fondé sur la qualité organoleptique des produits, des filières de production plus courtes et plus « durables » facilitant une meilleure information sur les produits et leurs méthodes de fabrication, de nouveaux canaux de commercialisation, des réseaux d'entreprises agricoles et agro-alimentaires à gouvernance familiale et partenariale, se met en place. Sa croissance est rapide dans les pays à haut revenu et il pourrait servir de base à une modernisation des systèmes alimentaires traditionnels des pays en voie de développement. Il se heurte cependant au mur du prix, qui reste le premier déterminant du comportement d'achat des biens alimentaires. Les conditions d'expansion future du modèle de proximité sont liées aux investissements en innovation technologique et organisationnelle et en formation professionnelle, mais aussi en éducation du consommateur, car le système alternatif suppose de reconstruire la relation de l'homme avec son alimentation. Le scénario le plus probable est donc la coexistence des modèles agroindustriels et de proximité ».

A l'échelle du monde et plus localement dans nos pays, on peut donc esquisser au moins trois scénarios prospectifs à long terme, l'un de tendance à la globalisation des systèmes alimentaires, l'autre de re-diversification et enfin un scénario hybride, souligne Jean Louis Rastoin.

Le monde de l'élevage ne doit exclure aucune possibilité et surtout pas ce scénario hybride.





3

Le défi majeur du renouvellement des générations

Dans l'élevage de ruminants on est à la veille d'une rupture démographique. Conséquence de la chute des installations depuis la fin des années 90, la pyramide des âges est, en élevage plus qu'ailleurs, particulièrement déséquilibrée. Le mouvement de vieillissement va se poursuivre et près d'un éleveur sur deux partira à la retraite dans les 10-15 ans à venir.

La restructuration, présentée comme nécessaire dans les nombreuses études réalisées récemment sur le secteur de l'élevage, se fait et se fera inéluctablement. En revanche, elle ne s'accompagnera pas nécessairement du maintien du potentiel de production, ni du renforcement de sa compétitivité. C'est là que réside le challenge des organisations professionnelles.

Nous ne voulons pas d'un scénario du laisser-faire qui pourrait conduire, soit à la concentration de la production dans de grandes exploitations, au prix d'un endettement insurmontable et sous contrôle bancaire ou des filières industrielles, soit à une impasse démographique à l'anglaise, les deux conduisant à l'érosion de la production.

Pour être porteuse d'avenir dans la durée et contrecarrer le déclin démographique, la restructuration doit être maîtrisée.

Installer des exploitations viables et vivables, diversifiées et durables, constitue notre défi majeur. Le contexte est complexifié par l'agrandissement des exploitations avec ses conséquences sur les capitaux à mobiliser, mais aussi et surtout par la volatilité des prix et une concurrence accrue, liées à la mondialisation des marchés.

Pour y parvenir en maintenant notre capacité de production, les équilibres territoriaux et l'emploi dans la filière élevage, c'est une véritable mobilisation en faveur de l'installation qu'il faut engager. Elle nécessite d'innover dans l'accompagnement de l'installation, dans son financement et de moderniser la fiscalité agricole pour l'adapter aux nouveaux enjeux. Tout en intégrant une nouvelle vision du métier et de l'exploitation agricole d'élevage, sans doute encore plus sociétaire et entrepreneuriale.

3.1 L'enjeu des restructurations à venir

Prendre en compte tous les déterminants des évolutions

En dehors des déterminants démographiques proprement dits, l'évolution des structures sera aussi fonction d'autres éléments, comme les arrêts précoces de l'activité, et les changements d'orientation en cours de carrière. Les conversions se font notamment des systèmes lait ou viande bovine et ovine, vers les grandes cultures. Mais elles se font aussi du lait vers le troupeau allaitant.

Très sensible ces dernières années, la conversion des systèmes d'élevage vers les grandes cultures pourrait s'accélérer sous l'effet d'une double pression. D'une part, celle des revenus comparés entre différentes orientations : la tension à la hausse des prix des grains renforce le décalage déjà considérable entre le revenu par UTA obtenu en orientation grandes cultures, et le revenu tiré des activités d'élevage. D'autre part, celle des contraintes et des charges de travail propres à l'élevage, d'où l'importance des innovations techniques à promouvoir en élevage. Parallèlement, une possible accélération de la restructuration laitière, suite à la fin des quotas, pourrait faire apparaître de nouveaux détenteurs de vaches allaitantes. Il s'agirait alors, soit de conversions de fin de carrière, soit de changements de systèmes à l'installation, opérés par des éleveurs détenteurs de

surfaces à fortes contraintes herbagères : l'importance et la longévité de ces conversions avec leurs conséquences sur les équilibres de marché, sont particulièrement difficiles à appréhender.

Malgré toutes ces interactions entre les productions et les nombreux aspects communs aux productions animales, une analyse partant de la situation concrète propre à chaque filière animale est nécessaire pour définir ce qui, pour chaque secteur, devrait correspondre à cette politique maîtrisée de restructuration/installation que la CNE souhaite voir mettre en œuvre et accompagner.

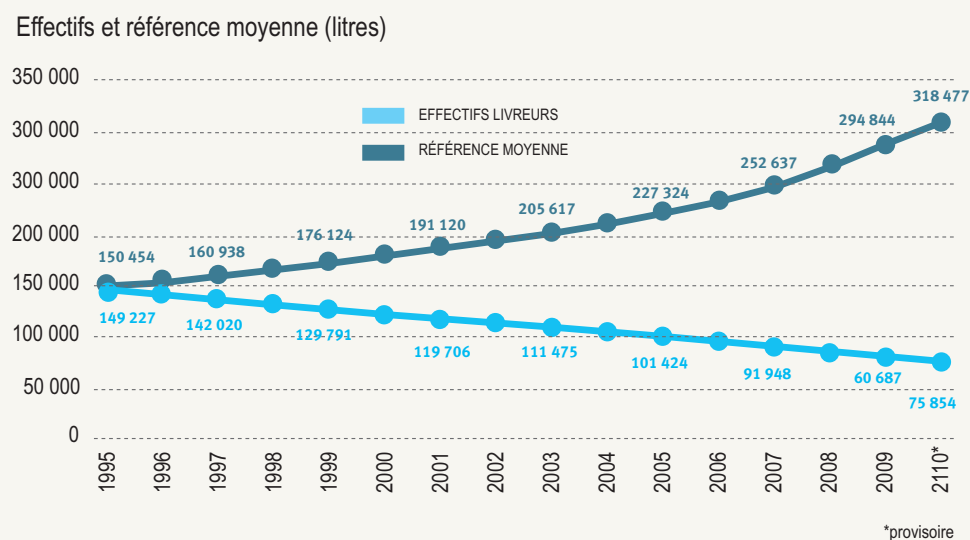
L'enjeu des modèles de production laitière et de leur répartition territoriale

- Le secteur laitier français s'est beaucoup restructuré (5% l'an) et modernisé ces dernières décennies, à partir d'un modèle d'exploitation familiale à 2 UTA, mais de plus en plus à forme sociétaire, même si, dans une comparaison avec les partenaires du Nord de l'Union, nos structures se caractérisent en moyenne par une dimension plus modeste. En 2010, 48% des exploitations laitières sont à forme sociétaire et elles réalisent 74% de la collecte. Ainsi, les 20 000 GAEC ont en moyenne un quota de 483 000 litres, alors qu'il n'est que de 200 000 litres dans les exploitations individuelles.

Figure 15

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES ET DE LA RÉFÉRENCE MOYENNE PAR EXPLOITATION

Source : FranceAgrimer



ZOOM :

En 2010, aux 75850 livreurs de lait de vaches aux entreprises, qui disposent d'un quota moyen de 318 500 litres, il faut ajouter 2 500 livreurs directs, qui disposent d'un quota moyen de 176 300 litres. Depuis 2007, la progression du quota moyen s'est accentuée, oscillant entre 16 000 et 25 000 litres de lait supplémentaire en moyenne par an et par exploitation.

*provisoire

Malgré cette restructuration, la productivité du travail et du capital investi a été contenue par la forte contrainte des volumes de production. C'est particulièrement le cas dans de nombreuses exploitations spécialisées en zone de plaine. Du fait d'une politique nationale de gestion des quotas laitiers très liée aux surfaces, dynamique de production régionale et vitesse de restructuration ont en effet été fortement déconnectées. La possibilité de croissance individuelle a été d'autant plus importante que la zone est devenue de moins en moins laitière, d'où la divergence des structures entre les régions, selon qu'elles sont plus ou moins orientées vers le lait. L'écart est particulièrement prononcé aujourd'hui entre les exploitations des zones de montagne et les exploitations de plaine à faible orientation laitière : les rares producteurs gardant l'orientation laitière pouvaient alors partager les quotas libérés par les nombreux abandons.

A l'opposé, des réserves de capacité productive et de compétitivité existent dans un certain nombre d'exploitations, notamment dans les régions du Grand Ouest à forte orientation laitière. La mobilisation maîtrisée de ces capacités productives, en fonction des besoins du marché et des besoins liés au renouvellement des générations, offre une réelle marge de manœuvre pour les adaptations à venir.

- La restructuration maîtrisée que nous voulons est celle qui tient compte des particularités, des potentiels et des contraintes spécifiques des

« trois France laitières » : montagne, plaines spécialisées et polyculture élevage.

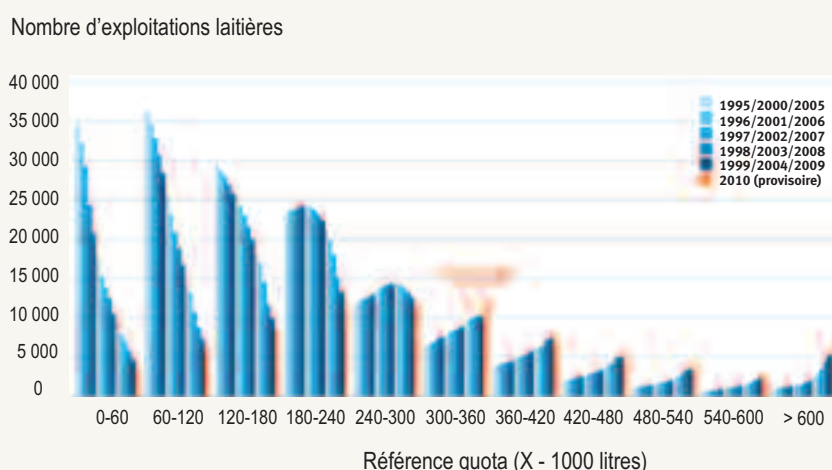
La solution n'est pas dans une amplification forcée du mouvement de substitution du capital au travail. L'exemple danois en montre toutes les limites. Au contraire, une stratégie de restructuration maîtrisée et d'adaptation des modèles français offre une alternative autrement plus efficace. Elle peut tout à fait satisfaire aux objectifs de dilution des charges fixes consenties dans la phase précédente de modernisation, améliorer la productivité du capital et du travail, et faciliter les transmissions/installations. De plus, c'est la seule façon de préserver les équilibres territoriaux auxquels nous sommes attachés.

La poursuite du faible niveau d'installations aboutirait à 20 000 éleveurs en 2035

Selon les travaux démographiques réalisés par l'Institut de l'Élevage, le nombre d'exploitations laitières présentes en 2035 devrait se situer **dans la fourchette de 20 000 à 35 000**, en fonction, de la politique d'installation/reprise qui sera suivie au cours des toutes prochaines années. Chaque scénario étant par ailleurs compatible avec une production stabilisée, ou en légère croissance, pour tenir compte des perspectives de marché. La poursuite d'un faible flux d'installations, comme celui mis en œuvre depuis une décennie, c'est-à-dire la reprise de 1 exploitation pour 5 qui cessent (par des moins de 40 ans, c'est-à-dire hors conjoint ou associé âgé), conduirait, compte tenu de la démographie, à 20 000 exploitations laitières en 2035.

Figure 16
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATION LAITIÈRE PAR CLASSE DE RÉFÉRENCE

Source : FranceAgrimer

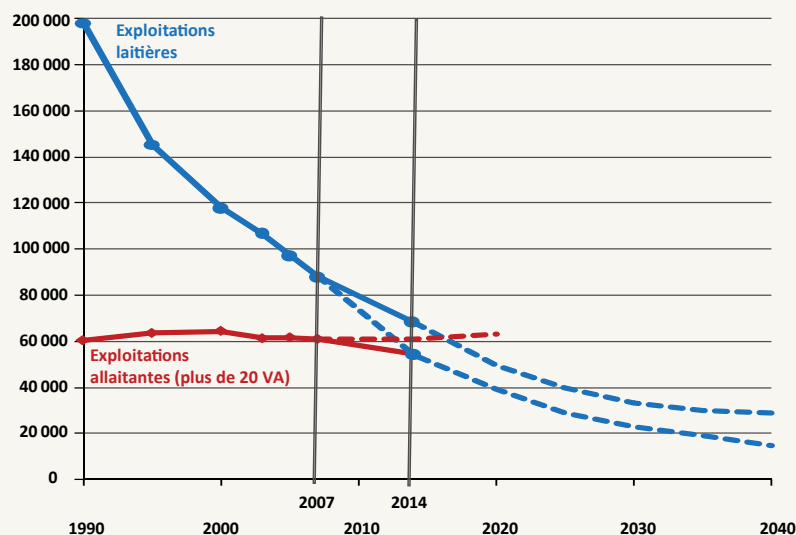


ZOOM :

Ces toutes dernières années, la croissance des plus grandes exploitations laitières, celles produisant plus de 600 000 litres, est très forte. Cela concernait plus de 6000 exploitations en 2010, contre 2 300 en 2005. La classe de 240 à 300 000 litres qui a été la plus stable jusqu'en 2007 enregistre une forte baisse depuis 3 ans. La classe de 300 à 300 000 litres qui progressait régulièrement depuis 1995 semble aussi se stabiliser.

Figure 17**SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES EN FRANCE**

Source : Agreste Enquêtes Structures - Traitement Institut de l'Élevage

**ZOOM :**

La stabilisation du nombre de détenteurs de vaches allaitantes à 60 000 éleveurs de plus de 20 vaches par exploitation, de 1990 à 2007, est tout à fait exceptionnelle. Elle s'explique partiellement par les abandons et les conversions des systèmes laitiers. La poursuite de ce mouvement à ce niveau est tout à fait improbable.

La vague la plus forte d'éleveurs en âge de cesser leur activité n'arrivera que dans une dizaine d'années, mais si nous n'avons pas anticipé, il sera alors trop tard pour y faire face.

Les conséquences du laisser-faire seraient désastreuses :

- Une accentuation des contrastes et des concurrences interrégionales

Les taux de reprise étant plus élevés en montagne qu'en plaine et surtout qu'en zone de polyculture, l'évolution « naturelle », se traduirait par une accentuation de l'écart entre le modèle de plaine, qui en moyenne produirait 1 500 000 litres par exploitation en 2035, et l'exploitation moyenne de montagne qui ne produirait « que » 600 000 litres.

Elle serait déstabilisante pour les zones de montagne et s'accompagnerait vraisemblablement d'une concentration géographique de la production, aux dépens des équilibres sociaux et territoriaux qui ont prévalu ces dernières années.

- Une restructuration massive pousserait à la spécialisation, à l'agrandissement encore plus important, et à une intensification peu sécurisante, à la fois pour les entreprises agricoles concernées et pour la société.

Ce scénario du laisser-faire ne nous semble pas synonyme de meilleure compétitivité et encore moins de meilleures réponses aux attentes exprimées par les consommateurs, pas plus qu'il ne sécuriserait les revenus des producteurs engagés dans ce processus.

C'est à un scénario de plus de 30 000 exploitations laitières, à l'horizon 2035, qu'il faut œuvrer.

Cet objectif peut paraître bien minimaliste au regard des 75 000 exploitations actuelles. Mais tous les travaux de prospective qui envisagent un plus grand nombre d'exploitations supposent des évolutions radicales du contexte économique qui nous semblent peu probables.

Ce scénario s'inscrit dans un double mouvement d'agrandissement des exploitations, qu'elles soient spécialisées ou de polyculture élevage et de développement de formes sociétaires élargies, pour faciliter l'organisation du travail.

**ZOOM**

Soutiens publics et forte valorisation, un impératif pour « la montagne »

Les politiques laitières pour les zones de montagne doivent comporter à la fois une politique de compensation des contraintes, qui entraînent des coûts de production plus élevés (bâtiments, équipements, aliment du bétail etc.), et une politique de qualité porteuse de prix et de valeur ajoutée, ce qui actuellement n'est pas le cas partout avec suffisamment d'écart de prix.

C'est pourquoi la CNE reste attachée aux politiques spécifiques liées à la montagne et aux politiques de valorisation des produits aux travers des AOC, AOP et signes de qualité, qui doivent entraîner plus-value et valeur ajoutée pour les producteurs.

Plus que le nombre d'exploitations, c'est le nombre d'installations et d'emplois générés qui est important.

Pour parvenir à cet objectif réaliste mais volontariste, il faudrait retrouver des niveaux d'installations plus proches de ceux qui étaient pratiqués au tout début des années 2000, c'est-à-dire au moins 1200 installations par an, de jeunes de moins de 40 ans. Il faudrait en fait se rapprocher d'un niveau de reprise de l'ordre de 1 installation pour 2 départs : c'est celui qui est pratiqué à ce jour dans une seule région française, la Franche-Comté.

Ce scénario permettrait de conserver environ 60 000 emplois à la production (contre 175 000 actuellement). Il s'accompagnerait, à l'horizon 2035, nécessairement d'une diversité des systèmes, depuis ceux tournés vers une production standard pour les entreprises industrielles de transformation, jusqu'aux systèmes en vente directe, en passant par les systèmes bio et autres signes de qualité, avec des cahiers des charges exigeants.

Ces systèmes d'avenir ont pour dominante l'exploitation familiale renouvelée, liée au sol, fondée sur la recherche de l'autonomie fourragère, et répondant aux critères de la durabilité. Les modèles laitiers de type « californien », de taille gigantesque avec recours massif au travail salarié, qui se développent dans quelques pays de la planète, ne sont en effet pas une référence pour la France, pas plus que les modèles plus familiaux hyper endettés danois.

Dans le secteur laitier, l'enjeu de la dialectique restructuration/installation n'est pas tant la capacité productive globale (la même quantité de lait peut être produite avec un nombre bien différent d'exploitations et de modèles) que le revenu des éleveurs, le nombre de producteurs concernés demain, l'emploi, la répartition territoriale et l'image que la production renverra aux consommateurs et aux citoyens.

Les défis de l'installation caprine

Aucune autre production n'est autant marquée par la dynamique de deux modèles si distincts dans leur fonctionnement: d'un côté la transformation fermière souvent associée à la vente directe, de l'autre la livraison de lait aux industries laitières.

La question du renouvellement de générations se pose néanmoins avec acuité pour les uns comme pour les autres. En revanche, il faut imaginer des accompagnements spécifiques :

- le métier de producteur/transformateur, exige une forte technicité dans le champ de la diversité des métiers mis en œuvre : production/transformation/commercialisation.

- les questions posées par la transmission /reprise des exploitations tournées vers la collecte et la transformation industrielle, sont plus des questions de systèmes de production, de capital, et de rentabilité comparée à celle des orientations cultures de vente. Des questions plus proches par conséquent de celles qui se posent dans le secteur lait de vaches en zones de polyculture-élevage.

La spécificité du secteur, notamment de sa branche transformation à la ferme, est sa capacité à intégrer beaucoup plus d'installations en dehors du cadre familial. Il dispose ainsi de plus de souplesse, et fait preuve de grande réactivité. En revanche les carrières peuvent être beaucoup plus courtes et plus diverses que dans d'autres orientations d'élevage. L'encadrement technique et humain, l'accompagnement à l'installation, la formation, sont déterminants pour que cette spécificité soit un véritable atout.

• L'interprofession caprine a conduit, en 2010/2011, un travail de réflexion « prospective 2025 ».

Quatre scénarios ont été explorés et chiffrés par un groupe d'acteurs et d'experts de la filière. Ils vont d'un scénario conduisant à plus de « concentration », en termes de régionalisation de la production, des ateliers et des entreprises de transformation, à un scénario opposé de « déconcentration », en s'appuyant sur l'hypothèse centrale qu'un grand nombre de consommateurs transformeraient leurs convictions citoyennes en actes d'achat, poussant ainsi la filière agro-alimentaire à « virer au vert », et à privilégier la naturalité du produit. Les deux scénarios plus proches de la tendance actuelle sont ceux de la « maturité » et celui de la « relance de croissance ». Le scénario de « maturité » repose sur l'idée d'une saturation progressive du marché intérieur, aux environs de 2 kg de fromage de chèvre par habitant et par an, laisserait place à une croissance douce de la production pour répondre à la progression démographique.

Cette croissance modérée de la demande ne peut être envisagée que si l'image des fromages de chèvres reste positive, et par conséquent si les modèles de production savent améliorer leur performances technico-économiques, tout en préservant et en consolidant leur image de systèmes synonymes de qualité de l'environnement, de bien-être animal et de qualité des produits. C'est une nécessité, bien évidemment pour les systèmes de production fermiers et les circuits courts, mais aussi pour les systèmes liés à l'industrie laitière.

Les producteurs laitiers caprins sont encore près de 6 000 aujourd'hui. L'objectif d'en compter 3 500 en 2025, dont 2 000 livreurs et 1 500 producteurs fermiers, assurant une production de l'ordre de 640 millions de litres est atteignable, sous réserve d'une politique volontariste nécessitant là encore une politique volontariste d'installation / reprise. Il suppose l'installation chaque année de :

- 100 producteurs laitiers avec en moyenne 400 chèvres par exploitation
- 70 producteurs fermiers avec 80 chèvres par exploitation.

La production bovine allaitante : un potentiel menacé

Dans le secteur allaitant, l'enjeu du renouvellement des générations est celui de l'occupation des territoires et du maintien de la capacité productive de la France.

Dans l'analyse sur les besoins du marché, nous avons conclu à l'importance pour la France, de préserver sa capacité de production. Or, le contexte actuel de divergence des revenus entre élevage et culture et la perspective ouverte par les conversions des surfaces herbagères et fourragères en surfaces en cultures de ventes, préparent un repli structurel du cheptel allaitant. La difficulté à faire admettre, dans le cadre de la future PAC, la possibilité de conversions partielles et temporaires de certaines surfaces herbagères, pour renforcer l'autonomie alimentaire et la compétitivité des exploitations spécialisées, ne fait qu'affaiblir et menacer l'avenir de ces exploitations herbagères.

La France détient pourtant les éléments clefs d'une possible dynamique de l'élevage avec :

- Une densité d'éleveurs, un potentiel humain et un savoir-faire uniques en Europe.
- Un cheptel allaitant dont l'importance et le potentiel génétique sont unanimement perçus comme des atouts, même si la problématique de l'adéquation qualitative offre / demande fait toujours débat.
- Ses surfaces en herbe et leurs atouts pour la compétitivité économique des systèmes et pour la qualité de l'environnement.

Attention à la bulle démographique qui se profile

De 1990 à 2007, le nombre d'éleveurs allaitants détenant plus de 20 vaches par exploitation est resté quasiment stable à 60 000 détenteurs. C'est tout à fait exceptionnel. En revanche, ils ont vieilli. Le passage de troupeaux de moins de 20 vaches à plus de 20 vaches, et les reconversions lait/viande ont permis de reproduire cette classe de taille d'atelier, mais la dégradation de la situation démographique est réelle.

A l'avenir cette stabilité numérique est improbable. L'accélération des départs à la retraite en réduira le nombre. Dès 2014, plus de la moitié des exploitants auront plus de 50 ans, alors que moins de 20 % auront moins de 40 ans.

La vision d'avenir du nombre d'éleveurs détenteurs de cheptel allaitant, comme celle du cheptel lui-même est complexifiée par les réorientations d'exploitations, et par les interactions multiples avec le secteur laitier. Il existe un flux permanent de reconversions lait/viande. Elles peuvent se faire à cheptel identique ou au contraire à cheptel réduit, pour ne plus consacrer à l'élevage que la partie de l'exploitation non labourable.

Entre 2000 et 2007, 40% des 10 000 cessations d'élevage allaitant ont ainsi été compensées par des reconversions d'exploitations laitières, en début comme en fin de carrière. L'orientation allaitante prise couramment par des agriculteurs déjà âgés, l'est alors pour une courte période.

Ces reconversions « tardives » contribuent dans un premier temps au maintien de l'élevage dans les territoires. A moyen terme elles posent la question de la reprise des exploitations : l'abandon du lait pour le troupeau allaitant, traduisant bien souvent l'absence de relève familiale programmée et le démantèlement probable de l'exploitation. Pour un maintien de l'élevage et de l'exploitation, une politique ciblée et anticipée d'aide à la reprise/installation pourrait être imaginée en direction de ces éleveurs.

Cette diversité des dynamiques explique que l'évolution du nombre d'exploitations détenant des vaches allaitantes a été bien différente de celle constatée en élevages laitiers.

Compter 38 000 exploitations en 2035 suppose une politique volontariste d'installations

Cette perspective qui s'appuie sur la politique de restructuration laitière envisagée ci-dessus, entraînerait, compte tenu de la démographie, une réduction du nombre d'exploitations allaitantes de l'ordre de 1 000 par an à partir de 2015. Elle conduirait à 38 000 exploitations allaitantes de plus de 20 vaches en 2035.

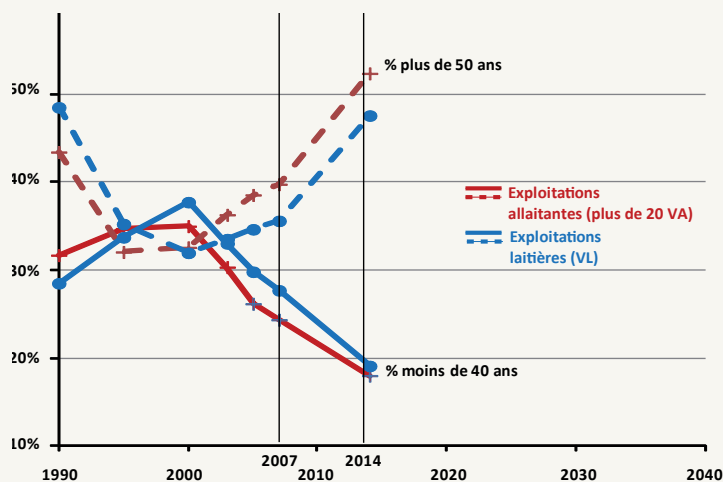
Parmi les scénarios prospectifs étudiés par l'Institut de l'Élevage, c'est le plus équilibré, même s'il ne garantit pas d'assurer le maintien du troupeau allaitant en France.

Avec des contrastes régionaux et individuels très prononcés, la croissance des troupeaux n'est en effet, ni généralisée, ni même envisagée dans toutes les exploitations pérennes. La réduction de cheptel dans ces exploitations est même pratique courante, l'agrandissement en surface primant, et s'accompagnant bien souvent d'une légère extensification des

Figure 18

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLEVEURS DE MOINS DE 40 ANS ET DE PLUS DE 50 ANS

Source : Agreste Enquêtes Structures - Traitement Institut de l'Élevage



ZOOM :

La chute du niveau d'installation depuis les années 1990, en lait comme en viande, déséquilibre fortement la pyramide des âges. On enregistre déjà le fort déficit du nombre de chefs d'exploitations de moins de 40 ans, et la forte progression des chefs d'exploitations de plus de 50 ans. Cette « bulle démographique » impactera fortement les cessations à partir de 2015-2020.

surfaces, quand ce n'est pas d'un passage à la culture de vente lorsqu'il s'agit de surfaces labourables. Cette situation est particulièrement fréquente lors du changement de génération, en contexte de prix élevés des céréales.

Pour être tenu, cet objectif de nombre d'exploitations, et d'emplois (1,5 UTA/exploitation), suppose par ailleurs, comme en lait, que soit mise en œuvre sans tarder, une stratégie de préparation à la rupture démographique qui interviendra au plus fort dans les années 2015-2020. Ce sont au moins 1000 installations annuelles en élevage spécialisé qu'il faudrait accompagner, et 500 en système de polyculture-élevage.

Sans cette politique d'installation volontariste, la France pourrait être confrontée soit à un scénario à l'anglaise, avec le maintien d'exploitants âgés à la tête des exploitations, soit à une restructuration accélérée qui provoquerait rapidement une réduction par deux du nombre d'exploitations. Dans les 2 cas, le troupeau allaitant pourrait significativement reculer avec les conséquences que l'on imagine pour la production et les équilibres territoriaux.

Le maintien du troupeau allaitant passera par une grande diversité des systèmes

Les systèmes allaitants spécialisés du grand Massif Central, ou des zones à conduite plus intensive du Grand Ouest se maintiendront en s'agrandissant pour améliorer la productivité du travail. Ces systèmes

spécialisés doivent, autant que faire se peut, être encouragés à renforcer leur autonomie, y compris par la diversification des cultures lorsqu'elle est techniquement possible. Sauf dans un certain nombre d'exploitations déjà bien structurées, et phénomène non-négligeable, dans des exploitations qui peuvent miser sur des circuits à forte valorisation des produits et à fortes charges de travail, le modèle spécialisé naisseur ou naisseur-engraisseur ne peut se concevoir sans une certaine productivité du travail, donc sans une certaine croissance du nombre de vêlages par UTA ou de kgs vifs produits par UTA. Les attentes en termes de desserrement des contraintes de travail, ou la recherche d'une capitalisation plus progressive, peuvent conduire à préférer des formes d'exploitations sociétaires, de plus grande dimension, qui mettront en œuvre de plus grands collectifs de travail.

Mais le maintien du cheptel allaitant et celui d'un plus grand nombre d'éleveurs ne peuvent se concevoir qu'avec, parallèlement, sa pérennité dans les systèmes de poly-culture élevage ou de poly-élevages.

Dans ces systèmes diversifiés, des cheptels de tailles beaucoup plus modestes ont toute leur place en tant qu'ateliers complémentaires, permettant de valoriser des surfaces de l'exploitation à fortes contraintes herbagères. Encore cela exige-t-il une implication individuelle de ces éleveurs, d'abord producteurs de grandes cultures, mais aussi des politiques publiques qui encouragent ces systèmes de polyculture-élevage.

C'est cette diversité de dimensions d'étables et de systèmes que la CNE veut accompagner, dans le cadre d'une politique globale de l'élevage. Au final dans cette perspective qui viserait au moins 38 000 exploitations, environ 20 000 seraient spécialisées et les autres diversifiées.

Cette dynamique de restructuration et d'installation laisserait place à des cheptels de dimension modeste (30 à 40 vaches) dans des systèmes à forte valeur ajoutée ou dans des systèmes très diversifiés. A l'opposé, on pourra rencontrer des exploitations nettement plus grandes, de formes sociétaires, mettant en œuvre des collectifs de travail plus importants, avec l'objectif d'une meilleure répartition des charges de travail, des compétences et des responsabilités.

Dans tous les cas de figure, et quel que soit le nombre de producteurs, le maintien du cheptel allaitant ne peut s'envisager sans un maintien des surfaces en herbe, et par conséquent, sans un soutien plus prononcé et différencié à ces surfaces. C'est une illusion de penser que le maintien de l'herbe pourra être obtenu par une politique « répressive » ou par une politique de contraintes. La performance technique et économique des systèmes allaitants ne peut guère reposer sur l'intensification des surfaces herbagères, mais plus sur une meilleure utilisation/valorisation, et sur une optimisation de ces surfaces. Une politique agricole plus favorable à l'herbe et à l'autonomie fourragère s'impose et de manière urgente.

S'il y a urgence à renforcer le renouvellement des générations, la politique des structures ne suffira pas, à elle seule, à répondre à l'enjeu du maintien du cheptel et de la capacité d'engraissement, ni à contrecarrer la concurrence des cultures de ventes dans toutes les régions de polyculture-élevage. Cela ne pourra s'envisager que si parallèlement est conduite une politique de prix et de primes qui permettent une parité de revenu avec les autres orientations technico-économiques. Le maintien du couplage du soutien à la vache allaitante constitue la première condition pour éviter l'érosion.

“L'avenir du troupeau allaitant passe aussi par celui de notre capacité à engraisser”

Dans le secteur ovin, il y a urgence à installer

Le secteur ovin se trouve dans une situation de sous installation du même type que celle des autres secteurs, mais qui dure depuis bien plus longtemps, et les conséquences en termes de diminution de la production sont là.

Le faible niveau d'installation des dernières décennies a contribué là aussi au vieillissement des éleveurs et à la lente érosion des cheptels détenus, d'autant qu'un certain nombre de producteurs en place ont réduit leur cheptel pour retrouver plus d'autonomie alimentaire, pendant que d'autres atténuaient l'orientation ovine de leur exploitation. Les départs liés à l'âge, le faible taux de reprise et les conversions vers les cultures de vente ou vers les vaches allaitantes, ont été à l'origine du fort décrochage de la production.

Si la politique professionnelle développée dans le cadre de l'opération « reconquête ovine » commence à porter ses fruits, le niveau de renouvellement des exploitations ovines est toujours aussi préoccupant. La production française doit retrouver une part de marché plus significative, notamment sur le marché national, et ceci autrement que par le déclin de la consommation.

• **L'installation constitue la priorité actuelle du programme « reconquête ovine ».** Après avoir abordé la question du prix du produit et de l'importance de la technicité, c'est cet objectif de l'installation qui mobilise les professionnels du secteur. Les systèmes d'avenir seront spécialisés ou diversifiés, mais dans tous les cas ils correspondront à des structures qui permettront une réelle professionnalisation et une attractivité du métier.

Pour pérenniser cette filière et revenir progressivement à des niveaux de production plus souhaitables, l'installation de jeunes éleveurs devrait permettre au cours de la prochaine décennie, la reprise ou la mise en place de 250 000 brebis par an. Pour couvrir la diversité des systèmes, ces installations pourraient par exemple se répartir en :

- 150 exploitations spécialisées de 1 000 brebis
- 150 exploitations diversifiées de 500 brebis
- et 150 ateliers complémentaires de 250 brebis.

3.2 L'importance du capital à mobiliser par UMO : une difficulté spécifique à l'élevage

Un capital d'exploitation beaucoup plus important qu'en productions végétales

Les données tirées de l'observatoire des Réseaux d'élevage (Institut de l'Élevage et Chambres d'Agriculture) auprès d'exploitations considérées comme performantes d'un point de vue économique, permettent de mettre en évidence les ordres de grandeur du capital d'exploitation à engager par unité de main d'œuvre (UMO). Ceci pour une productivité du travail comparable, dans des exploitations assez spécialisées et inscrites dans une chaîne de transformation de type agro-alimentaire (hors circuits courts).

Bien que variables selon les orientations techniques, ces données mettent en évidence l'importance du capital d'exploitation à mettre en œuvre en élevage, particulièrement en système bovin allaitant (tableau 6). A revenu espéré comparable, mais avec des contraintes de travail bien supérieures, le capital mis en œuvre dans les systèmes d'élevage bovins allaitants est le double du capital nécessaire en grandes cultures (figure 18). En production laitière ce capital est aussi 1,5 fois supérieur au capital engagé en grandes cultures. L'installation et la transmission des exploitations s'en trouvent rendues plus difficiles. La question du financement du capital doit donc être appréhendée de manière spécifique pour l'élevage, d'autant que l'agrandissement entraînera l'augmentation des capitaux nécessaires.

L'augmentation de la productivité exige plus de capital par UMO

Nous avons pu observer dans l'analyse des revenus agricoles (données tirées du Réseau d'Information Comptable Agricole : RICA), que si la forte productivité du travail peut apporter du revenu, ce n'est pas une garantie absolue. Ces systèmes très productifs sont tout autant, sinon plus, vulnérables en cas d'effondrement des prix, l'importance des charges fixes pouvant alors ne laisser aucune valeur ajoutée. Par ailleurs l'efficacité productive du travail, c'est-à-dire le nombre de litres de lait ou de kilos de viande vive produits par UMO/an, pour un même capital investi, est extrêmement variable selon les exploitations.

Il n'en demeure pas moins qu'un lien fort existe entre le niveau de productivité du travail et le montant du capital investi : la production augmente quand le capital investi par UMO augmente et réciproquement. Si « l'efficacité technique » du capital investi varie d'une exploitation à l'autre, on peut aussi souligner que des écarts sont néanmoins observables entre le secteur laitier et le secteur allaitant :

- **En lait**, le capital hors foncier par UMO dans les exploitations de référence des Réseaux, peut aller du simple au double. En terme de productivité du travail, c'est-à-dire de quantité de lait produite par UMO, la variation est aussi de 1 à 2. Le capital investi peut ainsi être de 146 000 euros pour 166 000 litres de lait par UMO, dans le groupe des exploitations les moins productives, et de 288 000 euros pour 345 000 litres dans le groupe des exploitations à plus forte productivité du travail : le rapport est, dans tous les cas, proche d'un litre supplémentaire par euro investi.

Tableau 6

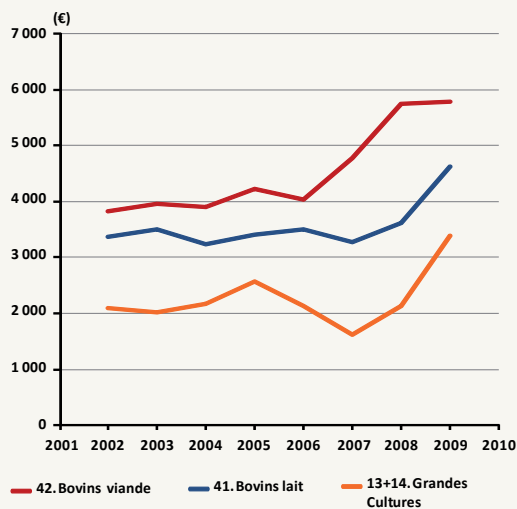
RÉSEAUX D'ÉLEVAGE/CHAMBRES D'AGRICULTURE : ÉTAT ACTUEL DU CAPITAL D'EXPLOITATION

Source : Réseaux d'élevage 2011 (Chambres d'Agriculture/Institut de l'Élevage)

	Bovins lait	Caprins	Ovins lait	Bovins viande	Ovins viande
Production/UMO	240 000 litres	142 000 litres	56 000 litres	33 tonnes de viande vive	9 tonnes de viande vive
Capital Hors foncier par UMO	221 000 €	146 000 €	209 000 €	319 000 €	146 000 €
Capital Hors foncier par unité de produit	1€/litre	1€/litre	3€/litre	10€/kg	16€/kg
% du cheptel dans le capital	25%	20%	13%	47%	36%
% du bâtiment dans le capital	26%	32%	31%	17%	21%
% du matériel dans le capital	22%	25%	26%	16%	18%

Figure 18**ACTIF IMMOBILISÉ (HORS FONCIER) NÉCESSAIRE
POUR DÉGAGER 1000 € D'EBE**

Source : Agreste RICA-Traitement Institut de l'Élevage



- **En viande**, les écarts de productivité en fonction du capital investi sont plus marqués: l'effet levier du capital sur la productivité de la main d'œuvre est plus important. Le doublement du capital constaté entre groupe à faible productivité et groupe à forte productivité, entraîne une hausse de productivité de l'ordre de 2,8. L'effet de levier est encore plus important en ovins. Comme si les investissements les plus efficaces n'avaient pu être réalisés dans ces secteurs faute de moyens financiers, c'est à dire de capacités d'endettement et donc de revenu.

Si le capital d'exploitation est si important en élevage, c'est parce qu'il est une nécessité intrinsèque liée à la mise en œuvre d'un ensemble, bâtiments/équipements/cheptels, avec les contraintes réglementaires qui s'y attachent. C'est aussi un moyen de réduire le temps de travail et sa pénibilité. Par l'augmentation de la productivité du travail qu'il permet, ce capital devrait aussi être un facteur d'amélioration du revenu : ce n'est pas toujours le cas malheureusement, surtout en cas de financement inadapté.

Le lien entre productivité du travail et revenu est trop souvent rompu par une captation de la valeur ajoutée aux dépens des producteurs.

Si le lien entre productivité du travail et revenu dégagé est assez évident en conjoncture favorable, il l'est beaucoup moins en conjoncture dégradée, d'où, dans le contexte actuel de volatilité des prix et de dérégulation,

la perte supplémentaire d'attractivité du métier d'éleveur. D'autre part, dans aucun cas de figure, les gains de productivité du travail ne doivent être obtenus au détriment de l'efficacité technico économique globale de l'exploitation. Les investissements doivent être maîtrisés, progressifs et mis en œuvre en cohérence avec une efficacité technico-économique maximum du système, ce qui exige formation, conseil, et appui technique en accompagnement.

La poursuite du mouvement de capitalisation et d'augmentation de la productivité du travail, nécessaire dans de nombreuses situations, exige en parallèle, le renforcement des moyens consacrés à la formation des éleveurs et à l'encadrement technique.

Valeur patrimoniale et valeur économique : un clivage préoccupant

La valeur patrimoniale (estimation de l'actif comptable), celle à laquelle aspire l'agriculteur qui cède son exploitation, n'est pas nécessairement la valeur de « reprenabilité », c'est-à-dire celle qui permettrait au repreneur de dégager un revenu décent, tout en remboursant les emprunts correspondant à la reprise du capital d'exploitation. L'adéquation entre ces deux notions est pourtant une condition à la reproduction des systèmes. Si une légère divergence de valeur peut se dénouer par des ajustements dans le cadre d'une reprise familiale, toute divergence se solde par l'impossibilité d'envisager des successions hors cadre familial, alors que l'on sait qu'elles seront désormais nécessaires au maintien de l'activité d'élevage.

Les valeurs de reprenabilité sont sensibles au prix du produit, à l'efficacité économique du système, au montant des prélèvements privés attendus (le statut du conjoint, salarié extérieur ou non, joue sur ce niveau de prélèvement minimum) et aux conditions de financement (taux et durée des prêts). En lait, dans bien des situations, les valeurs de reprenabilité ne sont pas trop éloignées des valeurs patrimoniales et les reprises peuvent s'envisager d'un point de vue économique.

En systèmes allaitants, l'écart entre ces deux valeurs est beaucoup plus considérable : il est de l'ordre de un à deux. Les exigences d'efficacité technico-économique et d'apport de capitaux personnels s'en trouvent renforcées.

Quelles que soient les productivités du travail atteintes, et quelle que soit l'efficacité économique du système, l'installation ne peut s'envisager qu'avec des capitaux personnels importants. Ce type d'installation est par conséquent particulièrement délicat hors cadre familial, quand la négociation sur la valeur patrimoniale ne peut guère s'envisager.

3.3 Nos pistes de réflexions et d'actions pour permettre le renouvellement des générations.

L'installation est évidemment au cœur des préoccupations des « Jeunes Agriculteurs ». La CNE adhère aux orientations présentées lors du dernier Congrès des JA, pour adapter l'installation et remettre en cause la rigidité de son cadre légal. La compétence du candidat à l'installation et la solidité du projet doivent l'emporter sur toute autre considération. La volonté exprimée par JA d'installer un nombre plus important de porteurs de projets variés et solides nécessite des adaptations des dispositifs actuels qui conditionnent l'installation : parcours à l'installation, outils juridiques de transmission/installation, accès au financement et système actuel de la DJA.

Compte tenu de l'importance des questions du renouvellement générationnel et de l'attractivité du métier dans toutes les productions de ruminants, nous entendons œuvrer avec les JA et les spécialistes de l'installation, pour relancer l'installation.

Confrontée au problème avant les autres et plus brutalement, la Fédération Nationale Ovine a engagé avec ses partenaires professionnels et interprofessionnels un véritable «laboratoire d'idées pour l'installation» permettant de tester des solutions innovantes susceptibles d'intéresser l'ensemble des productions animales. Examinées par le groupe de travail CNE et enrichies par les réflexions de l'ensemble des filières, quatre pistes d'actions ont été retenues.



Jedeviensberger.com

Rapport AG/SAF juin 2012

Dans le cadre de son « laboratoire d'idées pour l'installation », la FNO a développé avec ses partenaires professionnels et interprofessionnels une série d'actions de sensibilisation, communication, accompagnement des candidats à l'installation dans 3 directions :

- **Susciter des vocations auprès des jeunes en formation**, et des agriculteurs déjà en place, en recherche de conversion ou de diversification.

Des actions de communication sur l'élevage ovin ont été développées auprès de l'enseignement agricole, des points info à l'installation et des autres prescripteurs : centres de gestion et banques.

Plusieurs documents pédagogiques dont un guide à l'installation ont été établis et sont à la disposition des enseignants, des candidats à l'installation et des prescripteurs. Les témoignages d'éleveurs et les journées découvertes sur les exploitations sont essentielles pour l'efficacité de ces actions.

- **S'assurer des compétences et participer à l'accompagnement technique des futurs installés.**

Plusieurs pistes de travail ont été engagées :

- Avec l'enseignement : rénovation du certificat de spécialisation ovine, actions auprès des fermes des lycées, insertion des établissements dans les actions « Reconquête Ovine »
- Développement des actions de parrainage et d'apprentissage pour les jeunes : des éleveurs s'engagent à accueillir des stagiaires, des classes ou des jeunes installés.
- Favoriser le tutorat entre l'éleveur qui cède son exploitation et le jeune qui s'installe, en particulier pour les reprises dans le cadre hors familial.

- **Recenser les cédants et mettre en relation cédants/repreneurs**, en collaboration avec les points infos installations. Une communication active s'avère particulièrement nécessaire auprès des cédants pour la préparation de la transmission.

- **Un numéro vert d'appel unique « Demain, j'éleve des brebis »** a été créé pour orienter toutes les personnes en recherche d'information sur le métier d'éleveur vers les interlocuteurs locaux capables de les renseigner.

- **Le site internet jedeviensberger.com** permet de retrouver le guide de l'installation et les quatre annuaires de recherche d'information dédiés à la filière ovine : le guide de parrainage, l'annuaire de la formation, l'annuaire de l'installation, l'annuaire des organisations professionnelles de la filière. Enfin les informations techniques sont regroupées sur le site : www.reconquete-ovine.fr

Impliquer davantage la profession dans l'accompagnement de l'installation

Un ensemble d'actions sont mises en place particulièrement dans les Chambres d'Agriculture pour préparer et faciliter l'accès au métier. Elles doivent être renforcées. Les « points info installation » sont au cœur de ces démarches et déclenchent tout le processus de « parcours à l'installation ».

Pour dynamiser l'installation en élevage, il nous semble indispensable que la profession agricole s'implique davantage, auprès des spécialistes de l'installation, dans toutes les étapes du processus. L'expérience acquise par la FNO en montre tout l'intérêt pour améliorer :

- La communication sur les métiers de l'élevage et les conditions de la réussite,
- La mise en relation cédants/repreneurs et la communication auprès des cédants pour anticiper la transmission et préparer la reprise dans de bonnes conditions,
- La préparation du métier : l'accueil des jeunes en stages, le développement des démarches de parrainage, apprentissage, tutorat particulièrement dans le cas de l'installation hors cadre familial.
- L'accompagnement professionnel des jeunes installés, avec une attention toute particulière pour l'installation en sociétés.

Cette implication favorise aussi la professionnalisation de l'accompagnement des porteurs de projets, soutenue par JA.

Innover dans la vision de l'exploitation agricole et de sa transmission

Encourager et accompagner les formes associatives

Si l'installation individuelle peut correspondre au souhait premier d'un certain nombre de jeunes agriculteurs, y compris et peut être surtout dans le cadre d'installations hors cadre familial, les contraintes de travail propres aux productions animales font aussi percevoir assez vite les atouts des diverses formes collectives et sociétaires.

L'exploitation agricole individuelle et familiale a été le moteur de la modernisation/intensification des 40 dernières années. Ce modèle, toujours présent, a laissé progressivement une large place à une agriculture familiale sociétaire, principalement sous forme de GAEC et EARL, mais aussi en utilisant des formules statutaires diverses, recourant ou non au salariat et aux prestations extérieures.

Ces formules qui dissocient d'une part le travail et le capital d'exploitation, et d'autre part la gestion patrimoniale foncière, représentent à ce jour plus de 30 % des exploitations.

En élevage et particulièrement en systèmes laitiers, le statut sociétaire a connu un grand succès.

En 2011, en production laitière bovine, les exploitations individuelles n'étaient plus que 32 000 alors que les GAEC dont le nombre se réduit légèrement depuis 4 ans étaient au nombre de 20 700, et que les EARL sont stabilisées depuis cette date à 20 400. Les formes sociétaires, dont le nombre plafonne à 41 000 exploitations, assurent aujourd'hui les ¾ de la production laitière. On ne retrouve pas l'équivalent dans les autres productions animales.

Les raisons de ce succès sont toujours plus d'actualité. Les formules sociétaires facilitent l'agrandissement, la mobilisation des capitaux nécessaires et l'organisation du collectif de travail. Elles peuvent constituer, avec le recours au salariat ou aux prestations extérieures, une réponse aux contraintes de travail spécifiques à l'élevage. Elles facilitent aussi les transmissions.

Les organisations professionnelles de l'élevage encouragent leur développement car elles élargissent le champ du possible, pour répondre aux multiples contraintes de l'élevage.

Ce qui implique de poursuivre les adaptations juridiques, engagées par les dernières lois d'Orientation et de Modernisation Agricole. La possibilité de créer des GAEC entre époux, la compatibilité des GAEC avec la pluriactivité constituent des adaptations intéressantes. De même, la transparence fiscale des plus-values a été étendue aux associés exploitants des EARL et autres sociétés agricoles. Cependant la transparence économique pour les aides, dont l'incidence est particulièrement importante en élevage (PMTVA, ICHN, modulation DPU), reste l'apanage des GAEC.

Il est tout aussi indispensable de développer l'accompagnement des formules sociétaires, et de former à l'organisation du travail et aux relations au sein du collectif de travail. La bonne entente entre associés est un facteur clef de la réussite. L'appui peut s'avérer tout autant indispensable lors de l'installation que tout au long de la vie de l'exploitation. Ces questions ne s'improvisent pas et supposent, dès le départ, la connaissance et l'acceptation des bonnes règles qui dans toute équipe régissent le travail et son organisation. **La maîtrise du management est aussi importante que la maîtrise technique et celle de la gestion.**



Changement d'attitude pour les agriculteurs

SAF agriculteurs de France : des chefs d'entreprise stratégiques, autonomes et innovants.

Pour la SAF, être agriculteur au XXI^e siècle implique d'adopter une attitude de chef d'entreprise. Aussi, dans ce rapport, la SAF appelle chaque agriculteur à être stratège, autonome et innovant, avec à la clé de nouvelles ambitions pour l'agriculture française.

« Stratégiques, autonomes, innovants » : une posture d'avenir

• Un chef d'entreprise stratège rêve son projet, le construit et l'insère dans une stratégie évolutive. Cela lui permet de trouver des partenaires (financiers, institutionnels ou autres) et de les associer à sa réussite.

- Un chef d'entreprise autonome recherche l'excellence dans ses choix. Il s'entoure, il écoute, il décide. Il doit pouvoir se former en permanence, bénéficier du meilleur conseil et s'impliquer dans une dynamique de réseaux dans le seul objectif : la maîtrise de son entreprise agricole.

• Un chef d'entreprise innovant, ouvert et ingénieux, mettra en place des solutions juridiques et techniques qui optimisent au mieux son projet. Le choix de son statut social, de ses investissements, la recherche d'alliances avec d'autres agriculteurs et/ou au sein des filières, doivent se faire au regard de sa stratégie.

La SAF fait le pari que les chefs d'entreprise agricole ont tout intérêt à faire de la complexité du monde une force et non une raison de repli sur soi et d'abandon.

L'amélioration du dispositif de formation et de stage doit permettre au candidat à l'installation de tester sa vocation et son goût pour le travail en équipe.

Pour favoriser la transmission progressive : déjà bien utiliser les possibilités existantes

Des outils juridiques et fiscaux existent pour faciliter la transmission des exploitations. Il faut commencer par bien les utiliser en les adaptant aux besoins des exploitations d'élevage.

• La formule sociétaire offre de nombreuses possibilités :

- La cession de parts sociales permet d'envisager une transmission progressive dans le temps
- Le statut de société permet le maintien de la qualité d'associé non exploitant au sein de la société. Compatible avec la retraite agricole, cette « cohabitation » au sein de la société d'exploitation entre associé exploitant et associé non exploitant, qui peut prolonger la cession des actifs après la transmission de l'exploitation, n'est évidemment pas sans « zones de frictions possibles » et ne peut-être conseillée aveuglément. En revanche elle peut répondre en partie à la difficile et lourde capitalisation.
- La séparation de l'actif professionnel du patrimoine privé représente un élément de sécurité dans un contexte économique et financier devenu particulièrement instable.
- Dans le cadre de collectifs de travail plus conséquents, mettant en œuvre des activités diverses, les formes sociétaires multiples, avec différents statuts

adaptés à chaque type d'activité (GAEC, EARL, SARL,...) peuvent être un moyen, par des reprises partielles, de faciliter la transmission des outils. Scinder les activités au sein de plusieurs sociétés d'exploitation peut aussi permettre de jouer sur les régimes fiscaux les mieux adaptés.

L'utilisation de ces différentes possibilités nécessite un encadrement juridique sur mesure.

Il n'en reste pas moins que la réussite d'une transmission progressive repose sur 2 éléments essentiels :

- Côté cédant, une réelle volonté de transmettre à un jeune agriculteur et d'organiser son patrimoine professionnel en conséquence.
- Côté jeune agriculteur, accepter d'évoluer vers ces nouvelles formes d'organisation juridique et financière, en privilégiant l'approche entrepreneuriale dans une vision renouvelée de l'entreprise agricole.

La réussite de cette transmission progressive s'inscrit dans le « changement d'attitude » réclamé aussi bien par les JA que par la Société des Agriculteurs de France (SAF), dans son rapport 2012 qui préconise :

- La déclaration et l'officialisation de la transmission via la déclaration d'intention, 5 ans avant l'âge de la retraite.
- La réalisation par le futur agriculteur d'un bilan de compétences afin de faire le point sur ses aspirations personnelles et ses perspectives professionnelles.

La CNE soutient la proposition des JA pour « une déduction pour transmission et installation ». Sur le principe de la Déduction Pour Investissement (DPI), la « Déduction Pour Transmission et Installation » permettrait aux exploitants relevant du bénéfice réel, cinq ans avant leur date de départ à la retraite, de déduire chaque année, une fraction de leur bénéfices en vue d'aider et de transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur. Les déductions progressives seraient bloquées sur un compte jusqu'à la reprise par le jeune agriculteur remplaçant.

La revalorisation des retraites en agriculture constitue également un élément décisif pour favoriser la transmission/installation.

Il est évident que si le cédant bénéficiait d'une pension équitable, lui permettant de subvenir à ses besoins, la pression sur les coûts de reprise en serait réduite.

Le combat pour la revalorisation des retraites a aussi du sens pour faciliter le renouvellement générationnel.

Une nouvelle vision du métier

La CNE suit avec le plus grand intérêt toutes les réflexions qui se développent depuis quelques années sur la « nouvelle vision de l'exploitation agricole ». Qu'elles viennent de JA, de la SAF ou de CER France, elles se rejoignent sur l'essentiel. L'adaptation des exploitations au nouveau contexte ne peut se limiter à de simples ajustements successifs, et à la recherche de réduction des coûts. « *Il faut un changement plus profond qui touche aux stratégies et aux mentalités, à la vision que l'on a de son métier et de son projet d'entrepreneur.* » (SAF 2012).

La grille d'analyse proposée par CER France pour adapter l'exploitation agricole s'applique particulièrement bien aux systèmes d'élevage.

Elle permet de jeter un nouveau regard sur le métier, les capitaux nécessaires, mais aussi l'action publique en matière de transmission et de fiscalité. L'exploitation agricole doit être considérée comme un tryptique fondé sur la cohérence entre 3 projets distincts :

- **Un projet patrimonial** qui s'inscrit dans le long terme, avec une nouvelle approche de la propriété et de la location. Dans une vision modernisée de l'agriculture, on peut imaginer que l'accession au foncier ne sera plus l'ambition générale des agriculteurs qui préféreront mobiliser leurs ressources financières dans d'autres projets.

- **Un projet entrepreneurial**, à moyen terme, dont la logique est celle de la création de la valeur

- **Un projet technique**, avec une logique de performance, et de rentabilité des moyens de production mis en œuvre.

Ce dimensionnement de l'exploitation agricole d'élevage suppose une formation toujours plus complète et diversifiée des candidats à l'installation. Pour nos organisations professionnelles, pour réussir, ces installations exigent un appui à la formation permanente et un accompagnement technique dans toutes les dimensions. Le rôle des Chambres d'Agricultures dans ce domaine est à renforcer.

Parmi les remises en cause auxquelles doit faire face le modèle d'exploitation agricole familial hérité des années soixante, la question de la volatilité des marchés est certainement l'une des plus importantes. Les conséquences sont les plus lourdes dans les exploitations d'élevage, qui subissent à la fois la fluctuation des prix des matières premières en amont (la hausse des coûts de production), et des fluctuations des prix de marché du lait et de la viande en aval, alors que la gestion d'un cheptel limite techniquement les possibilités d'adaptation à court terme.

Les conséquences de cette volatilité obligent à de nouveaux raisonnements et débouchent sur les concepts « d'exploitation flexible » et « en mouvement ».

Adapter la fiscalité agricole à l'élevage

Les dispositions fiscales en vigueur ne sont plus en phase avec les exigences d'une gestion efficace de l'exploitation agricole. Elles ne répondent pas aux nouveaux enjeux de gestion, ni à la volatilité des cours qui induit une variabilité interannuelle grandissante des revenus, ni à la nécessaire flexibilité de l'exploitation pour s'adapter aux marchés.

Pour les spécialistes de la fiscalité, et notamment CER France, cette modernisation doit être réfléchie au regard de quatre objectifs, concourant à favoriser :

- La mutation transmission
- La modernisation et l'anticipation
- La gestion de la variabilité conjoncturelle
- Les partenariats entre entreprises

Les propositions qui en résultent ont pour objectif principal d'encourager la constitution de réserves de trésorerie et de fonds propres, afin de rendre l'entreprise moins vulnérable aux aléas. La volatilité des prix mais aussi les conséquences du changement

climatique augmentent considérablement les risques de toute nature. Au-delà de la nécessaire mise en place des dispositifs assurantiels nouveaux et des dispositifs de mutualisation des risques qui d'ailleurs peinent à se mettre en place, cette nouvelle donne doit être intégrée dans la gestion de l'entreprise agricole.

Pour y parvenir il faut **recréer une provision pour fluctuation des cours, supprimée en 1996, rendre opérationnelle la déduction pour aléas, et fiscaliser de manière différente les réserves des prélèvements.**

De même la CNE demande la révision de la fiscalité sur les stocks. Le système actuel revient à taxer la constitution de stocks de sécurité devenus impératifs pour gérer les aléas. Par ailleurs l'augmentation de la valeur des stocks à rotation lente peut en principe s'imputer sur les DPI mais cette disposition est inopérante pour la majorité des exploitations d'élevage en raison de la faiblesse des marges.

Par ailleurs, des aménagements sont nécessaires pour prendre en compte la diversification des activités des entreprises et favoriser une plus grande souplesse dans l'adaptation structurelle des exploitations, notamment dans le cadre d'alliance inter-entreprises.

Dans la même logique il apparaît légitime de revoir le système de prélèvement social en agriculture

L'ensemble des bénéficiaires agricoles est soumis aux cotisations sociales, que ce revenu soit prélevé ou non pour la famille. Le plafond annuel de sécurité sociale constitue par ailleurs un seuil au-delà duquel l'exploitant cotise à « fonds perdus ». Une modification de l'assiette sociale devrait, au-delà d'un minimum à déterminer, à l'instar de ce qui se fait dans le régime général des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, dissocier rémunération du travail et rémunération du capital.

Évolution nécessaire et de nature à renforcer le passage d'une approche patrimoniale à une approche entrepreneuriale.

Innover dans les dispositifs de financement

Une première amélioration est à rechercher dans une meilleure adaptation des prêts bancaires aux spécificités de l'élevage, principalement dans 3 directions :

• **L'allongement des prêts.** Il constitue le premier levier sur lequel il est intéressant d'agir au moins dans un certain nombre de situations. Le prêt de carrière



« Une installation réussie pour tous »

Le rapport des JA présenté et adopté en congrès national à Pontarlier en juin 2012 complète l'orientation et les propositions adoptées au congrès précédent. Il contient de nombreuses propositions concrètes en matière d'accompagnement à l'installation et à la reprise des exploitations.

Ces travaux soulignent l'importance de l'approfondissement du projet personnel, de la professionnalisation du métier et de son encadrement, et de la personnalisation du financement des projets.

Parmi les nombreuses mesures préconisées on soulignera tout particulièrement :

- L'idée d'assouplir le statut de maître exploitant et la création d'un répertoire départemental par type et mode production, mis en commun aux niveaux régional et national.
- La professionnalisation des accompagnateurs des porteurs de projets,
- La nécessité de repenser la façon dont doivent être prélevées les cotisations sociales dues au titre des premières années d'installation,
- L'élargissement de la fonction de la DJA et sa revalorisation substantielle : les aides à l'installation rebaptisées ACREJA (aide à la création et à la reprise d'entreprises par de jeunes agriculteurs),
- La personnalisation du financement de l'installation, avec la création d'un livret vert agricole (type livret A) et l'organisation de financements élargis et coordonnés dans le cadre de ce que les JA appellent le « mur bancaire ».

Dans ce rapport les JA insistent sur un certain nombre de propositions tournant autour de questions liées :

- à la question du foncier et à la consommation excessive de foncier agricole par les autres activités (habitat, loisir, circulation etc.) et au manque de moyens juridiques et financiers des SAFER. Ils demandent de plus grandes facilités pour une acquisition progressive, au moyen par exemple d'un système de location/vente progressive à encourager.
- la préparation du cédant à la session de son exploitation (avec une préparation à la retraite et à son financement approprié), et à celle du « parrainage » : avec un meilleur statut (salarié et non stagiaire) et une meilleure rémunération pour le porteur de projet.

est discutable car il peut figer la situation des exploitations et générer des coûts financiers supplémentaires. Sans aller jusqu'aux prêts de carrière, un allongement modéré de la durée des prêts est de nature à faciliter de nécessaires investissements.

• **L'attribution de prêts de trésorerie** particulièrement en production de viande. Compte tenu de la durée du cycle de production, les nouveaux installés sont le plus souvent confrontés à d'importants problèmes de trésorerie dans les 7 ou 8 ans après l'installation. Il en résulte des situations difficiles avec la tentation d'économiser sur le cheptel au détriment de la performance économique. Seuls des prêts relais au taux le plus bas possible peuvent contribuer à améliorer la situation.

- **La création d'un fonds de garantie**

L'accès au crédit des exploitations d'élevage n'a pas été jusqu'à présent un facteur limitant au financement des projets d'élevage. Néanmoins des réticences commencent à se faire sentir, renforcées par l'accroissement des volumes de prêts nécessaires. La CNE considère qu'il est désormais nécessaire de créer un fonds de garantie qui pourrait porter sur une partie des emprunts des jeunes investisseurs.

Mobiliser les relais coopératifs et professionnels

C'est bien en raison de la frilosité des banques dans l'accompagnement de la trésorerie que les OP et Coopératives ont été amenées à soutenir les récents investisseurs. Les dispositifs mis en place visent principalement :

- des avances de trésorerie à taux préférentiel pour le financement du cheptel de souche ou d'animaux destinés à l'engraissement.
- la création de caisses de sécurisation des marges, garantissant aux récents investisseurs de dégager un revenu suffisant de leur activité.

Des OP sont aussi amenées à se porter caution de leurs adhérents. Ces actions trouvent évidemment leur limites dans les fonds des coopératives et les arbitrages sur leur utilisation.

Pour soutenir ces dispositifs, le Fonds de l'Élevage a développé les actions d'accompagnement des OP dans l'attribution des « prêts cheptel » ou dans les dispositifs de sécurisation des marges.

Les OP demandent le renforcement des concours du Fonds de l'élevage à ces dispositifs, et des moyens permettant d'attribuer des prêts à taux très préférentiels aux récents investisseurs engagés par ailleurs dans l'organisation contractuelle. Ces actions pourraient être renforcées dans le cadre de dispositifs régionaux, avec la participation des collectivités territoriales, à l'instar du Fonds cheptel mis en place en Midi-Pyrénées, qui joue un rôle déterminant dans l'acquisition et l'amélioration du cheptel dans la région.

Pour modestes qu'elles soient au regard du volume des prêts disponibles, ces actions ont prouvé leur efficacité car elles sont ciblées sur les besoins prioritaires, et s'inscrivent dans une stratégie de développement voulue par les organisations professionnelles.

Organiser un contrôle de l'appel aux capitaux extérieurs

Cette question fait actuellement débat. Certains craignent que le foncier échappe aux agriculteurs et que la multiplication des formes sociétaires se traduise

“L'innovation est aussi à rechercher dans le financement des exploitations d'élevage en mobilisant les banques, les relais coopératifs et professionnels, et les collectivités territoriales”

par le passage d'une agriculture familiale à une agriculture de capitaux, ouverte à des investisseurs non agricoles.

Pourtant les capitaux extérieurs peuvent faciliter l'installation et sa progressivité. Les craintes exprimées n'ont plus lieu d'être, dès lors que les dispositifs sont maîtrisés par la profession, que le conseil et l'accompagnement technique sont désolidarisés de cet apport de capitaux extérieurs.

Dans cette perspective, nous préconisons de tester l'application en élevage de la loi TEPA (loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat) qui offre la possibilité de bonification fiscale en faveur de l'investissement dans les PME.

Ce dispositif permet de créer un fonds d'investissement sous contrôle professionnel capable :

- D'offrir aux investisseurs un rendement satisfaisant grâce à la bonification fiscale particulière sur l'ISF.
- D'utiliser ces financements dans des projets d'investissements en élevage, dans des conditions intéressantes pour le jeune installé. L'investissement peut concerner aussi bien le foncier que le capital d'exploitation. Il permet d'organiser une solidarité inter-générationnelle.

L'application du dispositif suppose l'implication des coopératives qui pourraient y trouver le moyen d'accroître considérablement les actions en cours, sans risque supplémentaire, en gardant le contrôle et les avantages d'une gestion de proximité. Des dispositifs semblables ont montré leur efficacité dans le renouvellement de la flotte de pêche artisanale.

Avec le même objectif, nous souhaitons tester l'intérêt de la création d'un OPCI (Organisme de Placement Collectif) pour financer collectivement du foncier et le mettre à disposition des éleveurs. Un tel outil peut être pleinement opérationnel dès lors que les investisseurs bénéficient des avantages du bail rural à long terme. C'est l'amendement qu'il conviendrait d'apporter à la réglementation, pour que cet outil juridique puisse être utilisé en agriculture.



Source : Agra n°3335- 01/02/2012

4

Les challenges de l'innovation



'appel à l'innovation domine les propos des tribunes des congrès et des éditorialistes économiques, parfois jusqu'à l'incantation. Est-ce un signe des temps de crise ?

Le développement de l'élevage français doit beaucoup au « modèle d'innovation original » né de la loi sur l'élevage de 1966. Il a permis à tous les éleveurs de ruminants de bénéficier d'une génétique performante avec les services et les conseils associés. La génétique française s'est positionnée parmi les leaders mondiaux tout en ayant préservé une remarquable diversité. Au cours des dernières années, l'entrée dans la génomique a été une réussite et la sélection génomique constitue la dernière innovation de rupture.

Pour répondre aux défis du futur quatre axes majeurs d'innovations technologiques s'imposent :

- **La génomique** qui pourrait être, au-delà de la sélection un puissant outil d'adaptation des productions animales à leur milieu et aux attentes des consommateurs,
- **L'élevage de précision**, qui est aussi facteur de modernisation du métier, et on peut l'espérer, d'atténuation de certaines contraintes liées à l'élevage,
- **La ferme à énergie positive** : l'élevage de ruminants dispose d'un potentiel de production d'énergie permettant son autonomie,
- **Le renouveau de l'amélioration fourragère et le développement de l'autonomie alimentaire.**

Ces innovations se mettront en œuvre de manière combinée, dans la diversité des systèmes de production, dont nous avons souligné la prégnance et la dynamique. La mise en œuvre d'objectifs privilégiant l'autonomie alimentaire devra parallèlement converger vers une optimisation économique et environnementale : l'élevage de ruminants a tout à gagner en démontrant sa durabilité.

Enfin, pour conserver l'efficacité de notre dispositif d'innovation la CNE préconise la poursuite de ce qui a si bien réussi : des relations de complémentarité entre la recherche publique (INRA) et la profession, l'Institut Technique géré par les éleveurs, et un pilotage professionnel collectif des actions de développement. On pense trop souvent qu'innover, c'est avoir des idées nouvelles. Elles sont nécessaires, mais l'innovation c'est surtout la mise en pratique de ces idées nouvelles dans un processus de transfert « jusqu'au bout du champ et dans l'étable ».

4.1. La marque de la loi sur l'élevage : mutualisation et excellence génétique

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'élevage français accusait un retard technique, sanitaire et structurel considérable par rapport à ses partenaires européens. Au moment où se préparait la mise en place du « marché commun », il fallait redresser d'urgence la situation.



ZOOM

La loi sur l'élevage ; une loi d'exception

Votée à l'unanimité le 28 décembre 1966 devant un hémicycle quasi vide, la loi sur l'élevage a été qualifiée de paradoxale et révolutionnaire.

C'est en effet un gouvernement libéral qui met fin à la concurrence et organise un monopole de mission et de zones pour l'ensemble des organismes qui contribuent à l'amélioration génétique des ruminants et en premier lieu, l'insémination artificielle et les contrôles de performances.

« Nous sommes partis du principe que l'amélioration génétique devait être une œuvre collective d'intérêt général et concerner tous les élevages, pour faire partager le progrès commun » expliquait son initiateur Jaques Poly. « On ne peut tolérer dans ce domaine ni la médiocrité ni les jeux d'intérêts »⁽¹⁾. Elle s'inscrit aussi dans « l'émergence d'une nouvelle génération de syndicalistes agricoles, celle de la révolution silencieuse qui prend le pouvoir dans les instances agricoles » ajoute Bertrand Vissac⁽²⁾.

Pendant 40 ans, la loi sur l'élevage a réuni dans « une majorité d'idées », professionnels, scientifiques et pouvoirs publics pour structurer le Dispositif Génétique Français et en faire l'un des plus performants du monde.

En guise de bilan de la loi sur l'élevage, les travaux préparatoires à la révision législative de 2006 ont souligné la remarquable efficacité de l'organisation collective du dispositif génétique français qui a permis :

- de placer la génétique française au rang des plus compétitives au plan mondial,
- de maintenir une large diversité raciale par le développement des schémas de sélection performants, tant pour les races d'extension nationale ou internationale que pour les races d'implantation régionale, en faisant bénéficier les acteurs locaux de ces races, de moyens mutualisés entre races ou espèces,
- d'apporter aux éleveurs sur l'ensemble du territoire national, un service d'amélioration génétique sur lequel s'adosent des services de conseil, quels que soient la structure des élevages et leur environnement géographique ou économique.

⁽¹⁾ Propos de J. Poly dans « Eleveurs Passions Solidaires »

⁽²⁾ B. Vissac « Les vaches de la République »

La loi sur l'élevage de 1966 a fourni le cadre et les moyens. Si elle a été centrée sur l'organisation de l'insémination artificielle, premier vecteur de l'amélioration génétique et sanitaire, la loi sur l'élevage a surtout été une grande loi d'organisation avec pour points forts :

- L'organisation selon le principe de l'exclusivisme, de tous les métiers qui concourent au progrès génétique. A travers les organisations chargées de l'identification, de la collecte et de la gestion des données zootechniques, de l'insémination animale et de la conduite de schémas de sélection, de l'encadrement racial, c'est toute une filière de développement qui s'est trouvée solidairement engagée autour de mêmes objectifs.
 - Une mutualisation des moyens en préservant une capacité d'investissement dans les programmes d'amélioration génétique.
 - L'implication de la recherche publique à travers l'INRA, et la mise en place des instituts techniques nationaux.
 - Une cogestion Etat-profession agricole.
- Tous les éleveurs ont pu ainsi bénéficier sur l'ensemble du territoire national d'un service d'amélioration génétique performant, et des services conseils associés.

La France parmi les leaders mondiaux tout en préservant une remarquable diversité raciale

Il aura fallu 25 ans de travail continu et rigoureux dans le cadre de la loi sur l'élevage pour y parvenir. Pour la première fois en 1996 la France plaçait 10 taureaux Holstein parmi les 20 meilleurs mondiaux et parmi eux le numéro un mondial. Depuis la France s'est toujours positionnée parmi les meilleurs dans les comparaisons internationales.

La France dispose de programmes de sélection leaders au plan international, dans toutes les espèces, avec une exceptionnelle diversité raciale. Ce patrimoine génétique remarquable, hérité de l'histoire et du travail des éleveurs a été préservé, offrant un large éventail d'aptitudes zootechniques. Nous disposons de programmes de sélection de viande sans équivalent au monde.

Plus de 80 pays sur les 5 continents font appel à la génétique française. Et il reste encore beaucoup à faire pour que la performance commerciale soit à la hauteur de la performance technique.

Si la France est reconnue pour sa qualité génétique et sa diversité raciale, elle l'est aussi pour son modèle

d'organisation et son savoir-faire, qui ont permis le développement de l'élevage pendant les 30 glorieuses. C'est ainsi que les organisations de l'élevage française sont sollicitées comme conseil dans de nombreux pays qui veulent développer leur élevage de ruminants. Ce développement passe par l'organisation de l'identification, l'enregistrement des performances et leur traitement, l'organisation raciale et génétique.

Cette activité de coopération technique internationale, organisée dans le cadre de l'Institut de l'Élevage, participe aussi à la stratégie d'influence de la France et à l'accompagnement de notre présence commerciale à l'international.



Les Chiffres clés du dispositif génétique français

- Plus de 50 races bovines, ovines et caprines en programmes officiels de sélection.
- La mesure et la collecte des données zootechniques concernent près de 5 millions d'animaux dans 70 000 exploitations. Elles sont enregistrées et valorisées via un seul Système National d'Information Génétique
- Des programmes de grande ampleur, leaders au niveau international.

	Femelles en contrôle de performances	Femelles inséminées en races pures	Mâles évalués en exploitation et/ou en stations	Mâles contrôlés sur demandes	Mâles retenus pour diffusion Par I.A.
Bovins lait	2 500 000	3 100 000	40 000	650 + 40 000 génotypages réalisés à des fins de sélection	100 taureaux après évaluation classique 200 taureaux après évaluation génomique
Bovins viande	912 000	726 000	14 000	120	50
Ovins viande	285 000	170 000	3 500	220	100
Ovins lait	835 000	490 000	2 640	730	250
Caprins lait	378 000	80 000	150	70	40

LES RÉSULTATS SONT PROBANTS DANS TOUTES LES ESPÈCES ET RECONNUS.

A titre d'exemple, depuis plus de 20 ans le progrès génétique annuel des 3 principales races bovines laitières est de 65 à 100 kgs de lait. En 10 ans, la production moyenne d'une vache Prim'holstein française a augmenté de 1 000 kgs, uniquement grâce à la génétique pour atteindre une lactation moyenne de près de 11 000 kgs.

La génétique est le premier facteur d'amélioration de la productivité en élevage.

Les derniers palmarès internationaux officiels d'INTERBULL placent la France à la 2^e place en race Prim'holstein et en 1^e place en race Montbéliarde.

Une adaptation permanente de l'organisation collective

Les parties prenantes du « Dispositif Génétique Français » (DGF) ont su constamment nourrir une réflexion prospective pour adapter l'organisation issue de la loi de 1966 aux évolutions de l'élevage, aux innovations scientifiques et technologiques, mais aussi pour faire face au désengagement de l'Etat, en œuvre depuis plus d'une décennie.

Les autorités communautaires ayant considéré les exclusivismes « incompatibles » avec les règles de la concurrence, un consensus a été trouvé au sein de la profession et avec les pouvoirs publics, pour réorganiser en profondeur le dispositif, dans le cadre de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006. Si elle se traduit par la suppression des exclusivismes, et l'ouverture à la concurrence, cette nouvelle loi préserve le maintien d'une organisation collective et des principes mutualistes, avec 3 objectifs :

- Maintenir la maîtrise de la génétique et des schémas de sélection par les éleveurs et leurs organisations,
 - Assurer un service à tous les éleveurs sur tout le territoire, et maintenir la diversité raciale,
 - Permettre une capacité collective à investir dans des programmes de recherche de développement.
- Une interprofession génétique fédère les acteurs et les utilisateurs de la génétique pour assurer le pilotage opérationnel du dispositif génétique français (DGF).

Une entrée réussie dans la sélection génomique

S'appuyant sur l'implication de l'INRA dans le DGF et les premiers travaux sur la Sélection Assistée par Marqueurs (SAM), le dispositif partenarial de recherche sur la génomique mis en place en 2002 a été particulièrement efficace. Il a réuni tous les acteurs professionnels et interprofessionnels des filières de ruminants lait-viande, pour investir dans le cadre du GIS AGENAE réunissant la recherche publique et les filières professionnelles.

“Le dispositif partenarial de la recherche sur la génomique a été particulièrement efficace”

Il a permis de mettre en synergie la mobilisation de fonds publics (ANR) et de fonds privés.

La France a été l'un des premiers pays dont les méthodes de sélection génomique mises en place sur les 3 principales races laitières (Prim'holstein, Montbéliarde, Normande) ont été officiellement validées sur le plan international.

La fiabilité est assurée par la grande taille du cheptel de souche français, amplifiée par les références des autres pays européens, dans le cadre « d'Euro Génomics » qui rassemble à l'initiative de l'INRA, les principales entreprises européennes de sélection Prim'holstein.

La sélection génomique constitue sans aucun doute le saut technologique le plus important franchi depuis 40 ans dans le domaine de l'amélioration génétique. Il bouleverse les méthodes et les schémas de sélection anciens.

La valorisation des informations issues de l'analyse ADN rend possible l'évaluation d'un reproducteur dès son plus jeune âge, sans attendre le résultat d'un parcours de 8 ans, comme c'était le cas antérieurement avec la méthode de sélection sur descendance. Cette nouvelle technique permet une accélération sans précédent du progrès génétique, particulièrement sur les aptitudes fonctionnelles (fertilité, résistance à certaines maladies, facilité de naissance) et permet d'amplifier la sélection sur la voie femelle.

C'est donc un outil particulièrement puissant et performant qui n'implique aucune manipulation génétique. Les premiers résultats acquis sont transposables sur d'autres races et d'autres espèces, et annoncent d'autres résultats prometteurs pour l'ensemble des filières animales.

4.2. Les axes majeurs d'innovations pour les prochaines années

Elargir les travaux sur la génomique

La génomique constitue une innovation de rupture qui n'en est qu'à ses débuts. Si les premiers travaux ont principalement concerné la sélection laitière, de nouveaux champs d'application sont d'ores et déjà ouverts.

Deux grands objectifs s'imposent pour les prochaines années :

- **La poursuite des travaux engagés sur la sélection génomique**, pour améliorer en continu l'indexation génomique des grandes races laitières et réussir l'élargissement à toutes les races bovines, et aux espèces caprines et ovines en tenant compte de leur spécificité.

- **L'ouverture de nouveaux champs d'action et en premier lieu le développement de la génomique fonctionnelle.**

Cette nouvelle étape qui permettra d'expliquer le fonctionnement des gènes responsables des caractères d'intérêt pour l'élevage, ouvre de nouvelles perspectives pour agir sur toutes les grandes fonctions biologiques et intervenir sur :

- L'efficacité alimentaire et la réduction des rejets dans l'environnement,
- La qualité des produits lait-viande, tant sur le plan nutritionnel « qu'industriel », c'est-à-dire de produits qui répondent aux exigences liées à leur transformation et à leur distribution tout au long d'une chaîne de distribution plus ou moins longue.
- La santé et le bien-être animal,
- La fonction reproduction,
- L'adaptation au changement climatique.

Dans cette perspective, de nouveaux domaines scientifiques sont à explorer dans les sciences du génome : l'épigénétique, la nutrigenomique et la métagénomique. Un des principaux défis sera de mobiliser les outils et les moyens nécessaires à la réalisation des phénotypes les plus fins et exhaustifs possibles.

La CNE considère prioritaire la poursuite de l'engagement professionnel et interprofessionnel pour construire une nouvelle étape dans le cadre d'une stratégie qui a déjà enregistré des succès avec :

- Une forte implication de l'INRA dans l'animation du dispositif à travers le GIS AGENAE,
- Une mobilisation professionnelle et interprofessionnelle dans les travaux, avec un engagement financier dans la durée à travers la SAS APIS GENE,

- Le renouvellement des moyens publics dans le cadre de l'ANR, en assurant la cohérence entre recherche fondamentale, recherche finalisée et transfert.

La génomique pourrait devenir un formidable outil d'adaptation des productions animales pour répondre aux défis de la hausse durable du coût des matières premières et de la protection des ressources. Et la France dispose de tous les atouts pour garder son leadership dans ce domaine, pour peu qu'elle s'en donne les moyens.

La ferme numérique : la montée en puissance de l'élevage de précision

Si les bases du concept d'agriculture de précision ont d'abord été développées sur les productions végétales, l'élevage s'est rapidement intéressé aux nouvelles technologies qui permettront d'automatiser les tâches les plus contraignantes et de gagner en efficacité. Automates, assistants personnel, *smartphones*, boîtiers d'enregistrement, utilisation du web, sont en plein développement.

Se définissant comme étant « l'utilisation des technologies permettant de mesurer des indicateurs physiologiques, comportementaux ou de production au niveau individuel, pour améliorer les stratégies de conduite du troupeau et les performances de l'exploitation » (Bewley 2010), l'élevage de précision touche à de nombreuses disciplines.



La ferme caprine du futur

8 h 00 - An 2040

« L'ordiphone 3D-8G de Victor sonne et tout ce qui s'est passé pendant la nuit dans son élevage est déjà disponible. Toutes les données sont au vert et aucune alarme n'a été déclenchée. Les chèvres se portent bien puisque la multitude de capteurs du robot de traite du repousseur-distributeur-analyseur ou des bolus de chèvres n'ont détecté aucune anomalie... ».

« Victor peut donc prendre son café tranquillement pendant que les chèvres continuent à sa faire traire automatiquement par le roto-robot »

Damien HARDY - Prix de l'Association Française de Journalisme Agricole 2010. La Chèvre n° 300.

Plusieurs champs techniques sont actuellement en cours de développement :

- Automatisation et robotisation de la traite,
- Identification électronique, traçabilité, tri automatisé des animaux,
- Utilisation de nombreux capteurs pour évaluer la composition et la qualité du lait, la consommation alimentaire, le comportement et l'état physiologique des animaux avec leurs applications dans la détection des chaleurs et des vêlages, le bien-être animal, les alertes santé.

L'enjeu de l'élevage de précision concerne la simplification du travail et la modernisation du métier mais aussi l'amélioration de la compétitivité en facilitant notamment les économies d'intrants et une plus grande efficacité dans la conduite du troupeau.

Les développements à venir peuvent être spectaculaires et nécessitent pour la profession et ses organismes de conseil :

- **L'approfondissement de la réflexion sur l'importance de la collecte des données, leur qualité et leur utilisation.**

L'élevage de précision implique de rassembler de nombreuses données sur tous les aspects de la production, et de disposer d'un système d'interprétation permettant de transformer ces données en informations exploitables. Il pose en termes nouveaux le problème de l'utilisation des données, considérées jusqu'alors à caractère collectif, et de leur appropriation privée. C'est le cas des données d'identification, de traçabilité, de génétique ou de « qualité/composition » des produits, mises en place dans le cadre des filières.

La CNE se félicite de la mise en place opérationnelle du Système Professionnel d'Information sur l'Élevage (SPIE) et entend oeuvrer à son développement. Habilitée par l'État pour détenir et valoriser les données réglementaires liées à l'identification et aux mouvements des animaux, l'association s'est fixée l'objectif ambitieux d'une valorisation et d'une gestion partagées de toute l'information collectée par ses membres.

L'un des premiers grands chantiers de valorisation lancé en 2012, conduit dans le cadre d'un partenariat pouvoirs publics /profession, concerne **la dématérialisation des documents d'accompagnement des animaux ainsi que ceux du registre d'élevage**. L'objectif est de simplifier, générer des gains de temps et de sécurité en permettant un accès informatisé aux données pour tous les acteurs, ainsi qu'une gestion conjointe des volets sanitaires et identification.

S'y ajoute les réductions de coûts liées à la suppression des documents officiels, passeports et ASDA.

- **Le développement des travaux sur la valorisation de ces données**, avec la création de modèles nécessitant la mobilisation de la recherche et d'une forte expertise technique.

- **Une évaluation de ces nouveaux outils**, issus d'une offre commerciale qui met en scène de nouveaux acteurs de l'équipement d'élevage, des services et des éditeurs de logiciels. Cette évaluation est indispensable pour une mise en œuvre ordonnée au niveau de l'exploitation, avec l'assurance d'un intérêt technico économique. De gros progrès restent à réaliser dans la comptabilité entre les différents équipements.

La ferme à énergie positive

La perspective de tension durable sur les prix de l'énergie, avec des ressources fossiles comptées, incite tous les secteurs de production à la recherche d'une meilleure efficacité énergétique. Les politiques publiques ont intégré cette nouvelle donne, tant au niveau européen (objectif 3 x 20 en 2020)⁽¹⁾ que français (loi sur la politique de promotion de l'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie de 2005, renforcée par le Grenelle de l'Environnement).

L'élevage s'est évidemment saisi de cette problématique. Néanmoins la mobilisation et les décisions politiques n'ont sans doute pas été à la hauteur de l'enjeu et des opportunités qu'offre l'élevage herbivore : des effluents méthanogènes, la présence de zones boisées et de surfaces bâties liées à ces systèmes de production.

L'énergie doit constituer pour les prochaines années un axe d'innovation majeur dans les 2 voies qui s'imposent :

- **La maîtrise de la consommation d'énergie directe et indirecte**

L'Institut de l'Élevage dispose d'une analyse fine des consommations d'énergie dans tous les systèmes d'élevage herbivores. Elle montre une très grande variabilité entre exploitations, intra et inter systèmes d'élevages. Au sein d'un même système, les consommations observées vont le plus souvent du simple au double entre les groupes d'exploitations « énergivores » et « économes ».

Les écarts de consommation entre une exploitation optimisée et une exploitation moyenne sont de l'ordre de 25 à 30 %.



ZOOM

Effizienz économique et efficacité environnementale peuvent aller de pair

Une analyse des résultats de fermes laitières spécialisées de l'ouest de la France, suivies dans le cadre des Réseaux d'Élevage, a été réalisée sur la base de leurs performances environnementales dans le cadre d'une approche multicritère. Cette analyse montre qu'une optimisation de la gestion des intrants (engrais minéraux, aliments du bétail, énergie,...), un recyclage des éléments minéraux au sein de l'exploitation, permettant d'obtenir à la fois de bonnes performances environnementales et de bonnes performances économiques.

RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX ET RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DANS UN ÉCHANTILLON D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES DES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Source : Réseaux d'élevage, ouest de la France. Traitement Institut de l'Élevage 2011

	NIVEAU D'OPTIMISATION ENVIRONNEMENTALE		
	+++	+	-
Lait produit par vache laitière (I/L)	7 656	7 696	6 939
% SFP/SAU	70%	65%	69%
% MAÏS/SFP	24%	35%	26%
Chargement (UGB/SFP)	1,5	1,7	1,5
Quantité de concentré par litre de lait (g/l)	202	222	282
Bilan azoté (hors fixation, kg N/ha SAU)	48	91	98
Bilan phosphore (kg P/ha SAU)	9	15	18
Empreinte carbone (Eq CO2/l)	0,93	1,14	1,30
Consommation d'énergie (MJ/1000L)	1 986	2 620	3 220
Eutrophisation (EqP04/1000L)	5,4	7,9	9,8
Biodiversité (ares/ha SFP)	27	82	98
Revenu disponible de l'atelier BL (€/UMO)	35 088	28 795	15 491

L'analyse a été faite sur 127 fermes des Réseaux d'Élevage de l'ouest de la France (40 fermes pour la classe la plus optimisée sur le plan environnemental, 57 fermes pour la classe intermédiaire, 30 fermes pour la classe la moins optimisée). Le classement a été fait par analyse statistique, sur la base d'une approche multicritère (empreinte carbone, énergie, eutrophisation, biodiversité,...) : ce n'est donc pas seulement un classement sur l'énergie. Les performances économiques ont ensuite été considérées.

(1) L'objectif 3X20 fixé en 2007 pour 2020 : réduire de 20% les émissions de GES, réduire de 20% la consommation d'énergie et produire 20% d'énergie renouvelable.

Les pistes d'amélioration sont classiquement proposées autour de 4 grands postes : fertilisation, alimentation, électricité, carburants. Dans tous les cas les résultats montrent que l'efficacité énergétique va de pair avec l'efficacité économique et environnementale.

Fruit d'une démarche nationale coordonnée par l'ADEME, l'outil de diagnostic et de conseil énergétique « DIA Terre » est à la disposition des éleveurs et de leurs conseils.

Un outil spécifique a été mis au point pour réaliser les diagnostics énergie en bâtiments d'élevage.

Les travaux sur la conception des bâtiments d'élevage du futur ont largement intégré cette préoccupation du bâtiment à énergie positive.

• La production d'énergie

Sans vouloir à tout prix établir une comparaison avec la situation allemande, c'est bien dans ce domaine que des fortes perspectives d'évolution sont tout à fait envisageables. Les simulations réalisées sur plusieurs systèmes montrent que l'élevage herbivore a un potentiel de production d'énergie permettant son autonomie.



ZOOM

Les exploitations d'élevage de demain pourront être autonomes en énergie

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN ÉLEVAGE

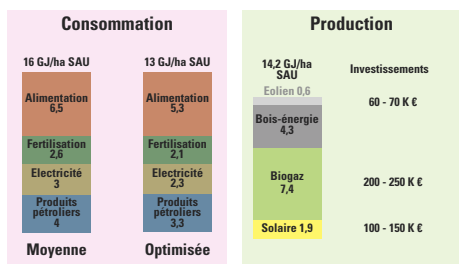
En système lait comme en système viande, la production d'énergie au sein de l'exploitation peut tout à fait être égale ou supérieure à une consommation optimisée.

Sur la base de 100 m de haie par ha de SAU mis en valeur et une taille de 10% par an, correspondant à une production de bois de 4,5 tonnes, d'un équipement photovoltaïque sur les bâtiments d'élevage, d'une petite unité de méthanisation (qui valoriserait les lisiers produits et des déchets des collectivités locales ou des IAA, et qui pourrait injecter du gaz dans le réseau), et d'un petit éolien, l'autonomie énergétique de l'exploitation avec ruminants, est tout à fait envisageable.

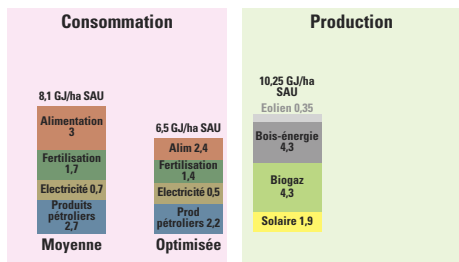
UN POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIE QUI PERMETTRAIT L'AUTONOMIE

Communication de André Le Gall Institut de l'Élevage devant le groupe de travail CNE du 6/mars /2012

EXPLOITATION LAITIÈRE DE PLAINE HERBE-MÂIS 6 À 7 MOIS ÉTABLE



EXPLOITATION BOVINS VIANDE NAISSEUR DE PLAINE 4 MOIS ÉTABLE



L'autonomie peut être obtenue en valorisant toutes les opportunités qu'offrent les exploitations de ruminants, dans un projet énergétique qui peut combiner :

- L'énergie solaire, photovoltaïque, intégrée aux bâtiments d'élevage et particulièrement pour toutes les nouvelles constructions,
- La méthanisation des déjections et autres déchets. Seulement 140 installations portées par les exploitations d'élevage sont actuellement recensées, dont 40 en fonctionnement. L'outil « METHASIN » permet de simuler des projets de méthanisation agricole sur le plan technique et économique.

- Le bois énergie. Les exploitations d'élevages ont en moyenne 100 m de haies/ha SAU. Une taille de 10 % de ce linéaire par an permet d'envisager une production de 4,2 GJ.
- Le petit éolien.

Dans tous ces domaines de nouveaux progrès techniques sont attendus qui devraient permettre de réduire les coûts d'investissement et faciliter l'utilisation.

Tout projet d'installation ou de développement en élevage doit impérativement intégrer la problématique énergétique qui constitue désormais un des champs d'investigation obligé de l'analyse des systèmes.

L'enjeu mérite une mobilisation professionnelle. Il s'agit sur le plan technique, de renforcer le conseil. Sur le plan politique, la CNE attend des pouvoirs publics une politique d'accompagnement, avec un cadre tarifaire adapté et stabilisé, accompagné d'une simplification des démarches administratives.

Un plan en faveur de l'autonomie alimentaire

Au départ il y eut la fameuse « révolution fourragère ».

Dans ses exercices de mémoire et d'histoire, l'Académie de l'Agriculture en parle comme étant « la partie la mieux affirmée du grand renouveau de l'agriculture française à la sortie des années de guerre » avec un foisonnement intellectuel exceptionnel. Après la culture de l'herbe, le second souffle est venu avec l'arrivée du maïs et des techniques d'ensilage. La « révolution achevée », le calme est lourdement retombé. L'enrubannage, apparu il y a 25 ans, constitue la dernière innovation de rupture. Les dernières actions de conseil d'envergure remontent aussi aux années 80 avec les opérations « Fourrages mieux ». Depuis, les travaux sur les améliorations variétales

et culturales se sont certes poursuivis, mais sans engager des moyens importants et les 2 dernières décennies ont été assez pauvres en innovations.

Bien que remise au goût du jour pour son intérêt environnemental et sociétal, la prairie conserve un déficit d'image auprès des éleveurs. S'ils lui reconnaissent son intérêt économique, sa gestion leur apparaît en revanche complexe, aléatoire avec peu d'outils de pilotage et un manque d'accompagnement technique.

Beaucoup de raisons militent pour faire à nouveau de l'amélioration fourragère un chantier prioritaire

Les fourrages sont plus que jamais au cœur de notre élevage herbivore et occupent près de 15 millions d'ha de SAU, dont 80 % en prairie. L'alimentation est toujours le premier poste de charges dans les coûts de production et l'herbe reste l'aliment le moins cher à produire. La production fourragère est par ailleurs concernée au premier chef par le changement climatique, très impactée par les sécheresses de plus en plus fréquentes, et par des saisons fourragères qui se déplacent.

Les éleveurs l'ont bien compris et depuis quelques années une majorité de régions a mis en place de nouvelles actions sur la conduite des fourrages, avec le double objectif de sécuriser la conduite des systèmes et d'améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation.

Partout le constat a été fait de l'existence de marges de manoeuvre dans l'optimisation des rendements mais aussi la recherche du meilleur compromis entre l'herbe, les autres fourrages et les surfaces en céréales lorsqu'elles sont possibles.

Un des gros enjeux de l'amélioration fourragère concerne tout particulièrement le **développement des légumineuses fourragères**, source de protéines la plus performante. L'autonomie protéique est particulièrement importante pour les filières de ruminants et un gisement de protéines reste à exploiter dans la prairie.

Pour des systèmes plus autonomes

C'en est fini des années de spécialisation et d'intensification liées à l'utilisation des intrants. L'évolution des prix des matières premières renforce l'intérêt de développer l'autonomie des exploitations d'élevage. Améliorer la productivité fourragère, c'est améliorer la compétitivité et la sécurité des élevages, tout en répondant aux objectifs de durabilité.

Ce plan en faveur de l'autonomie alimentaire, aurait le mérite d'organiser la mobilisation cohérente des moyens autour d'objectifs partagés :

- **L'innovation variétale**, avec l'ambition de s'attaquer aux nouveaux défis de la production fourragère et protéique, de la résistance aux sécheresses, aux écarts de températures, et aux équilibres alimentaires des rations hivernales,
- L'amplification des **travaux d'expérimentation** pour tester les techniques innovantes de conduite de cultures fourragères : développement de légumineuses fourragères, intégration des techniques de l'élevage de précision...
- L'optimisation de l'emploi des surfaces de l'exploitation pour une meilleure complémentarité culture-élevage.
- L'amélioration de **l'accompagnement technique** par la formation, le conseil, la diffusion d'outils de pilotage.

Tableau 7

LES SURFACES FOURRAGÈRES : L'HERBE DOMINANTE

Source : Institut de l'Élevage (J. Devun, J. Legarto, 2011)



ZOOM :

En dix ans, les surfaces fourragères ont été réduites de 2%, mais les volumes de production ont progressé de 5%.

Période 2006 - 2009	Surface (1000 ha)	% des tonnages de matière sèche fourragère produite en France
STH peu productive	2 521	4
STH productive	7 420	48
Prairies temporaires (PT)	2 784	26
Prairies artificielles	367	2
Ss Total prairies	13 092	80
Maïs fourrage	1 388	20

Un tel plan doit s'inscrire dans les objectifs de la nouvelle PAC.

Autour de cette orientation générale, il existera toujours une diversité de systèmes, c'est-à-dire de combinaisons de choix techniques et de mise en œuvre d'innovations adaptées aux différents milieux.

Faire converger l'optimum économique avec l'optimum environnemental

Plusieurs travaux de l'INRA et de l'Institut de l'Élevage montrent qu'il y a le plus souvent convergence entre performance économique et amélioration de la qualité de l'environnement. L'élevage de ruminants revendique ce positionnement et entend progresser dans cette voie.

Retrouver l'intérêt des systèmes de polyculture élevage

On redécouvre l'intérêt agronomique et économique de ces systèmes, potentiellement plus autonomes, plus productifs et capables d'offrir une meilleure résilience en contexte de volatilité des prix. Ces systèmes basés sur la complémentarité culture-élevage font l'objet de nouvelles recherches tant au niveau européen qu'en France, pour mieux exploiter leurs avantages agronomiques et environnementaux. Beaucoup reste à faire pour leur redonner l'attractivité qu'ils devraient avoir. Ils sont aussi une solution pour le maintien de l'élevage dans les zones intermédiaires.

4.3. Pour l'efficacité du dispositif d'innovation : renforcer le transfert et préserver un pilotage collectif

Notre dispositif d'innovation hérite d'une histoire marquée par la loi sur l'élevage, les années de cogestion de l'ANDA puis, curieusement, la « reprise en main » du développement par l'administration en 2003 avec la création d'une taxe affectée.

Nous disposons aussi d'une recherche agronomique et zootechnique de premier plan avec l'INRA, premier institut de recherche européen dans son domaine et deuxième mondial. C'est incontestablement un atout pour l'adaptation des filières à condition de conjuguer l'excellence scientifique avec les besoins des terroirs et des acteurs économiques.

Les réformes des dernières années se sont d'ailleurs attachées à renforcer les dynamiques partenariales entre la recherche publique, le développement et la formation, avec un certain succès.

Néanmoins les évolutions des dernières années se sont aussi caractérisées par l'effritement des crédits collectifs en faveur des actions de transfert, et singulièrement des instituts techniques, alors que les moyens de la recherche fondamentale ont été préservés ou améliorés.

Pour préserver l'efficacité de notre dispositif d'innovation, la CNE considère que les efforts doivent porter en priorité sur :

- un rééquilibrage des moyens en faveur des actions de transfert
- le réinvestissement professionnel dans le domaine technique en préservant un pilotage collectif en matière de progrès génétique et de conseil.

Renforcer la place de l'Institut de l'Élevage dans la stratégie professionnelle

Il n'y a de véritable innovation que celle qui se met en pratique. Pour passer de l'idée nouvelle à son application à grande échelle, il faut passer par l'évaluation de sa pertinence et de son intérêt au regard des priorités de la filière. C'est ce qui relève de ce que l'on appelle communément la « recherche appliquée » : tester les innovations dans le contexte réel des exploitations, définir les meilleurs modèles d'application et mesurer leur intérêt économique dans la durée.

Cette mission est celle des instituts techniques, spécificité française, considérés par beaucoup comme un avantage de notre dispositif de Recherche-

Développement. Dans toutes les filières agricoles leur rôle dans le transfert de l'innovation et dans la recherche de l'intérêt collectif est reconnu et capital. Leur efficacité repose sur l'implication des responsables professionnels dans leur orientation et leur gestion.

Dans notre secteur, l'Institut de l'Élevage possède une expertise pointue et incontestable sur l'ensemble des filières herbivores. Son rôle d'interface et de lieu de mutualisation de l'ensemble des préoccupations d'intérêt collectif est reconnu par tous les acteurs de nos filières. Alors que son champ d'activité doit couvrir un ensemble de domaines particulièrement étendu, il doit pourtant comparativement à ses homologues de la plupart des autres filières agricoles, faire face à des challenges spécifiques :

- Un sous-dimensionnement relativement au poids économique, social et territorial que représentent les filières herbivores,
- Une grande dépendance par rapport aux crédits publics en raison d'une part faible de financement collectif professionnel ou de filière,
- La nécessité de consacrer un temps important à la coordination et à la concertation collective du fait que le secteur herbivore possède un très grand nombre de structures et d'intervenants techniques.

La CNE considère indispensable de maintenir les moyens collectifs consacrés à la recherche appliquée et au transfert dans le cadre de l'Institut de l'Élevage. Elle entend en faire une priorité dans l'orientation des crédits publics destinés à la R&D et mobiliser les moyens professionnels agricoles et interprofessionnels complémentaires.

L'organisation du « conseil » : préserver un pilotage professionnel collectif

Deux grandes tendances bouleversent l'organisation des services de conseil :

- Une demande accrue des éleveurs, avec une diversité d'attentes et un fort niveau d'exigence,
- La privatisation du conseil, conséquence du désengagement de l'État mais aussi de l'apparition de nouveaux besoins.

Cette logique renforce le lien entre conseil, offre de services (e-services, logiciels, capteurs), et vente de produits et de matériels. Elle se traduit aussi par le développement de la concurrence entre organismes conseils.

Les principes initiaux de la loi sur l'élevage, avec un organisme par zone et par type de besoin sont bien révolus. Pour affronter la concurrence, la logique d'organisation territoriale partenariale avec une mission, s'est effacée au profit d'une logique d'entreprise.

Les conséquences sont différentes selon les filières :

• Le conseil en élevage laitier : la stratégie d'entreprise

L'élevage laitier a été depuis toujours le plus demandeur de services et le réseau « France Conseil Elevage » s'est imposé comme n°1 du conseil avec une mission articulée autour de 2 axes :

- Le contrôle de performances et la collecte de données au service de la filière génétique, qui correspond à une mission de service public au sens de la loi d'orientation agricole de 2006,
- L'accompagnement en conseil des éleveurs.

Avec un réseau de 2 800 agents (en équivalent temps plein) dont 1 300 techniciens de terrain et plus de 200 ingénieurs, le contrôle laitier est présent dans plus de 60 % des exploitations laitières et couvre 83 % de la collecte de lait de vaches et 51 % de la collecte de lait de chèvres.

Dans son activité de conseil, France Conseil Elevage s'inscrit nécessairement dans la stratégie de concurrence, ce qui signifie, développement de la gamme de services, intégration de nouveaux champs de compétences dans le cadre ou non de partenariats, et de nouvelles restructurations.

Les restructurations sont les plus fortes dans les zones à forte densité, alors que dans les zones de déprise laitière, les évolutions dépendent principalement des choix des Chambres d'Agriculture. La densité d'élevage est décisive sur l'activité de conseil, et l'évolution concurrentielle pose la question du maintien des services compétents dans les zones à faible densité. Aujourd'hui dans ces zones, cet appui aux éleveurs repose le plus souvent sur les Chambres d'Agriculture.

LE RÉSEAU CONSEIL DE COOP DE FRANCE BÉTAIL VIANDE :

Filière bovine
63 OPC*
300 Techniciens
43 000 Éleveurs

Filière ovine
45 OPC
140 Techniciens
10 500 Éleveurs

Un appui technique en partie financé par les CPER avec pour objectif :

- L'amélioration des pratiques d'élevage,
- L'adaptation de la production aux marchés,
- L'amélioration de la performance technico économique

*Organisation Professionnelle Commerciale

- **Le conseil en élevage viande : le recours aux organisations de Producteurs.**

On sait que le contrôle de performances et les activités conseils qui lui sont liées n'ont pu avoir le même développement en élevage viande. Néanmoins le réseau France Conseil Elevage est présent dans 15 000 élevages viande et 20 % des vaches allaitantes sont contrôlées sur leurs performances.

Aussi les organisations de producteurs (OP) ont toujours été le principal canal de diffusion du progrès technique. Elles ont pour cela bénéficié des aides publiques à l'organisation économique. Le réseau Coop de France compte plus de 400 agents techniques bénéficiant d'un financement public pour 53 000 éleveurs bovins et ovins. S'y ajoute le réseau des OP non commerciales avec près de 60 organisations. Les OP Commerciales et non Commerciales réalisent 90% des appuis techniques éligibles aux CPER.

Face aux enjeux du conseil, la CNE considère indispensable de préserver un pilotage professionnel collectif, pour assurer la cohésion territoriale et la cohérence entre les acteurs. Cette mission relève naturellement des Chambres d'Agriculture, qui doivent réinvestir le champ technique et peuvent contribuer à la mise en place de politiques de développement équilibrées, dans l'intérêt général des territoires et des filières.

L'optimisation des coûts de production: point stratégique

C'est la conclusion des travaux conduits en 2011 au sein de FranceAgriMer dans le cadre de l'élaboration des « plans stratégiques » pour l'élevage. La connaissance, le suivi et l'analyse du coût de production sont les moyens de rendre plus efficace le conseil technique, et d'agir sur l'amélioration de la rentabilité de l'exploitation. Les dispositifs d'appui technique bovins sont en cours de rénovation, pour les recentrer sur la performance technico-économique, avec une mobilisation des organismes de conseil et de formation sur l'optimisation des coûts de production, à partir de la méthode élaborée par l'Institut de l'Élevage.

Génétique : FGE, garant et pilote du périmètre mutualisé

La libéralisation des activités, la concentration des acteurs particulièrement dans le domaine de l'insémination animale, et l'application de la génomique, bouleversent l'organisation de la filière génétique. France Génétique Elevage (FGE) a été amené à réfléchir en conséquence sur ses objectifs stratégiques.

FGE réaffirme sa volonté d'être le garant de la maîtrise génétique animale par et pour les éleveurs, à travers leurs entreprises et leurs organisations. L'interprofession défend une mutualisation des moyens entre régions, races et espèces, dans le respect de la liberté entrepreneuriale des organismes du DGF, dès lors qu'elle n'affecte pas son efficacité et sa pérennité.

Cette volonté implique la conduite des actions suivantes :

- Le pilotage professionnel du dispositif génétique en dialogue avec l'ensemble de la profession et les interprofessions produits.
- L'implication dans le processus de sélection, pour garantir son efficacité depuis la collecte des données jusqu'à l'indexation, en collaboration étroite avec l'INRA et l'Institut de l'Élevage.

FGE a une responsabilité directe dans l'administration et la gestion du système collectif du management de la qualité, des systèmes d'information génétique ainsi que dans les modalités d'expression et de publication des évaluations génétiques.

- La gestion d'une plate-forme de services partagés et notamment la représentation institutionnelle nationale et internationale, ainsi que la promotion de la génétique française et de ses savoirs faire à l'international.
- La poursuite de la dynamique de recherche/développement en lien avec l'INRA, l'Institut de l'Élevage et les Unités Mixtes de Technologie créées en génétique. La réalisation de ces missions suppose le maintien d'un financement collectif.

Les financements collectifs ont été fortement réduits au cours de la dernière décennie et ne représentent plus que 4,5% du coût total du DGF soit environ 15 millions €. De plus l'État, contrairement à ses engagements, s'est quasi entièrement retiré du financement du DGF, transférant ses prérogatives au CASDAR et nécessitant un relais professionnel à travers le Fonds de l'Élevage. **La CNE considère que les économies demandées sur le périmètre mutualisé, ont été faites au cours des dernières années**, et qu'il est désormais indispensable de conserver le niveau actuel de financement collectif du DGF.

On insistera encore sur le fait que la génomique pose en termes nouveaux la complémentarité entre les différents métiers qui concourent au progrès génétique. La mesure de la performance (et plus généralement des phénotypes) sera de moins en moins un préalable à la mise en marché des reproducteurs, mais une nécessité incontournable pour constituer les populations de référence sur lesquelles les équations génomiques sont établies.

L'enjeu essentiel du maintien d'un périmètre d'actions mutualisé et tout particulièrement d'un système d'information partagé est celui de la gestion professionnelle des populations de référence. Cet enjeu dépasse la seule sphère génétique et concerne toutes les filières.



5

L'enjeu de la réforme de la PAC et de l'organisation économique

L'élevage a été particulièrement malmené ces dernières années et son avenir dépend en grande partie des choix qui présideront à la réforme de la PAC post 2013. Le rééquilibrage des revenus par les prix et par les soutiens publics est urgent.

Cette activité complexe et à cycle long a besoin pour investir et se renouveler, de visibilité à moyen terme et d'un cadre communautaire capable d'assurer des revenus suffisamment stables et rémunérateurs. Si tel n'était pas le cas, l'activité régresserait inéluctablement et on sait que toute disparition d'élevage est un ticket sans retour.

Compte-tenu des enjeux considérables dont elles sont porteuses, les filières animales des ruminants, leurs productions, les surfaces fourragères et en herbe qui leur sont associées doivent être au centre des préoccupations des décideurs. Il est évident que le projet actuel de réforme de la PAC devra être sérieusement amendé.

En premier lieu, il faut tout faire pour préserver les outils de régulation des marchés avec des niveaux d'intervention cohérents avec les coûts de production. On sait en effet que les conséquences de la volatilité sont particulièrement lourdes en élevage.

Concernant les aides directes, l'option d'un soutien uniforme et découplé à l'hectare ne peut tenir lieu de politique agricole. Les éleveurs ont besoin de plus d'équité. L'orientation politique forte prise lors du « Bilan de santé » en 2008, en permettant un soutien spécifique à l'herbe et l'octroi d'aides ciblées à travers l'article 68 a manifestement constitué un pas dans la bonne direction. Bien que modeste, le rééquilibrage en faveur de l'élevage avait du sens. C'est donc cette orientation qui doit être poursuivie et amplifiée dans la réforme post 2013.

5-1 : Une réforme de la PAC décisive pour l'avenir des éleveurs

Un projet de réforme en panne d'ambition

Cette réforme de la PAC intervient au moment où l'agriculture est de nouveau considérée comme un sujet hautement stratégique. « La croissance de la production agricole et de sa productivité constitue un des défis les plus importants auxquels le monde doit faire face aujourd'hui » vient de réaffirmer le G20 à Los Cobos au Mexique.

Qu'il s'agisse des débats sur la couverture des besoins alimentaires de la planète, la volatilité des prix, la raréfaction des ressources naturelles, le dérèglement climatique, ou bien de la croissance et de l'emploi, l'agriculture est le plus souvent en première ligne face aux grands défis stratégiques de ce début de 21ème siècle.

Le projet de la Commission ne nous semble pas réellement à la hauteur de ces grands enjeux.

On reconnaîtra pourtant à la Commission une volonté de renouvellement de l'analyse sur les objectifs de la future PAC.

La présentation en octobre 2010 de la « Communication sur la PAC à l'horizon 2020 » a même recueilli un assez large consensus autour des 3 objectifs majeurs affirmés pour l'agriculture européenne :

- Garantir la sécurité alimentaire dans l'Union Européenne, à la fois quantitative mais aussi qualitative, et répondre aux besoins de la demande mondiale,
- S'inscrire dans une gestion durable des ressources naturelles,
- Favoriser l'emploi, le maintien d'un équilibre territorial, et la diversité des zones rurales.

Il est vrai que l'on ne peut qu'adhérer à un discours qui entend améliorer la compétitivité du secteur, limiter la volatilité, garantir la fourniture de biens publics, soutenir la vitalité des zones rurales en y favorisant l'emploi, ainsi que l'exprime la Commission. Mais l'épreuve de vérité est dans les outils et moyens proposés pour y parvenir.

Le projet actuellement en débat reste malheureusement dans la logique de libéralisation de l'agriculture engagée depuis 2003.

L'Europe a fortement épousé les thèses libérales des années 90 qui considéraient que le libre jeu des marchés agricoles était le meilleur moyen du développement agricole. La conséquence a été le démantèlement progressif des outils de régulation qui étaient à l'origine de la PAC.

Alors que cette théorie est désormais battue en brèche et que les instances internationales en appellent au retour à la régulation de marché, le projet de nouvelle réforme en reste à la stricte logique engagée en 2003. Une telle PAC finaliserait en quelque sorte un dispositif de libéralisation totale de l'agriculture avec :

- La confirmation de la fin de la régulation de la production par les volumes avec la suppression des quotas laitiers,
- Le maintien des outils d'intervention résiduels, sans réévaluer leur fonctionnement,
- Le découplage renforcé et l'uniformisation des taux d'aide à l'hectare.

En contrepartie, la Commission met l'accent sur des outils de gestion de crises et des risques, sans qu'une vision cohérente ne se dégage de ses orientations.

Le rapporteur du Parlement Européen sur la réforme de l'OCM ne peut ainsi que souligner le « contexte de volatilité croissante et de désengagement de la puissance publique dans le pilotage quotidien des marchés ».

L'Europe en crise semble incapable d'innover et d'anticiper. Si les instances internationales, G20, Banque Mondiale, ONU, en appellent au retour de la régulation des marchés agricoles, c'est parce qu'elles reconnaissent l'effet dévastateur de la volatilité des prix. Les crises des dernières années ont remis en cause les croyances selon lesquelles une libéralisation non régulée des échanges internationaux allait permettre d'améliorer la sécurité alimentaire. Le G20 a été amené à s'emparer de la question de la gouvernance alimentaire mondiale et de la régulation des marchés. Un signal fort a également été adressé par l'ONU à la communauté internationale à la suite de sa dernière assemblée générale. Ces appels doivent être pris en compte dans les débats en cours sur la réforme de la PAC.

Désormais, dans toutes les conférences internationales et dans tous les forums économiques, les communiqués finaux soulignent l'impérieuse nécessité de renforcer la sécurité alimentaire mondiale en développant la production et en régulant les marchés.



Comme la PAC, le « Farm Bill » se renouvelle pour la période 2012/2017

Parce que les crises alimentaires mondiales des dix dernières années sont venues rappeler que la sécurité alimentaire est aussi un élément déterminant de la sécurité du monde. Parce que le développement de la production agricole est aussi facteur de croissance et d'emploi dans toutes les régions du monde, y compris dans nos pays développés.

Aux Etats-Unis, les débats sur le renouvellement du FARM BILL marquent la volonté d'une politique agricole ambitieuse avec des propositions novatrices visant :

- La suppression totale de soutiens découplés à la production,
- La généralisation et le renforcement de programmes assurantiels assortis de dispositifs de maîtrise de la production

Le Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture (MOMAGRI) appelle à une révision des propositions actuelles de réforme de la PAC qui « ne prévoient aucun véritable mécanisme de régulation des marchés ou de stabilisation des prix ». Il souligne qu'une autre PAC est possible avec des dispositifs de régulation qui « protègent mieux l'agriculture européenne en luttant contre les effets néfastes de la volatilité des prix, tout en restant dans le cadre budgétaire prévu par la Commission ».

Il est évident qu'il faudra sérieusement amender le projet actuel si on veut qu'il prenne en compte la problématique spécifique de l'élevage. Pour la première fois, la réforme sera issue du processus de codécision entre le Parlement et le Conseil. Environ 6 000 amendements ont été déposés ! On soulignera ici les orientations incontournables pour permettre à l'activité d'élevage d'exprimer tout son potentiel.

Le Farm Bill, c'est-à-dire la politique agricole américaine, fait l'objet elle aussi en ce moment d'une intense négociation entre les politiques et les représentants des différentes filières de production. Un nouveau budget et de nouveaux mécanismes devraient être adoptés d'ici la fin de l'année et s'appliqueront sur la période 2012/2017, même si les rapports de force politique en cette année d'élection présidentielle pouvaient reporter la réforme.

QUE RETENIR DES PROPOSITIONS ACTUELLES, DES DÉBATS EN COURS ET DES ARBITRAGES DÉJÀ RENDUS ?

- La réduction du budget est quasi certaine. Pour l'instant, elle est limitée à 23 milliards de dollars sur le budget de 500 milliards prévu pour la période quinquennale.
- Le programme d'aide alimentaire qui traditionnellement représente 80 % du budget global, représentera encore l'essentiel des dépenses, même si les économies budgétaires proposées par les Républicains, visent tout particulièrement ce poste de dépenses.
- Les soutiens découplés sont totalement remis en cause et les programmes de conservation de l'environnement seront réduits.
- Les innovations et les compléments budgétaires portent essentiellement sur la généralisation des programmes d'assurances.

Dans le domaine laitier la version actuelle de la proposition est particulièrement novatrice. En lieu et place des mécanismes anciens de gestion des marchés et de maîtrise de l'offre, elle prévoit une assurance marge, calculée à partir d'indicateurs qui portent en particulier sur le coût de l'alimentation, couplée à une maîtrise de la production.

Ce programme qui reposerait sur le volontariat, appuyé par les producteurs, est contesté par les industriels laitiers qui y voient une barrière à leur ambition exportatrice.

- Les aides dites contra-cycliques, c'est-à-dire les programmes de soutien qui indemnisent les agriculteurs de la différence entre le prix de marché et un prix d'objectif seraient supprimées. Elles seraient remplacées par le renforcement du soutien aux programmes dits assurantiels.

Le débat autour de la suppression des prix d'objectifs, conséquence de la montée en puissance des mécanismes assurantiels est vif. C'est le point sensible qui oppose les différentes filières, mais l'adhésion aux assurances récolte est d'ores et déjà très élevée (80 %) dans les 4 principales cultures : maïs, blé, coton, soja).

Préserver la préférence communautaire et améliorer impérativement l'efficacité des outils d'intervention.

Plus que tout autre secteur, l'élevage a besoin de stabilité et de visibilité.

Les cycles de production en élevage de ruminants sont particulièrement longs. Les signaux immédiats du marché conduisent souvent le producteur à des décisions qui amplifient les déséquilibres à court terme. Quand la difficulté l'oblige, les abandons de l'activité d'élevage sont généralement définitifs : l'importance du capital mis en œuvre et la mobilisation du cheptel interdisent toute politique de « stop and go ».

L'instabilité est préjudiciable à tous les acteurs des filières, des producteurs aux transformateurs. Tous ont besoin de sécurité pour investir. Il est aussi démontré que cette volatilité ne profite pas aux consommateurs.

Plus que le développement de nouveaux outils à l'efficacité incertaine en élevage, ou le transfert de la régulation aux opérateurs économiques, on cherchera d'abord à préserver la préférence communautaire et à améliorer l'efficacité des outils d'intervention existants.

Préserver la préférence communautaire aux frontières

Préserver le modèle européen constitue l'axe central de toute politique agricole qui vise la sécurité alimentaire et sanitaire du marché européen. Si la préférence communautaire a été sérieusement écornée par l'accord de l'OMC de Marrakech et par les accords commerciaux bilatéraux, elle demeure un outil de régulation essentiel pour les produits de l'élevage des ruminants.

La Confédération Nationale de l'Élevage constate l'existence d'un consensus fort au sein de la communauté politique et scientifique, pour maintenir pour les productions animales, un haut niveau de protection aux frontières du marché européen, ceci tant pour des raisons sanitaires que socio-économiques.

Il s'agit donc de maintenir des droits de douane efficaces et de limiter les contingents à droits de douane réduits. Le différentiel important de compétitivité lié aux surcoûts dus aux normes plus contraignantes imposées aux producteurs de l'UE est un argument supplémentaire pour le maintien de ces droits.

Les droits de douane jouent un rôle « d'amortisseur » des variations des prix à l'importation, et des variations des taux de change, notamment quand ils sont

« spécifique » (c'est-à-dire en €/unité de produit plutôt qu'en pourcentage) : il s'agit d'un véritable outil de régulation des marchés.

Les dernières propositions de baisse des droits de douane et d'augmentation des contingents tarifaires, faites dans le cadre du Cycle de Doha, sont inacceptables car elles sont porteuses d'importants facteurs de perturbation des marchés, notamment dans le secteur de la viande.

L'Union européenne n'a aucune raison de supporter seule les conséquences négatives d'une libéralisation des échanges agricoles, et n'a pas à consentir de telles concessions.

Il est temps de reconnaître que le cycle de Doha est voué à l'échec, parce qu'il n'a pas su anticiper les crises des dernières années, prisonnier de son mode de pensée hérité du « tout libéral » du siècle dernier. Les négociations sont à reprendre en y intégrant tous les aspects stratégiques qui ont été ignorés.

La préférence communautaire est aussi un gros enjeu dans les négociations bilatérales. On rappellera que dans les négociations ouvertes par l'Union, avec le Mercosur mais aussi l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et les Pays Andins, ce sont près de 400.000 tec d'importations de viande bovine à conditions préférentielles qui sont en jeu.

Maintenir des outils d'intervention dans toutes les productions de ruminants avec de vrais filets de sécurité

L'aide au stockage privé est indispensable. Celui-ci permet de gérer des problèmes de saisonnalité des productions ou d'incidents conjoncturels et ainsi d'atténuer les variations de cours. En revanche, un tel dispositif n'est pas approprié en cas de crise grave. L'intervention publique devient alors nécessaire. L'intervention par achats publics à des prix de retrait indexés sur les coûts de production, avec une gestion des stocks qui tient compte de l'évolution des marchés, représente la méthode la plus efficace et la moins coûteuse pour lisser le mouvement erratique des prix. C'est même la seule façon de limiter l'instabilité des cours. La Commission, s'appuyant sur la lecture de ce qui s'est passé lors de la dernière crise laitière, devrait reconnaître cette évidence.

Encore faut-il évidemment que le niveau de ces « filets de sécurité » ait un sens par rapport aux coûts de production et à leur évolution en fonction d'indicateurs fiables. Or actuellement cette efficacité des systèmes et de leur indexation sur les coûts est extrêmement variable selon les secteurs.

- Dans le secteur laitier, l'intervention publique doit être adaptée à l'après quota.

L'intervention publique déclenchée en 2009 a montré son utilité pour stopper la chute des cours. Elle a aussi mis en évidence les améliorations indispensables pour gagner en efficacité : réactivité et automatisation dans le déclenchement, ce qui suppose un seuil de déclenchement basé sur des indicateurs économiques, et la mise à l'intervention de volumes suffisants.

La mise en place de l'intervention publique, tout comme l'activation d'un dispositif de gestion de crise doit être impérativement accompagné d'une politique de maîtrise de l'ensemble de la production communautaire. C'est le sens de la proposition de la FNPL pour un système d'aide en période de crise couplé à une réduction de la production.



ZOOM

Secteur laitier : une proposition de la FNPL : un système d'aide en période de crise, couplé à une réduction de la production

CRISE LAITIÈRE 2009 : LES ENSEIGNEMENTS

Le démantèlement des outils de gestion des marchés et des quotas laitiers expose la filière laitière européenne à un contexte de marché de plus en plus volatil.

La crise de 2009, conséquence de cette volatilité, a entraîné des réactions différentes selon les producteurs. Certains ont augmenté leur production afin de couvrir leurs charges fixes, d'autres ont réduit leur production comme une large majorité de producteurs français en lien avec une politique nationale volontariste de maîtrise de la production.

En 2009, durant la période d'achat à l'intervention, la France a contribué, à elle seule, à hauteur de 37% à la baisse de production européenne (- 510 millions de litres). Sur cette même période, l'Allemagne par exemple, a produit 770 millions de litres supplémentaires.

La politique française a ainsi contribué à limiter les stocks publics et privés, donc les dépenses communautaires et freiné la crise.

Cette politique française a permis une meilleure rémunération, mais à l'avenir, il est clair que cette politique de maîtrise efficace ne peut qu'être européenne et obligatoire.

Face à ce constat, la France ne pourra pas une nouvelle fois être la « seule bonne élève » de l'Union Européenne.

EN CONSÉQUENCE, LA FNPL SOUTIENT LA PROPOSITION SUIVANTE : UNE AIDE À DEUX NIVEAUX EN PÉRIODE DE CRISE

La FNPL milite pour la mise en œuvre d'une mesure d'aide individuelle en période de crise sur une base volontaire et corrélée à une réduction de la production.

Cette mesure ne se substituera pas aux outils de gestion des marchés et de maîtrise de la production, mais offrira un outil aux producteurs qui le souhaitent pour les aider à traverser la période de crise tout en contribuant à en atténuer l'impact.

Cette mesure doit être un outil offert à l'ensemble des producteurs européens.

Une réduction d'au moins 4% sur la période de crise par rapport à la même période de l'année précédente déclencherait le versement de l'aide. Au-delà de 4 %, la réduction de production affecterait durablement le capital et le potentiel de production.

En complément un niveau collectif de suivi de la production doit être associé. En période de crise le constat d'une réduction de la production à un niveau collectif, générerait un accès privilégié à l'intervention publique.

Indemnisation :

- Au niveau individuel l'aide porterait sur l'indemnisation du volume non-produit à hauteur du prix moyen constaté l'année précédente à la même période.
- Au niveau collectif, l'entreprise qui aura réduit sa collecte globale de 2% bénéficierait d'un accès privilégié à l'intervention et d'une majoration du prix dans le cadre des adjudications.

Financement :

- La réduction de la production conduirait à limiter les fabrications de beurre et de poudre et donc les volumes mis à l'intervention. L'économie ainsi réalisée sur les frais d'intervention devrait permettre de financer le dispositif.
- Le budget de crise hors cadre financier viendrait compléter ce financement (3,5 milliards € pour 7 ans).

- Dans le secteur de la viande bovine, le « filet de sécurité » est totalement inadapté.

On pourrait même dire qu'il est virtuel! Limité aux seuls marchés de la viande de mâles et surtout, fixé à 1,56 €/kg équivalent carcasse, il n'a évidemment jamais été amené à fonctionner. A ce niveau, le « marché » aurait évidemment lui-même régulé, au prix de l'abandon des producteurs et de l'effondrement de la filière ! C'est une revalorisation très substantielle de son niveau qui est attendue par la CNE, en rapport avec la réalité des coûts de production.

Ces dispositifs doivent être étendus au lait de chèvre.

Développer le dispositif d'aide alimentaire et de promotion à l'exportation

La politique agricole américaine a largement recours à ces mécanismes.

En Europe, la quasi-disparition des stocks d'intervention a entraîné la remise en cause du programme d'aide alimentaire (PEAD) dans une dramaturgie dont les instances communautaires ont le secret, mêlant bataille juridique, arguments politiques et budgétaires. Face au tollé de l'opinion publique, le PEAD a été temporairement rétabli mais reste en sursis.

Les produits des filières élevage de ruminants font partie du modèle alimentaire européen. L'accès de tous les citoyens à une alimentation diversifiée et de qualité, particulièrement des populations socialement fragilisées, doit être favorisé par une politique d'aide alimentaire plus ambitieuse et qui reste intégrée à la PAC. Une politique qui aille bien au-delà de l'aide actuelle aux banques alimentaires, ciblée à la fois vers la restauration collective institutionnelle et vers les ménages à plus faibles revenus.

Sûrs de la qualité de leurs produits, les filières élevage doivent aussi disposer d'outils rénovés d'appui à l'exportation vers les marchés tiers. L'objectif est, à l'image de ce que pratiquent les grands pays exportateurs, de sécuriser la fourniture en produits animaux européens, en tablant sur des marchés cibles demandeurs et solvables.

Gestion des risques et assurances : préserver l'avenir

Le démantèlement des politiques de régulation et ses conséquences sur l'instabilité des marchés et des revenus obligent à la recherche de nouveaux instruments de gestion des crises et des risques. Les dispositifs qui privilégient l'assurance sont nombreux et déployés dans une diversité de pays. Le Canada et les Etats-Unis ont pris dans ce domaine une avance importante. Les dispositifs assurantiels sont en passe d'être renforcés dans le prochain FARM BILL.

En France et en Europe, la réflexion sur les dispositifs assurantiels est récente, initiée essentiellement à l'occasion du bilan de santé.

Le projet actuel de réforme de la PAC reprend les premières initiatives du Bilan de santé en les élargissant. La Commission propose un soutien sur le deuxième pilier avec des outils assurantiels destinés à couvrir les risques liés aux récoltes, aux incidents sanitaires et environnementaux, dispositifs déjà ouverts lors du Bilan de santé, auxquels il est ajouté un instrument de stabilisation des revenus. Ces différents mécanismes prendraient la forme de fonds de mutualisation.

Pour être pertinents, les outils assurantiels doivent être fortement adossés à la puissance publique.

Tant que ces conditions ne seront pas réunies, les mesures envisagées resteront de portée réduite. On rappellera que les projets ouverts en France suite au Bilan de santé ne se sont toujours pas concrétisés. La mise en place de l'assurance fourrage est bloquée faute de garanties sur la réassurance publique.

L'outil proposé pour la stabilisation des revenus sera inopérant en élevage tant que l'on ne pourra s'affranchir de la clause OMC qui conditionne son accès à une perte de revenus supérieure à 30 % !

Les propositions de la Commission manquent manifestement de convictions. L'essentiel est bien de préserver l'avenir. La CNE considère que le développement des outils assurantiels soutenus par la puissance publique reste une piste de réflexion pour l'avenir, mais elle pose la question des priorités entre les différents outils de gestion de crise, gestion des risques et soutiens directs.

Aides directes : une politique de soutien spécifique à l'élevage

La convergence, « une arme de destruction massive », affirmait à juste titre le Président de la FNPL en clôture du dernier congrès des producteurs de lait. L'application de la convergence telle que préconisée par la Commission aurait en effet un impact très lourd sur une majorité d'exploitations d'élevage dont la pérennité serait remise en cause.

Certes les paiements directs basés sur les références historiques ont vécu et le rééquilibrage des aides entre les Etats est légitime.

Mais les vraies questions sont celles de la légitimité des aides, de leurs objectifs et leur équité.

Les paiements directs répondent à plusieurs logiques et en premier lieu à soutenir un modèle de production européen. Ils contribuent aussi à rémunérer des biens publics « génériques » produits par l'ensemble des systèmes agricoles. C'est le sens de la conditionnalité. Ils ont aussi un rôle d'amortisseur et de soutien du revenu face à la volatilité des cours. En même temps, les aides PAC constituent un subventionnement de la consommation, ce que l'on oublie trop souvent de rappeler.

L'option d'un soutien uniforme à l'hectare serait la négation de toute politique agricole. Il serait particulièrement préjudiciable aux exploitations d'élevage qui disposent de moins d'ha par UTA que d'autres productions. En élevage de ruminants, les exploitations compétitives emploient en moyenne 1 actif pour 50 ha de SAU, alors que les exploitations en grandes cultures, à même technicité, ont besoin de 300 ha pour justifier un emploi. Le paiement de base doit donc être associé à un ensemble de dispositifs plus ciblés, pour soutenir mieux qu'aujourd'hui les systèmes de production qui répondent aux objectifs sociétaux.

La CNE défend le principe de l'occupation des territoires. Elle réclame une politique volontariste d'installation pour privilégier les hommes et la valeur ajoutée plutôt que les hectares.

“ L'option d'un soutien uniforme à l'hectare serait particulièrement préjudiciable aux exploitations d'élevage ”

Aussi toute politique de soutien à l'élevage nécessite d'agir dans les directions suivantes :

• Conforter les orientations du « Bilan de santé » par une politique d'aides couplées

Le découplage a été introduit dans la réforme de la PAC de 2003 pour assurer la compatibilité des aides avec les engagements de l'UE au sein de l'OMC et « mieux répondre aux signaux du marché ».

Décliné au secteur de l'élevage, cette analyse est dangereuse et inadaptée.

La volonté d'adapter les soutiens à la spécificité des productions et d'assurer leur rééquilibrage a conduit la France à défendre le couplage lors des dernières réformes de 2003 et 2008.

La PMTVA a été maintenue et l'introduction de l'article 68 dans le bilan à mi-parcours a permis aux Etats membres qui le souhaitaient de redistribuer de manière couplée une part des paiements uniques du 1er pilier. La France a utilisé cette disposition pour refinancer une palette d'aides sectorielles incitatives, dont une prime à la brebis et à la chèvre, une prime au maintien de l'agriculture biologique, une aide au lait produit en montagne, une aide à la production de protéagineux, une aide au veau de boucherie élevé sous la mère.

Le Bilan de santé a également été mis à profit pour introduire un soutien spécifique à l'herbe, afin de corriger le déficit historique du soutien à l'herbe productive, grande oubliée de la PAC. Ces arbitrages n'ont pas toujours été compris, bien que les transferts soient restés modestes, et en bonne partie financés par les redéploiements au sein des productions animales, avec l'abandon d'une partie de la PMTVA.

Pour la CNE les mesures adoptées lors du Bilan de santé ont du sens et constituent un pas dans la bonne direction. Il faut donc amplifier par :

- **Une politique de couplage des aides renforcée.**

L'ensemble des soutiens couplés à l'élevage préservé ou mis en place en 2008 doivent être intégralement reconduits avec une revalorisation de la prime à la chèvre et de la prime à la vache allaitante. Pour toute vache allaitante, elle doit être portée à 200 € par tête afin d'intégrer la part nationale. Au stade actuel des discussions, la possibilité d'octroi d'une prime à la vache laitière sur le modèle de la PMTVA constitue également une piste de travail.

Le niveau d'aide réservé aux soutiens couplés doit donc être totalement revu.

- **Un soutien différencié aux surfaces fourragères**

Pour la CNE, l'instauration d'une dotation complémentaire aux hectares fourragers des exploitations d'élevage est aussi une hypothèse à privilégier.

• Verdissement : corriger l'erreur

Le « verdissement » constitue une mesure phare du projet de réforme. S'il y a consensus sur le principe, ce sont les modalités qui posent problème : taux de « l'aide verte », taux de zones à focus écologique, portée des sanctions.

Oui, il s'agit bien de rendre la PAC plus durable mais sans pour autant porter atteinte au potentiel de production ni entraîner un surcroît de bureaucratisation.

Et surtout, il y a cette incroyable erreur d'appréciation qui conduirait à exclure du dispositif les systèmes les plus herbagers, donc les plus verts, en ne tolérant aucune rotation des prairies. Alors que l'on demande aux exploitations plus de flexibilité, plus de performance, plus d'autonomie, les mesures proposées, en refusant le renouvellement des prairies, enferment les exploitations herbagères dans un carcan bloquant toute possibilité d'évolution.

Le problème a semble-t-il été compris, encore faut-il corriger l'erreur par de simples mesures de bon sens, qui consistent :

- D'une part à autoriser une conversion à hauteur de 30 % de la surface de référence en prairie permanente, en l'accompagnant d'une révision de la définition de la prairie permanente.

Il s'agit tout simplement de favoriser l'autonomie fourragère et alimentaire en développant les prairies les plus productives, les surfaces en céréales, protéines végétales et maïs fourragers lorsque les conditions le permettent. Et on sait que les rotations prairies/cultures sont recommandées pour leur intérêt agronomique.

- D'autre part, à déroger à l'obligation de 3 cultures pour les exploitations qui maintiennent plus de 70 % de la SAU en prairies permanentes et temporaires, ou qui ont moins de 15 ha de terres arables.

Les exploitations d'élevage et de polyculture élevage qui valorisent les prairies et les cultures de l'exploitation, devraient être exemptées du dispositif de verdissement.

• Maintenir une prime à l'herbe sur le deuxième pilier

Si les services écologiques de la prairie sont reconnus, ils ne sont toujours pas rémunérés. On sait que leur valeur a été estimée à 600 €/ha dans le rapport sur « l'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes ».

Bien que timide, « le Bilan de santé » a amorcé un rééquilibrage des soutiens en faveur de la prairie en

utilisant l'art. 63. La Prime à l'Herbe Agro-environnementale (PHAE) a également été maintenue.

La France a fait le choix « d'instaurer un soutien spécifique aux surfaces en herbe... dans une logique économique de maintien de notre potentiel de production à partir des systèmes à l'herbe », partant du constat que « le maintien de l'élevage sur ces surfaces contribue au maintien de l'emploi..., à la qualité des paysages, à la biodiversité et à la qualité de l'eau ».

Cette logique reste d'actualité. Pour s'y tenir, il est indispensable de repenser une prime à l'herbe, dans le cadre des mesures agri environnementales et climatiques du deuxième pilier.

Conforter la politique de la montagne et des zones défavorisées

Les ICHN, Indemnités compensatoires de handicaps naturels, versées aux agriculteurs situés dans des zones de montagne et défavorisées, ont démontré leur efficacité dans le maintien de l'agriculture des régions qui supportent des handicaps naturels agronomiques ou socio-économiques. Sans elles, les éleveurs ne seraient pas en mesure d'affronter la concurrence de l'agriculture des régions plus favorisées.

Le maintien de l'activité d'élevage dans ces territoires, unanimement reconnu comme facteur déterminant de leur vitalité et de leur attractivité, est lié au soutien par les ICHN.

Si la délimitation des zones de montagne reste inchangée, celle des autres zones est en cours de re-définition. Les critères retenus par la Commission Européenne, exclusivement biophysiques, ne sont jugés satisfaisants par personne.

Ils doivent être révisés pour inclure toutes les zones réellement affectées de handicaps naturels :

- Ramener à 50 % les surfaces d'exploitation correspondant aux critères des handicaps naturels (contre 65 % actuellement) et assouplir les conditions techniques

- Elargir à 15 % (au lieu de 10%) la superficie des zones à handicap spécifique d'un Etat membre, donnant la possibilité par subsidiarité d'un classement ICHN.

Un budget à la hauteur de la dimension stratégique de l'agriculture

C'est ce que la CNE attend de l'Europe, sans ignorer l'importance des considérations budgétaires dans la période actuelle. Stabilisé à 53 milliards d'euros par an jusqu'en 2013, le budget agricole européen a subi, au cours des vingt dernières années, une dépréciation lente mais marquée. Ramené de 0,65% du PIB européen en 1991 à 0,42% en 2008, il n'a pas été réajusté lors des élargissements successifs de l'Union Européenne ni lors de l'ouverture du second pilier au développement rural. Or dans le même temps, le budget agricole des Etats Unis a été constamment réajusté. Si les débats sur le nouveau FARM BILL sont tout autant marqués par le contexte budgétaire, le projet actuel laisse entrevoir le maintien d'une politique agricole ambitieuse.

Dans sa majorité, le Parlement Européen a clairement demandé « le maintien au moins au même niveau » du budget de la PAC pour la période 2014-2020. Face au tumulte actuel de la zone euro, la défense de cette position est une priorité absolue. C'est le minimum pour disposer d'un budget à la hauteur des enjeux stratégiques de l'agriculture.

Ainsi que le rappelait récemment D. Ciolos, le Commissaire européen de l'Agriculture, « la PAC est une clé de la relance économique qui permet de créer des emplois et générer une croissance durable dans de nombreuses régions de l'UE. En 2011, l'agriculture et l'agroalimentaire de l'UE ont exporté l'équivalent de 1 000 Airbus ».

5-2 : Renforcer le pouvoir des éleveurs au sein des filières

La question est récurrente. Les problèmes de l'organisation économique des éleveurs et du rééquilibrage des rapports de force au sein des filières constituent une constante dans toutes les lois de modernisation agricoles.

Le débat est actuellement doublement relancé :

- D'une part, en raison d'une nouvelle accélération dans les restructurations des entreprises de transformation pour faire face à une distribution très concentrée et à la concurrence accrue par la mondialisation des marchés.
- D'autre part, en raison du désengagement de la PAC dans la régulation des marchés et de la stratégie des pouvoirs publics pour faire de la contractualisation un outil destiné à contrer la dérégulation.

La contractualisation : indispensable, mais à mettre à la bonne place

La crise laitière de 2009 et la fin des quotas ont largement inspiré les dispositions relatives à la contractualisation qui constitue la clé de voûte de la Loi de Modernisation Agricole (LMA) du 27 juillet 2010. Les dispositions françaises ont été ensuite largement reprises dans le débat communautaire. Elles ont constitué l'élément central du « Paquet Lait » européen destiné à « *permettre l'atterrissage en douceur des quotas* » et « *renforcer le pouvoir de négociation de 950 000 producteurs de lait de l'Europe face aux 4 500 entreprises de transformation laitière* » selon l'expression du Commissaire Européen à l'Agriculture.

Considérant qu'en règle générale la formalisation des relations au sein des filières constitue l'une des réponses à la libéralisation des marchés, la contractualisation constitue désormais un élément majeur du nouveau projet d'OCM unique.

La contractualisation, socle de la nouvelle gouvernance laitière

La FNPL a été force de proposition pour la mise en place de nouveaux outils capables de contribuer à la défense des intérêts des éleveurs face à une dérégulation imposée.

Elle s'est fortement mobilisée pour la mise en place d'un nouveau schéma contractuel au sein de la filière laitière :

- Appui à la mise en place des OP,
- Propositions de contrats cadres et appui aux négociateurs,
- Participation à la mise en place d'une commission interprofessionnelle des pratiques contractuelles...

Un guide des bonnes pratiques contractuelles a été réalisé au sein de l'interprofession, faute d'avoir pu trouver un accord sur un « contrat-type interprofessionnel » tel que prévu par la LMA.

Parallèlement, la profession agricole a œuvré pour l'établissement d'un dispositif visant à rendre possible la négociation collective du contrat par les producteurs. La construction est en cours et nécessitera encore du temps et beaucoup d'énergie.

Le résultat se mesurera à la capacité des producteurs à « massifier l'offre laitière » au travers d'organisations économiques reconnues par les pouvoirs publics et à la capacité de la filière de conduire une négociation collective, condition d'une relation équilibrée entre producteurs et consommateurs.

En viandes bovines et ovines, la contractualisation ne peut être généralisée

L'organisation des filières viandes repose depuis les lois de 1960 - 1962 sur les Organisations de Producteurs. Les OP commerciales et non commerciales regroupent actuellement 50 % de la mise en marche des bovins et 60 % des ovins, alors qu'en production porcine les OP commerciales assurent 95 % de la commercialisation.

Depuis les années soixante, les débats ont constamment porté sur le taux d'organisation, jugé insuffisant, l'efficacité des OP et leur taille minimale pour peser sur l'aval de la filière.

Le rapport de mission sur l'organisation économique de la production agricole (CGAAER - mars 2012) s'est particulièrement attaché aux conditions de l'efficacité des OP. Il souligne que pour les acteurs rencontrés, le regroupement de l'offre apparaît comme « *un élément éventuel de l'efficacité économique, mais un élément parmi d'autres que sont l'efficacité technique, la mise en commun de services...* ».

En définitive, l'existence d'organisations de producteurs fortes et structurées « si elle apparaît nécessaire

n'est pas une condition suffisante pour optimiser le prix payé aux producteurs...

Les travaux de l'Observatoire sur les prix et les marges, laissent en effet présager que la création de valeur reste principalement capté par la distribution ».

La contractualisation a toujours existé en bovins, encouragée tout particulièrement par les filières coopératives, principalement pour organiser l'activité d'engraissement et sécuriser les récents investisseurs. On estime que 20 % environ des ventes des OP bovines sont contractualisées.

En ovins, les pratiques contractuelles ont été renforcées par l'attribution d'une prime à la brebis supplémentaire de 3 euros subordonnée à la commercialisation d'au moins 50 % de la production avec 1 à 3 opérateurs commerciaux, sur la base d'un contrat comportant un prévisionnel de mise en marché.

La question centrale est bien évidemment celle de la détermination du prix. Elle concentre tous les débats. Il est évident qu'un contrat ne peut être efficace que s'il permet une visibilité sur le prix de vente des animaux mis en production et si ce prix permet une rentabilité pour l'éleveur.

Les travaux en cours portent sur l'établissement des clauses types des contrats, et sur la publication d'indicateurs de coûts et de prix.

Il existe actuellement un vrai défi du développement de la contractualisation de l'activité de l'engraissement bovin pour sauvegarder notre potentiel de production, en professionnalisant la production et en sécurisant les récents investisseurs.

En tout état de cause, dans les filières viandes, la contractualisation doit relever de la décision des opérateurs économiques et ne peut être généralisée.

En conclusion, la CNE croit en la contractualisation pour ce qu'elle apporte, mais sans en attendre ce qu'elle ne peut donner.

Le contrat peut contribuer à :

- Sécuriser le débouché des éleveurs ainsi que l'approvisionnement de l'industriel.
- Favoriser l'adaptation de l'offre à la demande, en volume, qualité, calendriers d'apport, et contribuer à améliorer la bonne gestion du marché.
- Prendre en compte la problématique des coûts de production.

Pour la CNE, la question de fonds est celle des conditions à réunir pour parvenir à une négociation contractuelle équilibrée.

Le renforcement de l'organisation économique des producteurs est indispensable pour rééquilibrer les

rapports de force mais non suffisant. Il est impératif de construire un cadre permettant de conduire une véritable négociation collective.

Ce qui pose le problème de l'adaptation des règles de la concurrence à l'agriculture.



ZOOM

Projet de dynamisation à l'engraissement bovin proposé par Coop de France Bétail-Viandes

L'engraissement de bovins est depuis quelques années dans une phase de grande difficulté. Tous les analystes concluent à la nécessité de redynamiser cette activité en profitant du changement de génération pour la professionnaliser.

Compte-tenu des arrêts de production prévus, ce sont 100 000 places nouvelles d'engraissement qu'il faut créer à l'échelon national pour maintenir la production. L'enjeu n'est rien de moins que la maîtrise de notre marché de consommation, un meilleur équilibre des débouchés allaitants et l'activité de nos filières viandes industrielles.

Forte des enseignements tirés des travaux de l'Institut de l'Elevage sur l'amélioration de la compétitivité de l'engraissement, COOP DE FRANCE préconise un plan d'action en trois volets ciblé sur les récents investisseurs.

1- RENFORCER LE PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE (PMBE)

L'investissement bâtiment moyen s'élève à 1 200 €/place soit 120 000 € pour un atelier professionnel de 100 places.

Le plafonnement de l'investissement, dans le cadre du PMBE, à 70 000 € ne permet pas d'accompagner efficacement les éleveurs qui investissent dans l'optique de la compétitivité.

Il est demandé la mise en place d'une ligne de crédit PMBE spécifique à la création et à l'extension d'ateliers d'engraissement bovins, avec un taux d'aide de 30 % et la suppression du plafonnement des investissements.

2- SÉCURISER LE REVENU DES RÉCENTS INVESTISSEURS

L'analyse des résultats observés sur un échantillon de récents investisseurs met en évidence le rôle primordial des dispositifs d'accompagnement mis en place par les coopératives : avances de trésorerie, engagements contractuels, caisses de soutien avec garantie de rémunération des récents investisseurs basée sur un calcul de coût de production.

COOP DE FRANCE souhaite développer ces caisses de soutien aux récents investisseurs tout en conservant leur diversité, sous la responsabilité de chaque OP.

Une mise de fonds initiale sous la forme d'une aide aux caisses OP de soutien aux récents investisseurs d'un montant de 200 € par place est demandée pour encourager leur création et leur développement.

3- FAVORISER LA RENTABILITÉ AVEC UN APPUI TECHNIQUE SUR LA MAÎTRISE DU COÛT DE PRODUCTION

Le traitement des données technico-économiques des ateliers d'engraissement des Réseaux d'élevage, montre que la maîtrise des charges est bien le principal facteur explicatif des résultats de l'activité d'engraissement. Afin d'accompagner à grande échelle les adhérents des OP à la maîtrise du coût production, un nouvel outil d'appui technique sera déployé fin 2012.

Conforter la coopération agricole

La coopération a été un moteur essentiel du développement des productions de lait et de viande pendant les 30 glorieuses. Ancrée dans les territoires, elle offre les meilleures garanties de sécurisation des producteurs. Mais le contexte mondialisé est plus difficile à appréhender par la sphère coopérative. Marquée par une nouvelle concentration des acteurs, la coopération se doit de renforcer son pouvoir économique. Les sujets de la gouvernance des coopératives, de la formation des administrateurs, de l'engagement des éleveurs et de bonne compréhension entre l'entreprise et le fournisseur sociétaire sont essentiels. Ils concernent l'ensemble de la profession de l'élevage.

Dans la filière lait, la coopération assure 55 % de la collecte laitière et 35 % du lait transformé.

La transformation laitière française se caractérise par la présence de grandes entreprises de taille mondiale. Lactalis, numéro 3 mondial, réalise désormais plus de 70 % de son activité hors de France. Sur les 5 groupes français qui s'inscrivent dans le top 23 mondial, 4 sont privés. L'enjeu de leur développement se situe désormais au-delà des frontières de l'Hexagone. Il se fait principalement dans les pays émergents à fort potentiel de croissance, tout comme pour leurs autres concurrents mondiaux. Ces 4 entreprises ne transforment que 40 % des laits français.

C'est dire toute l'importance pour la valorisation de la production nationale, des PME ou groupes de PME de statut coopératif, mais aussi de statut privé, de taille locale, régionale ou multirégionale. Tous les rapports réalisés sur la filière laitière concluent à la nécessité de leur forte évolution pour faire face à la concurrence : rapprochement, partenariats d'accords, investissements d'avenir...

Pour permettre ces restructurations et investissements d'avenir, il est indispensable que ces entreprises bénéficient de l'accompagnement de fonds d'investissement capables d'intervenir sous forme de prêts structurants ou en fonds propres.

Tableau 8

LES 10 PREMIÈRES ENTREPRISES DU SECTEUR LAITIÈRE - Source J Hubert HCCA - Chiffres 2010

	MONDE			FRANCE	
	ENTREPRISE	PAYS	CHIFFRE D'AFFAIRE MILLIARDS D'EUROS	ENTREPRISE	Litrage traité en millions de Litres
Rang 1	Nestlé	Suisse	18,55	Danone	nc
Rang 2	Danone	France	10,6	Lactalis	9250
Rang 3	Lactalis	France	9,09	Bongrain	3000
Rang 4	Friesland Campina (coop)	Pays -Bas	8,01	Sodiaal	2200
Rang 5	Fonterra (coop)	N-Zélande	7,28	Bel	nc
Rang 6	Dean Food	USA	7	Entremont Alliance	1820
Rang 7	Aria Food (coop)	Danemarck	6,19	Senoble	nc
Rang 8	Dairy Farmers of America (coop)	USA	5,82	Laita	1200
Rang 9	Kraft Foods	USA	4,88	Novandie	nc
Rang 10	Unilever	Pays -Bas Royaume-Uni	4,57	Glac	1050

Dans la filière viande bovine et ovine, la coopération agricole représente globalement 33% de la mise en marché en filière viande bovine, 60 % en filière ovine et globalement un peu plus de 20 % des tonnages bovins/ovins abattus et transformés.

Depuis 10 ans, on constate l'émergence de grands groupes internationaux multi-viandes, généralement par forte croissance externe, qui bousculent les schémas établis et tendent à marginaliser les leaders européens sur la scène mondiale

Là aussi, nos défis sont ceux du développement de l'organisation collective à travers les OP, qu'elles soient commerciales ou non commerciales, et du renforcement du poids économique de la coopération bétail-viandes.

On soulignera l'importance de la restructuration en cours pour faire émerger des groupes de dimension régionale et développer des accords de partenariat. Une forte restructuration est notamment intervenue dans le secteur stratégique de l'exportation des animaux vivants. Au cours des 5 dernières années, le nombre d'OP a été réduit de l'ordre de 40 %.

Tableau 9

LES 10 PREMIÈRES ENTREPRISES DU SECTEUR VIANDES (TOUTES VIANDES) - Source J Hubert HCCA - Chiffres 2010

	MONDE			FRANCE	
	ENTREPRISE	PAYS	CHIFFRE D'AFFAIRE MILLIARDS D'EUROS	ENTREPRISE	Chiffre d'affaire en milliards d'euros
Rang 1	JBS	Brésil	23,5	Bigard	4,8
Rang 2	Tyson	USA	20,3	Cooperl	1,54
Rang 3	Marfrig	Brésil	11,8	SVA	1,3
Rang 4	BRF (Perdigaro+SADIA)	Brésil	10.4	Elivia	0,85
Rang 5	Vion	Pays -Bas	9	Floc'h Bernard	0,65
Rang 6	Smithfield	USA	8.5	Gad	0,6
Rang 7	Nippon Meat	Japon	8	Tradival	0,6
Rang 8	Danish Crown	Danemarck	6	Kerméné	0,5
Rang 9	Bigard	France	4.88	ASO	45
Rang 10	Tönnies	Allemagne	3	Tendriade	0,22

Les enjeux de l'organisation interprofessionnelle et de l'aménagement du droit de la concurrence

Les filières laits et viandes ont une bonne expérience de la pratique interprofessionnelle. Les Associations Spécialisées et l'organisation coopérative apportent une contribution essentielle au bon fonctionnement des interprofessions et à leur financement.

L'organisation interprofessionnelle s'est affirmée en développant ses missions historiques :

- Conclusion d'accords interprofessionnels, à caractère le plus souvent technique, relatifs à la caractérisation des produits, la transparence des transactions...
- Communication et promotion générique des produits,
- Travaux de recherche – développement au profit des filières.

Au-delà de ces missions, les interprofessions ont pour fonction essentielle de rapprocher les points de vue entre les différents maillons d'une même filière dans l'intérêt général. Elles ont ainsi permis de surmonter bien des divergences stratégiques qui se sont exprimées ces dernières années aussi bien dans la filière lait sur la sortie des quotas, que dans la filière viande sur les questions d'exportation et d'adéquation offre/demande.

Ce dialogue est encore plus nécessaire au moment où les pouvoirs publics invitent les opérateurs économiques à « prendre le relais » de la régulation.

Les interprofessions vont être amenées à s'impliquer de plus en plus dans les négociations collectives. La reconnaissance officielle par Bruxelles du rôle des organisations interprofessionnelles dans le secteur laitier sera vraisemblablement élargie à d'autres secteurs.

Si les interprofessions sont ainsi confortées dans leur action, elles seront aussi placées sous contrôle, dans l'obligation de notifier les « accords, décisions et pratiques concertées » qu'elles mettent en œuvre.

La capacité de conduire une action collective suppose au préalable l'adaptation du droit de la concurrence aux spécificités du secteur agricole et agroalimentaire.

L'exception agricole, c'est-à-dire la reconnaissance d'une situation de rapports de force toute particulière entre des milliers d'éleveurs dispersés sur un territoire donné et une entreprise de dimension régionale, nationale, européenne ou même internationale, est bien reconnue par le droit de la concurrence européen. Mais cette exception n'est admise que de manière tout à fait restrictive et incompatible avec une organisation de filière.

On se souvient qu'au nom du droit de la concurrence, la DGCCRF avait mis en demeure le CNIEL de cesser toute recommandation sur le prix du lait en 2008. Les sanctions récemment prononcées par l'Autorité de la Concurrence à l'encontre d'organisations professionnelles, comme celle de l'endive sont incompréhensibles.

On ne peut d'une part, inciter les producteurs à s'organiser pour regrouper l'offre, rééquilibrer les rapports de force et agir sur la régulation des prix en traquant plus que jamais le délit d'entente au nom d'un droit suranné.

Le rapport du Parlement Européen sur l'OCM unique « invite les instances communautaires à examiner les adaptations nécessaires du droit de la concurrence ». Pour y parvenir, il serait de bonne politique d'intégrer la concurrence dans le champ des compétences du Parlement.

Il est urgent que les pouvoirs publics clarifient leur position tant au niveau communautaire que national.

5-3 : L'impératif de la simplification administrative

La simplification administrative figure désormais dans les chantiers à conduire pour restaurer la compétitivité, en agriculture comme dans toute l'économie. Selon l'OCDE, il en coûte pour les entreprises entre 3 % et 5 % du PIB. Après les assises de la simplification, l'adoption de la loi de simplification du droit et l'allègement de la charge administrative des PME permettront-elles de passer à la vitesse supérieure ?

Les exploitations d'élevage sont concernées par la simplification administrative au même titre que les TPE (Très Petites Entreprises). S'y ajoutent les contrôles de conditionnalité PAC. Le caractère trop pointilleux des règles et particulièrement de celles liées à la notification des mouvements d'animaux crée l'exaspération. Il n'y a droit ni à l'erreur, ni au simple oubli. Certes des améliorations ont été apportées au fil du temps, le Ministère de l'Agriculture ayant fait de la simplification administrative sa priorité dès 2006.

Mais le principal reste à faire pour passer des bonnes intentions aux actes. Résultat de notre talent pour tout compliquer, nous avons l'un des « millefeuilles administratif » les plus épais d'Europe. Alors que les autres pays européens se contentent généralement des normes communautaires, la France ne peut s'empêcher d'en « rajouter » particulièrement dans le domaine de l'environnement, comme le montre l'exemple de la réglementation sur les installations classées. Il en résulte incompréhensions, lenteurs dans l'instruction des dossiers, retards dans la prise de décisions et finalement découragement de l'investissement.

Le niveau de complexité et son origine ont été analysés dans le rapport de mission sur la « simplification des dossiers et des contrôles environnementaux en élevage », réalisé par Mr Philippe Quévremont et Mme Muriel Guillet, à la demande des Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement (janvier 2012). Les rapporteurs décrivent « quatre sources de complexité » régulièrement à l'œuvre :

- Une volonté de bien faire conduisant, par exemple, à vouloir traiter tous les cas possibles dans une procédure à caractère général ;
- Une exploitation insuffisante des synergies possibles entre différentes procédures administratives ;
- Une transposition de directives communautaires, souvent incomplète, et effectuée sans vouloir renoncer aux dispositifs nationaux antérieurs ;
- Une volonté de compromis entre de multiples intérêts divergents, qu'il n'a été possible de conjurer que grâce à un accord complexe ».

L'élevage a besoin d'une politique d'accompagnement favorable au développement, comme l'Allemagne a su le faire. La CNE demande un alignement des normes environnementales sur la réglementation européenne. Ainsi, le seuil de 400 places d'engraissement, auquel les exploitations sont soumises à autorisation selon la réglementation ICPE doit être supprimé. Dans un autre domaine, le programme de lutte contre les EST doit être assoupli.

La simplification administrative est indispensable pour le dynamisme des filières et leurs performances économiques. Ce chantier pose aussi les problèmes du positionnement de l'administration. Si elle a pour fonction la mise en œuvre de la réglementation et son contrôle, elle doit aussi pleinement retrouver sa mission d'accompagnement des acteurs économiques et professionnels. Son efficacité en sera améliorée ainsi que les relations entre les éleveurs et leur environnement administratif.



ZOOM

Un exemple réussi de simplification administrative

Pourquoi ne pas généraliser le TESA ?

Le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) est un document créé par la MSA, utilisable pour l'emploi de salariés en agriculture. Il est réservé aux contrats à durée déterminée n'excédant pas 3 mois et dont la rémunération brute ne dépasse pas le plafond de la sécurité sociale.

Le TESA permet, à la grande satisfaction des employeurs, d'effectuer 11 formalités en une seule déclaration :

- 6 formalités au moment de l'embauche : la déclaration préalable, le contrat de travail, l'immatriculation du salarié, le signalement au service santé au travail, l'inscription au registre unique du personnel et la demande du bénéfice des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi des travailleurs occasionnels.
- 5 formalités à l'issue de la relation de travail : le bulletin de paie, la conservation du double du bulletin de paie, la déclaration trimestrielle des salaires, l'attestation pôle emploi et la déclaration annuelle des salaires auprès des services fiscaux.

La MSA transmet à l'administration fiscale les informations sur les salaires versés.

Tout ceci peut se faire par internet et tient en 2 pages.

Pourquoi ne pas généraliser cette simplification administrative plus largement aux différents emplois ? Pourquoi ne pas s'inspirer de cette procédure simplifiée auprès des autres administrations pour les différentes déclarations et contrôles effectués en agriculture ?

Conclusion

Notre ambition professionnelle

Une sous rémunération du travail des éleveurs qui n'est plus acceptable.

Le maintien des productions de lait et de viande dans notre pays n'est vraiment pas assuré. Le découragement des éleveurs est lié avant tout à la faiblesse chronique de leur revenu, amplifiée ces derniers mois par l'augmentation sans précédent des charges. L'activité d'élevage est déstabilisée par la flambée du prix des matières premières : céréales, tourteaux, pailles et énergie.

A ces handicaps économiques et aux contraintes liées à l'élevage, s'ajoute l'escalade des obligations administratives de tous ordres. Tout ceci va à l'encontre des objectifs affichés en termes de productions et d'emplois dans les territoires.

Les politiques d'installation, de financement, d'environnement, la politique agricole nationale dans son ensemble, comme la future PAC, doivent intégrer cette situation nouvelle et viser un rééquilibrage des revenus. Les pétitions de principe, fussent-elles appuyées sur une analyse partagée de la situation et empreintes d'empathie ne sont plus suffisantes. Les éleveurs attendent des mesures concrètes.

Une dépendance de la France et de l'Europe à l'égard des protéines d'origine animales serait une aberration économique, sociale et environnementale.

Notre pays ne peut se permettre de perdre la bataille des excédents commerciaux agroalimentaires après avoir perdu celle de la plupart des secteurs industriels. Si les excédents commerciaux laissés par le secteur ruminant sont aujourd'hui de plus de 4 milliards d'euros, il est évident que cette contribution positive est dangereusement menacée par le contexte actuel très défavorable à l'activité élevage. Elle pourrait laisser place rapidement à un grave déficit commercial.

La réduction des productions lait et viande que chacun pressent comme imminente, serait une aberration. Un comble au moment où toutes les études prospectives convergent pour souligner l'ampleur des besoins à venir. Si notre marché intérieur n'est plus alimenté par les hausses de consommation par habitant, les perspectives démographiques et les exigences qualitatives sont là en effet, pour le consolider dans le temps. Il en va de même pour le marché européen. Sans compter que nous devons nous mettre en position de tirer parti de la dynamique des marchés mondiaux.

Objectivement, compte tenu de ses potentiels humains et territoriaux, des savoirs faire, de la technicité et de la qualité de ses produits, l'élevage français devrait être bien placé pour relever le défi de la production. Une meilleure autonomie des systèmes de production renforcerait encore ce potentiel. Nos systèmes de production, fortement liés au sol, valorisateurs des surfaces fourragères, contribuent à la qualité de l'environnement, des paysages et des produits.

Le rôle de l'élevage dans les emplois en zone rurale est stratégique : pour préserver l'avenir, il faut donner à l'élevage ruminant les moyens de se déployer au travers d'un accompagnement de systèmes de production familiaux rénovés.

L'environnement économique et politique actuel pousse vers moins d'élevage et plus de grandes cultures, avec des conséquences négatives sur l'emploi, le commerce extérieur, la qualité des paysages, les équilibres environnementaux et la biodiversité. Le risque d'abandon de l'élevage se pose particulièrement au moment du changement de génération et de la restructuration qui l'accompagne lorsque l'exploitation n'est pas reprise. Le maintien de l'élevage et celui des emplois liés passe donc par le renforcement des politiques d'installation, par reprise familiale ou non.

A condition de concurrence équivalente, personne n'est mieux placé que les éleveurs français pour satisfaire les attentes de nos concitoyens consommateurs, qu'il s'agisse des préoccupations liées à la sécurité ou à la qualité des produits, ou encore de la prise en compte des considérations environnementales et bien évidemment des préoccupations sociales.

Capter les opportunités de marché, maintenir et adapter le potentiel de production, nécessite la mise place et l'accompagnement d'un grand nombre d'exploitations « viables, vivables, compétitives, diversifiées et durables ».

Dans cette perspective, pour la CNE, il faut agir dans les 3 directions majeures suivantes :

1 - Une PAC qui permette le rééquilibrage des revenus en faveur de l'élevage.

L'avenir de l'élevage dépend en grand partie de la réforme de la PAC à venir et de sa capacité à favoriser un rééquilibrage des revenus par les prix et les soutiens. Pour y parvenir le projet actuel manque singulièrement d'ambition et reste trop dans la logique libérale. Pour répondre aux spécificités des productions de ruminants à cycle long, il devra être sérieusement amendé.

En premier lieu il faut tout faire pour préserver la préférence communautaire et améliorer l'efficacité des outils d'intervention avec des niveaux de soutiens cohérents avec les coûts de production. Plus que tout autre secteur, l'élevage a besoin de stabilité et de visibilité à moyen terme. Ceci veut dire concrètement que la réforme doit rendre opératoires les outils de régulation qui subsistent.

Concernant les aides directes, la CNE combat l'option d'un soutien uniforme à l'hectare, négation de toute politique agricole. Une telle évolution serait particulièrement préjudiciable aux exploitations d'élevage, qui disposent de moins d'hectares par UTA que d'autres productions et qui en revanche créent de l'emploi. Une telle orientation n'a rien d'équitable et serait aberrante, injuste et socialement inacceptable dans le contexte actuel de hausse des matières premières et d'inégalité criante des revenus.

C'est l'orientation politique prise lors du Bilan de santé pour préserver et renforcer les aides couplées, ciblées sur des objectifs précis qui doit être poursuivie et consolidée. Cette orientation avait du sens et c'est cette logique qu'il faut reprendre et amplifier par :

- une politique de couplage des aides à l'animal renforcée
- un soutien différencié aux surfaces fourragères.

Bien évidemment l'incroyable erreur d'appréciation qui conduirait à exclure du dispositif de « verdissement » les systèmes les plus herbagers, donc les plus verts, est à corriger. C'est au contraire une politique agricole qui favorise l'autonomie alimentaire des systèmes d'élevage qu'il faut mettre en œuvre.

2 - Une politique d'installation volontaire qui assure le renouvellement des générations

L'élevage de ruminants se trouve à la veille d'une rupture démographique sans précédent. Près d'un éleveur sur deux partira à la retraite dans les 10-15 ans à venir. L'enjeu du renouvellement des générations est celui de la capacité de production et plus encore de la répartition territoriale de la production et des emplois. La poursuite de la tendance actuelle dans un scénario du laisser-faire conduirait à une restructuration massive et à une concentration de la production dans des systèmes de production que nous ne voulons pas. Les modèles laitiers dominants américains ou même danois ou les modèles bovins américains de type feed lot ne sont pas une référence enviable pour notre pays, pas plus économique que sociale ou environnementale.

La compétitivité de l'élevage français, le maintien des équilibres territoriaux et la défense de l'emploi sont au contraire à rechercher dans des modèles familiaux renouvelés, restructurés et productifs mais aussi diversifiés et créateurs de valeur ajoutée. Selon la façon dont ils s'inscriront dans la chaîne de transformation et de distribution, depuis les systèmes à forte productivité du travail, à forte capitalisation, inscrits dans une chaîne longue de transformation/distribution, jusqu'aux systèmes reposant sur la valorisation en circuits courts, éventuellement sous signes de qualité et préoccupés d'abord par la recherche de valeur ajoutée à l'unité produite.

Pour y parvenir, c'est une véritable mobilisation pour l'installation en élevage qu'il faut entreprendre : professionnalisation du parcours à l'installation, anticipation de la transmission, progressivité de la transmission, accompagnement des formules sociétaires, formation au management et à l'organisation du travail en groupe...

La question du financement des exploitations d'élevage est posée. Le capital d'exploitation nécessaire par UTA, est de 1,5 à 2 fois plus élevé en productions animales qu'en productions végétales. Il est en constante progression en raison de l'agrandissement des exploitations et de l'augmentation de la productivité du travail.

Les solutions à apporter tournent autour d'une adaptation spécifique élevage de la DJA, de l'adaptation des prêts bancaires, de la mobilisation des relais coopératifs, professionnels et interprofessionnels, de l'appel à des capitaux extérieurs sous contrôle professionnel.

3 - Une politique qui renforce la « compétitivité »

La compétitivité s'impose aux productions animales comme à tous les secteurs de l'économie. Dans le passé les gains de productivité dans nos élevages ont été énormes. Ils ont permis de résister aux baisses de prix imposées par l'aval, mais au regard de l'évolution observée des revenus en élevage, ils n'ont rien « laissé » à ceux qui les ont mis en œuvre. Cette captation des gains de productivité et des réductions des coûts de production par l'amont et l'aval n'est plus tolérable. Les éleveurs exigent un meilleur partage de la valeur ajoutée et face aux hausses actuelles des coûts de production attendent de leur aval une répercussion sur les prix.

En termes d'avenir, le renforcement de la compétitivité repose bien évidemment sur la qualité du projet individuel et la capacité du chef d'exploitation à le mettre en œuvre. Mais tout ceci ne peut se réaliser que dans un environnement collectif favorable. La CNE entend agir pour :

• La poursuite de l'effort d'innovation technologique

L'élevage français est plutôt bien positionné dans ce domaine avec la synergie INRA/Institut de l'Élevage/organisations professionnelles.

Pour les prochaines années nous privilégions 4 axes d'innovation majeurs :

- **La génomique**, qui pourrait être, au-delà de la sélection un puissant outil d'adaptation des productions animales, à leurs milieux et aux attentes des consommateurs,
- **L'élevage de précision**, qui est aussi facteur de modernisation du métier, et on peut l'espérer, d'atténuation de certaines contraintes liées à l'élevage,
- **La ferme à énergie positive** : l'élevage de ruminants dispose d'un potentiel de production d'énergie permettant son autonomie.
- **La valorisation productive des surfaces fourragères.**

La CNE entend promouvoir une politique en faveur du renforcement de l'autonomie alimentaire des systèmes d'élevage.

Outre l'indispensable modification des règles du maintien des prairies permanentes, cet objectif essentiel justifie un véritable « plan pour l'amélioration fourragère et l'autonomie alimentaire » afin de mobiliser les énergies et les moyens autour d'objectifs partagés ; compétitivité, sécurité, qualité des produits, qualité de l'environnement, etc. C'est aussi la meilleure façon de défendre notre métier et notre marché en répondant aux attentes sociétales.

• Une simplification administrative et des mesures d'accompagnement adaptées

En la matière, Il est vraiment temps de passer des bonnes intentions aux actes et d'arrêter les excès dans les contrôles administratifs et dans l'application de normes qui rendent suspecte toute activité de production, retardent les décisions et découragent l'investissement. L'élevage a besoin d'une politique d'accompagnement favorable au développement, comme l'Allemagne a su le faire avec :

- Un alignement des normes environnementales et sanitaires sur la réglementation communautaire, avec une application réaliste,
- Un renforcement du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE)

Les dispositions fiscales et sociales en vigueur ne sont plus en phase avec les exigences d'une gestion efficace de l'exploitation d'élevage qui doit faire face à la volatilité des cours et développer ses marges de flexibilité. La modernisation de la fiscalité doit permettre de renforcer les fonds propres et la trésorerie. De la même façon, le prélèvement social en agriculture est à revoir.

Il y a urgence à agir pour éviter le décrochage de l'élevage ruminant en France. On sait en effet que tout arrêt correspond à un ticket sans retour. La hausse actuelle des coûts de production doit trouver sa traduction dans les prix pratiqués tout au long de la filière, en tous les cas au niveau des producteurs. Tous les moyens doivent être mobilisés de manière prioritaire sur ce secteur menacé pour rééquilibrer les revenus, encourager l'installation et renforcer la compétitivité.

Remerciements

Dans le cadre du cycle de réflexion organisé par la CNE, de novembre 2011 à Juin 2012 en vue d'élaborer cette perspective et ce projet pour l'élevage français, un certain nombre d'experts ont été entendus par le groupe de travail qui, au cours de cette période, s'est réuni 1 jour par mois.

Les thèmes suivant ont été particulièrement abordés :

- *Diversification des modes de production et de distribution/consommation.*
Mr Jean Louis Rastoin : Professeur Emérite (8 novembre 2011)
- *La démographie des chefs d'exploitation et sa perspective.*
Mr Christophe Perrot : Institut de l'Elevage (6 décembre 2011)
- *La réforme de la PAC*
Mr Claude Soudé : FNSEA (6 décembre 2011)
- *La question de l'importance du capital en élevage de ruminants.*
Mr Emmanuel Béguin : Institut de l'Elevage (4 janvier 2012)
- *Les spécificités de la fiscalité en élevage et les modifications à envisager.*
Mr Philippe Boulet : CER France (4 janvier 2012)
- *Les outils juridiques et fiscaux : pistes de réflexions pour améliorer l'attractivité et la rentabilité des exploitations.*
Mr Patrice le Bihan : Quatuor Patrimoine (14 février 2012)
- *Réduction des émissions de GES et élevage : le scénario Afterre.*
Mr Philippe Pointereau : Solagro (6 mars 2012)
- *Installation/Formation des éleveurs.*
Mr Alain Leroux : APCA (14 février 2012).
- *Consommation d'énergie et perspectives de production énergétique dans les exploitations d'élevage.*
Mr André Le Gall : Institut de l'Elevage (6 mars 2012)
- *Le travail en élevage.*
Mme Florence Kling-Eveillard : Institut de l'Elevage (6 mars 2012)
- *Les challenges de l'innovation en élevage*
Mr Jacques Lucbert : Institut de l'Elevage (3 avril 2012)
- *Perspectives de production agricole et équilibres productions végétales/productions animales.*
Mr Pierre Olivier Drège : Directeur Général AGPB (3 avril 2012).
- *Quelles adaptations pour le conseil en élevage ?*
Mr Serge Bazin (France Conseil Elevage) Mme Gaëlle Dupas(Coop de France).
- *Situation et stratégies possibles pour les éleveurs au sein des filières élevage ?*
Mr Jacques Hubert : Haut Conseil de la Coopération agricole (10 mai 2012)
- *Contractualisation, fonctionnement des interprofessions et politiques de régulation.*
Mrs Thierry Rapin (FNB), Gilles Psalmon (FNPL), Mr Bruno Colin et Mme Gaëlle Dupas (Coop de France),
Mr Serge Préveraud et Mme Amélie Vilette (FNO) , Mme Sophie Espinosa (FNEC).

Les organisations membres de la CNE ont été représentées par les personnes suivantes :

- FNB : Mrs Jean-Pierre Fleury, Bernard Malabirade, Ludovic Cauchois, Thierry Rapin
- FNPL: Mrs Thierry Roquefeuil, Marcel Denieul, Yannick Fialip, Gilles Psalmon.
- FNO: Mrs Serge Préveraud, Frank Dieny, Jérôme Redoules, Mme Amélie Vilette.
- FNEC : Mrs Jacky Salingardes, Marc Lesty, et Mme Sophie Espinosa.
- Coop de France : Mrs Bruno Colin, Philippe Dumas, Francois Monge, Denis Gilliot, Mme Gaëlle Dupas.
- APCA : Mrs Daniel Grémillet, Pierre Seret, Mme Christine Marlin.
- JA : Mrs Nicolas Mounier, Jérémie Bolon, Yann Nédellec.
- Institut de l'Elevage : Mrs Martial Marguet, Joël Merceron.
- Interprofession Génétique : Mrs Dominique Davy, Serge Bazin .
- Les dessins ont été réalisés par Gérard Mathieu.

Plusieurs sont parus antérieurement dans la revue Agra Presse qui nous a aimablement autorisée à les reproduire.

- L'animation du groupe de travail et la synthèse ont été assurées par Claude Allo et Jean Claude Guesdon.

- La maquette de ce document a été réalisée par Bêta Pictoris